Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 12 AVRIL 1879.

Nominations.

Bureau du Secrétaire.

Québec, 9 avril 1879.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer Alfred T. Carter, écuyer. du village de Gaspé, dans le comté de Gaspé, Inspecteur de Licences, pour le district de Gaspé, en remplacement de George LeBoutillier, écuyer, décédé.

—

Il a aussi plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil de nommer Thomas Brassard, écuyer, notaire, régistrateur du comté de Brome.

—

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'associer à la commission de la paix les personnes dont les noms suivent, savoir :

Pour le district des Trois-Rivières.—Louis Adolphe Lord, Hercule Milot, Emmanuel Alary et Evariste Rivard, tous quatre de la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, dans le comté de Saint-Maurice ; Onésime Bournival, Charles *alias* Carolus Ricard, et Edouard Bournival, tous trois de la paroisse de Saint-Barnabé, dans le dit comté ; Youngen Hooper, Olivier Dupont et Trefflé Gélinas, tous trois de la paroisse de la Pointe du Lac, dans le dit comté, et Héraclé Hudon dit Beaulieu, de la paroisse de Saint-Eloi, dans le dit comté.

Pour le district de Saguenay.—Jean Demeules

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 12th APRIL, 1879.

Appointments.

Secretary's Office.

Quebec, 9th April, 1879.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to appoint Alfred T. Carter, esquire, of the village of Gaspé, in the county of Gaspé, License Inspector, for the district of Gaspé, *vice* George LeBoutillier, esquire, deceased.

—

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in council has also been pleased to appoint Thomas Brassard, esquire, notary, registrar for the county of Brome.

—

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to associate the following persons to the commission of the peace, to wit :

For the district of Three Rivers.—Louis Adolphe Lord, Hercule Milot, Emmanuel Alary and Evariste Rivard, all four of the parish of Sainte Anne d'Yamachiche, in the county of Saint Maurice ; Onésime Bournival, Charles *alias* Carolus Ricard, and Edouard Bournival, all three of the parish of Saint Barnabé, in the said county ; Youngen Hooper, Olivier Dupont and Trefflé Gélinas, all three of the parish of Pointe du Lac, in the said county, and Héraclé Hudon *dit* Beaulieu, of the parish of Saint Eloi, in the said county.

For the district of Saguenay.—Jean Demeules

et Elie Maltais, de la paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, dans le comté de Charlevoix.

Pour le district de Montréal.—Patrick C. Warren, Edward H. Capland, S. H. Ewing, Bernard McNally, David H. Henderson et Richard McKean, tous six de la cité de Montréal, et Thomas Jarvis, de la paroisse de Saint-Gabriel, dans le comté d'Hochelaga. 2295

and Elie Maltais, of the parish of Saint Etienne de la Malbaie, in the county of Charlevoix.

For the district of Montreal.—Patrick C. Warren, Edward H. Capland, S. H. Ewing, Bernard McNally, David H. Henderson and Richard McKean, all six of the city of Montreal, and Thomas Jarvis, of the parish of Saint Gabriel, in the county of Hochelaga. 2296

Proclamations.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC. [L. S.] } L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le HUITIEME jour du mois d'AVRIL dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante dix-neuf, et à chacun de VOUS—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le huitième jour du mois d'avril mil huit cent soixante dix-neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre cité de Québec, JEUDI, le QUINZIEME jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce DEUXIEME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-neuf, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
163½ Québec

Proclamations.

Canada, Province of Quebec. (L. S.) } L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to served in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the EIGHTH day of the month of APRIL, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy nine, to have been commenced and held, to every of you—GREETING:

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the eighth day of the month of April, one thousand eight hundred and seventy nine, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

NOW KNOW YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on THURSDAY, the FIFTEENTH day of the month of MAY next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Governor of the Province of Quebec

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this SECOND day of APRIL in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy nine, and in the forty second year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,
164½ Quebec

Avis du Gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Québec, 4 avril 1879.

Ce qui suit est publié à la réquisition de l'Honorable Secrétaire d'Etat du Canada.

(Circulaire)

RUE DOWNING,
27 janvier 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour votre information et pour la faire publier dans la colonie sous votre gouvernement, une copie d'un ordre de la Reine en Conseil, en date du 30 décembre dernier, en vertu des actes concernant la marine marchande, modifiant un précédent ordre du conseil du 29 février 1868, exemptant de re-jaugeage dans ce pays les bâtiments danois, dont les certificats de nationalité danoise et d'enregistrement sont datée le et après le 1er octobre 1867.

Il appert que la chambre de commerce n'a pas communiqué à ce département, comme dans le cas actuel, une copie d'un ordre du conseil en date du 29 février 1868, pour être transmise aux différents gouvernements coloniaux, c'est pourquoi j'inclus des copies de cet ordre, qui (si elles ne sont pas déjà publiées dans la colonie) devraient être publiées en même temps comme l'ordre le modifiant.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant et humble serviteur,

M. E. HICKS BEACH.

L'officier administrant
le Gouvernement du Canada.

A la Cour à Osborne House, Ile de Wight, le 29 février 1868.

PRÉSENT :

Sa Très-Excellente Majesté la Reine en Conseil.

ATTENDU que par l' "Acte amendant l'acte concernant la marine marchande de 1862," il est décrété que "lorsqu'il sera démontré à Sa "Majesté que les réglements concernant le jau- "geage des bâtiments marchands alors en vigueur "en vertu de l'acte principal, ont été adoptés par "le gouvernement d'un pays étranger et sont "exécutoires dans ce pays, il sera loisible à Sa "Majesté, par ordre du conseil, de décréter que "les bâtiments de tels pays étrangers, seront "réputés avoir le tonnage indiqué dans leurs certi- "ficats d'enregistrement ou autres pièces natio- "nales et qu'il ne sera pas nécessaire que ces bâti- "ments soient jaugés de nouveau dans aucun port "ou endroit dans les domaines de Sa Majesté, mais "ces bâtiments seront réputés avoir le tonnage "indiqué dans leurs certificats d'enregistrement "ou autres pièces, de la même manière, au même "degré, et pour les mêmes fins pour lesquelles le "tonnage indiqué dans le certificat d'enregistre- "ment des bâtiments anglais est réputé être le "tonnage de ces bâtiments."

Et attendu qu'il a démontré à Sa Majesté que les règlements concernant le jaugeage des bâtiments marchands maintenant en vigueur en vertu de "l'Acte concernant la marine marchande de 1854," ont été adoptés par le gouvernement de Sa Majesté le Roi du Danemark, et sont en vigueur dans ce pays, et que ces règlements sont exécutoires le 1er jour d'octobre mil huit cent soixante-sept,—

Il a plu à Sa Majesté, par les présentes, de l'avis du Conseil Privé, de décréter que les bâtiments du Danemark dont les certificats d'origine danoise et d'enregistrement, datés le et après le 1er octobre

Government Notices.

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 4th April, 1879.

The following notice is published at the request of the Honorable Secretary of State for Canada.

(Circular.)

DOWNING STREET,
27th January, 1879.

SIR,—I have the honour to transmit to you, for information and publication in the Colony under your Government, a copy of an Order of the Queen in Council of the 30th December last, under the Merchant Shipping Acts, modifying a previous Order in Council of the 29th of February, 1868, exempting from re-measurement in this country Danish Vessels, the Certificates of Danish Nationality and Registry of which are dated on and after the 1st of October, 1867.

It appears that the Board of Trade did not furnish this Department, as in the present instance, with a copy of the Order in Council of the 29th of February, 1868, for transmission to the various Colonial Governments, I therefore enclose copies of that Order which (if not already published in the Colony) should be published at the same time as the amending Order.

I have the honor to be,
Sir,
Your most obedient,
Humble Servant,
M. E. HICKS BEACH.

The Officer administering
the Government of Canada.

At the Court at Osborne House, Isle of Wight, the 29th day of February, 1868.

PRESENT :

The Queen's Most Excellent Majesty in Council.

WHEREAS by "The Merchant Shipping Act Amendment Act, 1862," it is enacted, that "whenever it is made to appear to Her Majesty, "that the rules concerning the measurement of "tonnage of Merchant Ships for the time being "in force under the principal Act, have been "adopted by the Government of any foreign "country, and are in force in that country, it shall "be lawful for Her Majesty, by Order in Council, "to direct that the ships of such foreign country "shall be deemed to be of the tonnage denoted in "their Certificates of Registry or other national "papers, and thereupon it shall no longer be ne- "cessary for such ships to be remeasured in any "port or place in Her Majesty's dominions, but "such ships shall be deemed to be of the tonnage "denoted in their Certificates of Registry or other "papers, in the same manner, to the same extent, "and for the same purposes in, to, and for which "the tonnage denoted in the Certificates of Re- "gistry of British ships is to be deemed the ton- "nage of such ships :" And whereas it has been made to appear to Her Majesty, that the rules concerning the measurement of tonnage of Merchant Ships now in force under "The Merchant Shipping Act, 1854," have been adopted by the Government of His Majesty the King of Denmark, and are in force in that country, and that such rules came into operation on the first of October, one thousand eight hundred and sixty seven,—

Her Majesty is hereby pleased, by and with the advice of Her Privy Council, to direct, that the ships of Denmark, the certificates of Danish nationality and registry of which are dated on and

1867, seront réputés être le tonnage indiqué dans les dits certificats d'origine danoise et d'enregistrement.

ARTHUR HELPS.

(Pour l'Ordre en Conseil de 1878, voir l'avis du Ministère de la Marine et des Pêcheries, plus bas.

AVIS RELATIF AU TONNAGE INTERNATIONAL.

La copie suivante d'un ordre récemment émis par Sa Majesté en conseil modifie un ordre précédent du conseil, en date du 29 février 1868, exemptant les bâtiments danois d'être jaugés de nouveau, pourvu que les certificats d'origine danoise et d'enregistrement soient datés le et après le 1er octobre 1867.

WM. SMITH,
Député Ministre de la Marine.

Département de la Marine,
Ottawa, 6 mars 1879.

A la cour à Osborne House, Ile de Wight, le 30ème jour de décembre 1878.

PRÉSENT :

Sa Très-Excellente Majesté la Reine en Conseil :

ATTENDU que par "l'Acte amendé concernant la marine marchande de 1862," il est décrété que chaque fois qu'il sera démontré à Sa Majesté que les réglements concernant le jaugeage des bâtiments marchands alors en vigueur en vertu de l'acte principal, ont été adoptés par le gouvernement d'un pays étranger et sont exécutoires dans ce pays, il sera loisible à Sa Majesté, par ordre du conseil, de décréter que les bâtiments de tels pays étrangers, seront réputés avoir le tonnage indiqué dans leurs certificats d'enregistrement ou autres pièces nationales et qu'il ne sera pas nécessaire que ces bâtiments soient jaugés de nouveau dans aucun port ou endroit dans les dominines de Sa Majesté, mais ces bâtiments seront réputés avoir le tonnage indiqué dans leurs certificats d'enregistrements ou autres pièces, de la même manière, au même degré, et pour les mêmes fins, pour lesquelles le tonnage indiqué dans le certificat d'enregistrement des bâtiments anglais est réputé être le tonnage de ces bâtiments ;"

Et attendu que par "l'Acte concernant la marine marchande de 1876," il est décrété "que "quand Sa Majesté a le pouvoir en vertu de "l'Acte concernant la marine marchande de "1854," ou tout acte passé ou qui sera adopté "amendant le dit acte, de passer un ordre du "conseil, il sera loisible à Sa Majesté de temps à "autre de révoquer, d'altérer ou d'ajouter à tout "ordre ainsi fait ;"

Et attendu que par un ordre du conseil, daté du 29 février 1868, il a plu à Sa Majesté, à laquelle il a été prouvé que les dits réglements pour le jaugeage des bâtiments marchands ont été adoptés par le gouvernement de Sa Majesté, le roi du Danemark, de décréter que les bâtiments du Danemark, les certificats d'origine danoise et d'enregistrement, datés le et après le 1er octobre 1867, seront réputés être le tonnage indiqué dans les dits certificats d'origine danoise et d'enregistrement ;

Et attendu que certaines modifications ont été faites récemment dans les réglements relatifs au tonnage des bâtiments marchands, qui sont en vigueur au Danemark, par lesquels, depuis et après le 1er jour d'octobre 1878, l'espace alloué au compartiment de la machine dans certains navires sera calculé d'un mode différent de celui qui est en vigueur dans ce pays ;

Et attendu qu'il a été démontré à Sa Majesté qu'il est désirable de modifier le dit ordre du con

after the said first of October, one thousand eight hundred and sixty seven, shall be deemed to be of the tonnage denoted in the said Certificates of Danish Nationality and Registry.

ARTHUR HELPS.

(For Order in Council of 1878, see notice of Department of Marine and Fisheries elsewhere.)

NOTICE RELATING TO INTERNATIONAL TONNAGE.

The following copy of an Order recently issued by Her Majesty in Council, modifies a previous Order in Council of the 29th February, 1868, exempting Danish Vessels from re-measurement, whose Certificates of Danish Nationality and Register are dated on and after the 1st October, 1867.

WM. SMITH,
Deputy Minister of Marine.

Department of Marine,
Ottawa, March 6th, 1879.

At the Court at Osborne House, Isle of Wight, the 30th day of December, 1878.

PRESENT :

The Queen's Most Excellent Majesty in Council.

WHEREAS by "The Merchant Shipping Act Amendment Act 1862," it is enacted that "whenever it is made to appear to Her Majesty "that the rules concerning the measurement of "tonnage of Merchant Ships for the time being "in force under the principal Acts have been "adopted by the Government of any foreign "country and are in force in that country, it shall "be lawful for Her Majesty, by Order in Council, "to direct that the ships of such foreign country, "shall be deemed to be of the tonnage denoted "in their Certificates of Registry or other national "papers and thereupon it shall no longer be ne"cessary for such ships to be remeasured in any "port or place in Her Majesty's Dominions, but "such ships shall be deemed to be of the tonnage "denoted in their Certificates of Registry, or "other papers, in the same manner, to the same "extent, and for the same purposes, in, to, and "for which the tonnage denoted in the Certificate "of Registry of British Ships is to be deemed the "tonnage of such ships ;"

And whereas by "The Merchant Shipping Act, 1876," it is enacted that "when Her Majesty has "power under 'The Merchant Shipping Act, 1854'" "or any Act passed or hereafter to be passed "amending the same, to make an Order in Coun"cil, it shall be lawful for Her Majesty from time "to time to revoke, alter, or add to any Order so "made ;"

And whereas by an Order in Council, dated 29th day of February, 1868, Her Majesty, to whom it was made to appear that the said rules for the measurement of the tonnage of Merchant Ships had been adopted by the Government of His Majesty the King of Denmark, was pleased to direct that the ships of Denmark, the certificates of Danish nationality and registry of which were dated on and after the 1st October, 1867, should be deemed to be of the tonnage denoted in the said certificates of Danish nationality and registry ;

And whereas certain modifications have been recently made in the rules concerning the measurement of tonnage of Merchant Ships in force in Denmark, whereby from and after the 1st day of October, 1878, the allowance for engine room in certain steam ships will be estimated in a mode differing from that in force in this country ;

And whereas it has been made to appear to Her Majesty that it is desirable to alter the said Order

seil, autant qu'il s'applique ou se rattache au mode de calculer l'espace alloué au compartiment de la machine dans les navires danois,—il a plu à Sa Majesté par et de l'avis du Conseil Privé de décréter, pour ce qui concerne les bâtiments danois, que si le propriétaire ou le capitaine d'aucun navire marchand, appartenant au dit royaume du Danemark, et jaugé après le dit 1er jour d'octobre 1878, mû par la vapeur ou toute autre force motrice nécessitant un compartiment pour la machine, désire que l'espace alloué au compartiment de la machine dans son bâtiment soit calculé conformément au règlement pour le mesurage du compartiment de la machine, applicables aux bâtiments anglais, au lieu de l'être en vertu des règlements danois, le compartiment de la machine sera mesuré et l'espace calculé d'après les règlements anglais.

3103 C. L. PEEL.

in Council so far as the same applies or relates to the mode of estimating the allowance for engine room in Danish steamships; Her Majesty is hereby pleased, by and with the advice of Her Privy Council to direct as regards Danish steamships that if the owner or master of any merchant ship belonging to the said Kingdom of Denmark, and measured after the said 1st day of October, 1878, which is propelled by steam or any other power requiring engine room desires the allowance, for engine room in his ship to be estimated under the rules for engine room measurement and allowance, applicable to British ships, instead of under the Danish rule, the engine room shall be measured and the allowance calculated according to British rules.

3104 C. L. PEEL.

Département de l'Instruction Publique.

Erection de municipalité scolaire.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil en date du 4 avril courant (1879), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés d'ériger "Aldfield," dans le comté de Pontiac, en municipalité scolaire, tel qu'il est déjà érigé pour les fins municipales, et de faire dater cette érection du quinze juin dernier (1878.) 3207

Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 25 février 1879, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 27 février 1879.

No. 78.

Concernant le transfert du Pont Saint-François.

L'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, dans un rapport en date du vingt-cinq février courant (1879), expose, que les trois municipalités de canton Cleveland, village de Richmond et village de Melbourne ont adopté par leurs conseils respectifs, une résolution conjointe pour bâtir un bon pont sur la Rivière Saint-François, et d'en commencer la construction sans délai sur ou près de l'endroit arpenté par M. Crawford.

Qu'en vertu de la susdite résolution conjointe, le Conseil de Comté de Richmond a autorisé les dites trois municipalités de construire le dit pont, tel qu'il appert par la copie (annexée au rapport de l'Hon. Commissaire) des minutes d'une assemblée spécial du dit Conseil de Comté, tenue le vingt-huitième jour de janvier dernier.

Que les dites trois municipalités ont, par leurs requêtes respectives, demandé que le vieux pont Saint-François, qui est devenu la propriété de la Province depuis le neuvième jour de décembre dernier, date de la proclamation émanée en vertu de la 190e section de la 32e Vict., ch. 15, leur soit transféré, à condition qu'ils le répareront de manière à le rendre sûr pour le trafic, pendant la construction du neuf.

Qu'il est dans l'intérêt public que le trafic ne soit pas interrompu dans un centre de population aussi important, et que toutes les facilités doivent être données à ces trois municipalités pour exécuter leur entreprise.

L'Hon. Commissaire recommande, en conséquence, qu'en vertu de l'autorité de l'acte 32 Vict., ch. 15, section 190, le dit pont Saint-François, maintenant la propriété du Gouvernement tel que susdit, soit transféré aux trois municipalités de canton Cleveland, village Richmond et village Melbourne, avec tous les droits et priviléges que les anciens propriétaires possédaient, à condition que le dit pont soit fait sûr pour le trafic public sans délai, et qu'aucun droit de péage ne soit prélevé avant qu'il soit établi par rapport de l'Ingé-

Department of Public Instruction.

Erection of school municipality.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council dated the 4th day of April instant, (1879), and in virtue of the power conferred on him to erect "Aldfield," in the county of Pontiac, into a school municipality such as it is already erected for municipal purposes, and to have such erection date from the fifteenth of June last (1878.) 3208

Copy of a Report of a Committee of the Honorable the Executif Council, dated the 25th February, 1879, approved by the Lieutenant Governor, on the 27th February, 1879.

No. 78.

Concerning the transfer of the Saint Francis Bridge.

The Honorable the Commissioner of Agriculture and Public Works, in a report dated the twenty fifth of February instant, (1879), setsforth, that the three muncipalities of Cleveland township, Richmond village and Melbourne village have adopted, through their respective councils, a joint resolution to build a good and sufficient bridge on the Saint Francis river, and to commence the construction of the same without delay, on or near the site surveyed by Mr. Crawford.

That in consideration of the above joint resolution, the County Council of Richmond has authorized the said three municipalities to construct the said bridge, as appears by the copy, (annexed to the Hon. the Commissioner's report) of the minutes of a special meeting of the said County Council, held on the twenty eighth day of January, last.

That the said three municipalities have, by their several petitions, requested that the old Saint Francis bridge, which have become the property of the Province, since the ninth day of December last, date of the proclamation issued in virtue of section 190, of the 32nd Vict., ch. 15, be transferred to them, on condition that they shall repair it so as to make it safe for traffic, pending the construction of the new one.

That it is in the public interest, that the traffic should not be interrupted in such an important centre of population, and that every facility should be extended to those three municipalities to carry out their undertaking.

The Honorable the Commissioner therefore recommands that under authority of the Act 32nd Vict., ch. 15, section 190, the said Saint Francis bridge, now the property of the Government as aforesaid, be transferred to the three municipalities of Cleveland township, Richmond village and Melbourne village, with all the rights and privileges which the former proprietors thereof enjoyed, on condition that the said bridge be made safe for public traffic without delay, and that no tolls be levied upon it, before it is established by report

nieur du Gouvernement, qu'il est sûr et à condition qu'il soit maintenu dans un état de sûreté jusqu'à ce que le pont neuf soit construit, après lequel temps le vieux pont sera fermé d'une manière permanente.

Le comité concourt dans le rapport ci-dessus, et le soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié,
FÉLIX FORTIER,
3125 Greffier Cons. Ex.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
Québec, 1er avril, 1879. 2883

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'article 41 et 42 Vict., ch. 5, que, deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Wakefield.
(4e rang.)
Lots Nos. 22 et 23.

Canton Bulstrode.
(11e rang.)
Lot No. 2.

Canton Kingsey.
(5e rang.)
¼ Sud-Est de ¼ Sud-Ouest du lot No. 8.

Canton Templeton.
(8e rang.)
½ Sud du lot No. 17.
½ Sud du lot No. 28.
(9e rang.)
½ Sud du lot No. 21.

of the Government Engineer that it is safe, and on condition that it is so maintained in a state of safety until the new bridge is built, after which time the said old bridge will be permanently closed.

The committee concur in the foregoing report, and submit the same for the Lieutenant Governor's approval.

Certified,
FÉLIX FORTIER,
3126 Clerk Ex. Council.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette,") in the French and English languages, and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.
G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.
Quebec, 1st April, 1879. 2884

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the act 41 and 42 Vict. ch. 5, that two months after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list:

Township Wakefield.
(4th range.)
Lots Nos. 22 and 23.

Township Bulstrode.
(11th range.)
Lot No. 2.

Township Kingsey.
(5th range.)
South East ¼ of South West ¼ of the lot No. 8.

Township Templeton.
(8th range.)
South ½ of the lot No. 17.
South ½ of the lot No. 28.
(9th range.)
South ½ of the lot No. 21.

(10e rang.)
½ Est du lot No. 11.
½ Nord des lots Nos. 23 et 24.
(11e rang.)
½ Nord du lot No. 18.
Lots Nos. 22, 23, 24 et 25.
(12e rang.)
½ Sud du lot No. 23.
Lots 24 et 28.
½ Nord du lot No. 27.

F. G. MARCHAND,
Commissaire T. C.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 3 avril 1879. 3033 2

Demandes au Parlement.

Les exécuteurs testamentaires de feu l'Honorable Joseph Masson donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte leur permettant de bâtir des voûtes ou magasins sur toute l'étendue de leur propriété, située en la cité de Montréal, au coin des rues du Port et de la Commune, et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du quartier ouest de la cité de Montréal, sous le numéro cinq (5), sans être soumis aux dispositions d'un acte passé dans les vingt-septième et vingt-huitième années du règne de Sa Majesté, sous le chapitre soixante, et de toute autre loi, statut ou règlement, qui autorise la cité de Montréal à faire faire un ou des plans ou cartes indiquant les rues pour chaque section de la cité, et sans être soumis aux conditions imposées par tels actes ou règlements, privant les propriétaires de toute indemnité pour les bâtisses qu'ils pourraient construire sans se conformer à tels plans ou cartes.

Montréal, 2 avril 1879.

GEOFFRION, RINFRET & DORION,
Procureurs des dits exécuteurs
2949 2 testamentaires.

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que la corporation de la ville de Lévis, s'adressera à l'Assemblée Législative de cette Province, à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à sa charte concernant les objets suivants : Le droit d'exempter des taxes certaines exploitations, le cens électoral, et le droit de voter des contribuables, la régie des élections municipales et les conditions requises pour l'octroi d'un aide aux entrepreneurs public, les limites dans la ville et des divers quartiers en icelle, la qualification à la charge de conseiller, et la régie des affaires de la corporation.

Bureau de la corporation de la ville de Lévis.
Lévis, 1er avril 1879.

Par ordre,
FLAVIEN ROY,
2903 2 Secrétaire-trésorier, Lévis.

AVIS.

Il sera demandé à la Législature de Québec, à sa prochaine session, la passation d'une loi incorporant une compagnie pour construire un chemin de fer à voie étroite de quelque point dans la cité de Québec, à quelque point sur la rivière Jacques-Cartier, et de quelque point dans la dite cité de Québec, à quelque point près du Cap Tourmente, et accordant à la dite compagnie les pouvoirs requis à cette fin.

CHAS. LANGELIER,
Procureur.
Québec, 22 mars 1879. 2751 3

(10th range.)
East ½ of the lot No. 11.
North ½ of the lots Nos. 23 and 24.
(11th range.)
North ½ of the lot No. 18.
Lots Nos. 22, 23, 24 and 25.
(12th range.)
South ½ of the lot No. 23.
Lots 24 and 28.
North ½ of lot No. 27.

F. G. MARCHAND,
Commissioner C. L.

Department of Crown Lands,
Quebec, 3rd April, 1879. 3034

Applications to Parliament.

The testamentary executors of the late Honorable Joseph Masson hereby give notice that they will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to obtain an act authorizing them to build warehouses or stores to cover the whole superficies of their property situated in the city of Montreal, at the corner of Port and Common streets, and designated on the official plan and book of reference of the cadastre of the west ward of the said city of Montreal, under number five (5), without being submitted to the dispositions of an act passed in the twenty seventh and twenty eighth years of Her Majesty's reign, under chapter sixty, and of any other law, statute or by-law authorizing the said city of Montreal to have plans or maps of the streets prepared for each section of the said city, and without being submitted to the conditions imposed by such acts, statutes or by-laws depriving the proprietors of all indemnity for the buildings which they may construct, without conforming to such plans or maps.

Montreal, 2nd April, 1879.

GEOFFRION, RINFRET & DORION,
Attorneys for the said
2950 Testamentary Executors.

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the corporation of the town of Levis, will apply to the Legislative Assembly of this Province, at its next session, for amendments to its charter concerning the following matters : The right to exempt certain industries from taxation, the electoral census, right of tax payers to vote, conducting municipal elections, conditions required for granting aid to public contractors, city limits and those of the several wards thereof, qualifications for the office of city councillor, and the management of the business of the corporation.

Office of the corporation of the town of Levis.
Levis, 1st April, 1879.

By order,
FLAVIEN ROY,
2904 Secretary treasurer, Levis.

NOTICE.

Application will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act incorporating a company to build a narrow-guage railway from some point in the city of Quebec, to some point on the Jacques Cartier river, and from some point in said city of Quebec, to some point near Cape Tourmente, and grant said company the powers required for this purpose.

CHAS. LANGELIER,
Attorney.
Quebec, 22nd March, 1879. 2752

The New City Gas Company, de Montréal, s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte amendant leur charte, afin de changer le nom de la compagnie, pour louer, vendre ou manufacturer des poëles de chauffage et de cuisine, pour introduire la lumière électrique ou toutes autres lumières pour luminaires, d'acheter tout droit de patentes pour faire la lumière électrique, pour régler l'escompte sur comptes de gaz suivant les conditions de la compagnie, et pour d'autres fins.

J. F. SCRIVER,
Secrétaire.

Montréal, 17 mars 1879. 2615 3

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour renouveler la charte expirée de la Compagnie du Chemin de Fer d'Ottawa, et la Vallée de la Gatineau, 35 Victoria, chapitre 26, et pourobtenir un octroi.

Votre, etc.,
JOSHUA ELLARD,

Wright, 15 mars 1 2737 3

AVIS

Est par le présent donné que durant la prochaine session de la Législature de la province de Québec, "La Compagnie du Chemin à Rails du Saint-Laurent et du village d'Industrie" demandera des amendements à son acte d'incorporation pour changer le nom de la dite compagnie, changer l'époque de l'assemblée générale annuelle, augmenter son fonds capital, obtenir le pouvoir de prolonger sa ligne du terminus actuel de Joliette à ou dans la direction de Sainte-Julienne, dans le district de Joliette, de construire un embranchement jusqu'à ou dans la direction de Saint-Gabriel de Brandon, dans le district de Richelieu, de vendre ou donner à loyer son chemin, d'acheter ou prendre à loyer tout autre chemin en connection avec le sien, contracter des emprunts et émettre des bons, et autres pouvoirs plus étendus pour la gestion des affaires et administration des biens de la dite compagnie.

BABY, McCONVILLE & McCONVILLE,
Avocats et procureurs de la dite compagnie.

Joliette, 15 mars 1879. 2537 4

The New City Gas Company, of Montreal, will apply to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act to amend their charter, to change the name of the company, to let, sell, hire or manufacture stoves for heating and cooking, to introduce the electric or any other light for illuminating purposes, to purchase any patent right for the manufacture of electric light, to regulate the discount placed upon gas bills in accordance with the conditions of the company and for other amendments.

J. F. SCRIVER,
Secretary.

Montreal, 17th March, 1879. 2616

Public notice is hereby given that application will be made at the next session of the Quebec Legislature, for renewal of the expired charter of the Ottawa and Gatineau Valley Railway Company, 35 Victoria, chapter 26, and for obtaining a grant.

Yours, &c.,
JOSHUA ELLARD.

Wright, 15th March, 1879. 2738

NOTICE

Is hereby given that during the next session of the Legislature of the province of Quebec "The Saint Lawrence and Industry Village Railroad Company" will apply for amendments to their act of incorporation to change their corporate name, to change the time of their general annual meeting, increase their capital stock, obtain power to prolong their line from the actual terminus at Joliette to or in the direction of Sainte Julienne, in the district of Joliette, to construct a branch to or in the direction of Saint Gabriel de Brandon, in the district of Richelieu, to sell or let their road, to purchase or rent any other road connecting with their's, to borrow money and issue bonds, and other more extensive powers for the management of the business and administration of the properties of the said company.

BABY, McCONVILLE & McCONVILLE,
Attornies for applicant.

Joliette, 15th March, 1879. 2538

Avis Divers.

District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Avis est par le présent donné que Dame Marie Lord, de la paroisse de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, épouse de Louis Poirier, cultivateur, du même lieu, et maintenant absent de cette province, a, ce jour intenté une action en séparation de corps et de biens contre son dit époux.

E. Z. PARADIS,
Avocat de la Demanderesse.

Saint-Jean, 18 mars 1879. 3119

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1333. }

Dame Elizabeth Langevin, des cité et district de Montréal, épouse de Thomas Burdett, du même lieu, hôtelier, a par cette action, instituée une demande en séparation de biens contre son dit époux.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 1er avril 1879. 3127

Miscellaneous Notices.

District of Iberville. } *Superior Court.*

Notice is hereby given that Dame Marie Lord, of the parish of Saint John, in the district of Iberville, wife of Louis Poirier, heretofore of the same place, farmer, and now absent from this province, has, this day, instituted an action for separation from bed and board and as to property against her said husband.

E. Z. PARADIS,
Attorney for Plaintiff.

Saint John, 18th March, 1879. 3120

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*
No. 1333. }

Dame Elizabeth Langevin, of the city and district of Montreal, wife of Thomas Burdett, of the same place, hotel keeper, has instituted an action *en séparation de biens* against her said husband in this case.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 1st April, 1879. 3128

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dame Joséphine Tessier dit Lavigne, de la ville de Saint-Henri, district de Montréal, épouse de Edmond Laflamme, peintre, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice en cette cause, Demanderesse ;

vs.

Le dit Edmond Laflamme, de la dite ville de Saint-Henri, peintre, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause par la dite Demanderesse.

ED. COUILLARD,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 5 mars 1879. 2017

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
No. 1320.

Dame Mary Ann Quinn, épouse de Denis Dwyer, des paroisse et district de Montréal, ci-devant hôtelière, dûment autorisée à ester en justice en cette cause, Demanderesse ;

vs.

Le dit Denis Dwyer, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause par la dite demanderesse.

DAVIDSON, MONK & CROSS,
Procureurs de la demanderesse.

Montréal, 31 mars 1879. 2895 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1326.

Dame Joséphine Paquette, de la cité et du district de Montréal, épouse de Moïse Paquette, commerçant, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Moïse Paquette, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

PREVOST & PREFONTAINE,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 29 mars 1879. 3005 2

L'ASSOCIATION MINIÈRE DE QUEBEC ET DU LAC SUPERIEUR.

Une assemblée spéciale générale des actionnaires de la susdite compagnie, sera tenue au palais de justice, en la cité de Québec, mardi, le sixième jour de mai prochain, à une heure et demie de l'après-midi.

W. C. LANGUEDOC,
Secrétaire-Trésorier.

Par ordre du bureau des directeurs,
Québec, 2 avril 1879. 2905 3

District d'Iberville—Cour Supérieure.

Avis est par le présent donné que Dame Marie Césarine Molleur, de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, district d'Iberville, épouse de Joseph Hilaire Roy, du même lieu, cultivateur, à ce jour institué une action en séparation de biens contre son dit mari.

E. Z. PARADIS,
Procureur de la Demanderesse.

Saint-Jean, 24 mars 1879. 2755 3

La société qui existait ci-devant en vertu de l'acte concernant les sociétés en commandite, entre Thomas Cushing comme associé général et Charles Cushing comme associé spécial, tous deux de la cité de Montréal, sous le nom de "The Montreal Brewing Company," a été ce jour dissoute par la retraite du dit Charles Cushing de la société.

Témoins, nos signatures donné en la cité de Montréal, ce trente-unième jour de janvier dix huit cent soixante et dix-neuf.

THOMAS CUSHING,
C. CUSHING,

3085 2

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

Dame Joséphine Tessier dit Lavigne, of the city of Saint Henri, district of Montreal, wife of Edmond Laflamme, painter, of the same place, duly authorised *à ester en justice* in this cause, Plaintiff ;

vs.

Edmond Laflamme aforesaid, of the said town of Saint Henri, painter, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted in this cause by said Plaintiff.

ED. COUILLARD,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 5th March, 1879. 2018

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
No. 1320.

Dame Mary Ann Quinn, wife of Denis Dwyer, of the parish and district of Montreal, formerly hotel keeper, duly authorized *à ester en justice* in this cause, Plaintiff ;

vs.

The said Denis Dwyer, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted in this cause by the said plaintiff.

DAVIDSON, MONK & CROSS,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 31st March, 1879. 2896

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1326.

Dame Josephine Paquette, of the city and district of Montreal, wife of Moses Paquette, trader, of the same place, and duly authorised to sue, Plaintiff;

vs.

The said Moses Paquette, Defendant.

An action in separation as to property has been instituted in this cause.

PREVOST & PREFONTAINE,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 29th March, 1879. 3006

QUEBEC AND LAKE SUPERIOR MINING ASSOCIATION.

A special general meeting of the shareholders of the above company will be held at the court house, in the city of Quebec, on Tuesday, the sixth day of May next, at half past one o'clock in the afternoon.

W. C. LANGUEDOC,
Secretary Treasurer.

By order of the board of directors,
Quebec, 2nd April, 1879. 2905

District of Iberville—Superior Court.

Notice is hereby given that Dame Marie Césarine Molleur, of the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, district of Iberville, wife of Joseph Hilaire Roy, of the same place, farmer, has this day instituted an action for separation as to property against her said husband.

E. Z. PARADIS,
Attorney for Plaintiff.

Saint John's, 24th March, 1879. 2756

The partnership heretofore existing under the act respecting limited partnerships, between Thomas Cushing as general partner and Charles Cushing as special partner, both of the city of Montreal, under the name of "The Montreal Brewing Company," has been this day dissolved by the withdrawal of the said Charles Cushing from the firm.

Witness, our hands at the city of Montreal, this thirty first day of January, eighteen hundred and seventy nine.

THOMAS CUSHING,
C. CUSHING,

3086

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. } No. 40.

Dame Marie Délima St. Laurent, du township d'Inverness, dans le district d'Arthabaska, épouse commune en biens de Joseph Carrier, cultivateur, ci-devant du dit township d'Inverness, et maintenant de lieux inconnus, et la dite Dame Marie Délima St. Laurent, duement autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Carrier, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le vingt-septième jour de février courant, contre le dit Défendeur.

LOUIS JACQUES PITAU,
Procureur de la Demanderesse.

Arthabaskaville, 28 février 1879. 2811 3

District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Avis est par le présent donné que Dame Marie Sophie Célina Papineau, de la paroisse de Saint-Luke, district d'Iberville, épouse de Damien Monty, du même lieu, cultivateur, a ce jour institué une action en séparation de biens contre son dit mari.

E. Z. PARADIS,
Procureur de la Demanderesse.

Saint-Jean, 24 mars 1879. 2757 2

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Arthabaska. } No. 40.

Dame Marie Delima St. Laurent, of the township of Inverness, in the district of Arthabaska, wife common as to property of Joseph Carrier, farmer, heretofore of the said township of Inverness, and presently of parts unknown, and the said Dame Marie Délima St. Laurent, duly authorized to institute judidial proceedings,
Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Carrier, Defendant.

An action in separation as to bed and board, and as to property has been instituted in this cause, the twenty seventh day of February instant, against the said Defendant.

LOUIS JACQUES PITAU,
Attorney for Plaintiff.

Arthabaskaville, 28th February, 1879. 2812

District of Iberville. } *Superior Court.*

Notice is hereby given that Dame Marie Sophie Celina Papineau, of the parish of Saint Luke, district of Iberville, wife of Damien Monty, of the same place, farmer, has this day instituted an action for separation as to property against her said husband.

E. Z. PARADIS,
Attorney for Plaintiff.

Saint John, 24th March, 1879. 2758

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Philip Kennedy, de la paroisse de Sainte-Cunegonde, district de Montréal, entrepreneur, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, No. 68, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, mercredi, le vingt-troisième jour d'avril 1879, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

C. O. PERRAULT,
Syndic officiel.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 7 avril 1879. 3303

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Ambroise Lafortune, de la cité et du district de Montréal, épicier et commerçant, failli.

Je, soussigné, A. Bourbonnière, de la cité et du district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore filés leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 181, rue Saint-Jacques, Montréal, jeudi, le huitième jour de mai prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour prendre en considération un acte de composition et décharge comportant avoir été signé par la majorité en valeur et en nombre de ses créanciers. Les conditions duquel sont comme suit : le paiement de dix centins dans le dollar, sur les créances ordinaires comptant, et le paiement en plein, comptant, des créances privilégiées, et les dépenses de la mise en faillite.

A. BOURBONNIÈRE,
Syndic.

No. 181, rue Saint-Jacques,
Montréal, 8 avril 1879. 3271

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Philip Kennedy, of the parish of Sainte Cunegonde, district of Montreal, contractor, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, No. 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty third day of April, A. D. 1879, at ten o'clock a. m., to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. O. PERRAULT,
Official assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street.
Montreal, 7th April, 1879. 3304

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Ambroise Lafortune, of the city and district of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, A. Bourbonnière, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 181, Saint James street, Montreal, Thursday, the eighth day of May next, at ten o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge purporting to be signed by the requisite majorities in number and value of his creditors. The terms of which are as follows : the payment of ten cents on the dollar, on the ordinary claims, in cash, and all privileged claims, and expenses in insolvency, in full, in cash.

A. BOURBONNIÈRE,
Assignee.

No. 181, Saint James street,
Montreal, 8th April, 1879. 3272

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph O. Daoust, de la cité de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-neuvième jour d'avril courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. F. RIDDELL,
Syndic.

Bureau d'Evans et Riddell.
Montréal, 9 avril 1879. 3223

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Louis Thibault et de François X. Lanthier, tous deux tant personnellement que comme membres de la ci-devant société de "Thibault, Lanthier & Cie.," faillis.

Le treizième jour de mai prochain, les faillis demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

ETHIER & PELLETIER,
Procureurs des dits faillis.

Montréal, 4 avril 1879. 3209

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Stewart, de Saint-Jean Chrysostôme, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli aura lieu en mon bureau, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-unième jour d'avril A. D. 1879, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération un acte de composition et décharge en cette affaire, comportant avoir été signé par la majorité requise en nombre et en valeur, par lequel le failli s'oblige à payer à ses créanciers non hypothécaires une composition de vingt centins dans la piastre, en quatre versements égaux, de cinq centins chacun, en quatre, huit, douze et seize mois, à compter du premier de février 1879, sans garantie, et de plus de se charger de toutes les dettes privilégiées et hypothécaires.

L'avis de convocation de l'assemblée dans cette affaire pour lundi, le trente-unième jour de mars A. D. 1879, est par le présent annulé.

ARTHUR H. PLIMSOLL,
Syndic.

Hamilton Chambers,
Rue Saint-Jean,
Montréal, 28 mars 1879. 2321 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Isidore Leclaire, Alderic Deschamps et Alphonse Leclaire, tous trois de la cité et du district de Montréal, associés. commerçants, et y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de F. J. Leclaire & Cie., Demandeurs; vs. Telesphore E. Lacerte, de la cité et du district des Trois-Rivières, marchand de marchandises sèches et commerçant, et y faisant affaires seul sous les nom et raison de S. E. Lacerte, & Cie., Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 22, rue Alexandre, dans la cité des Trois-Rivières, le vingt-quatrième jour d'avril courant, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMONT,
Syndic officiel.

Trois-Rivières, 8 avril 1879. 3291

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph O. Daoust, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the twenty ninth day of April instant, after which dividend will be paid.

A. F. RIDDELL,
Assignee.

Office of Evans & Riddell,
Montreal, 9th April, 1879. 3224

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Louis Thibault and François X. Lanthier, both individually and as members of the firm of Thibault, Lanthier & Co, Insolvents.

On the thirteenth day of May next, the Insolvents will apply to the said court for their discharge under the said act.

ETHIER & PELLETIER,
Their attorneys *ad litem.*

Montreal, 4th April, 1879. 3210

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert Stewart, of Saint-Jean Chrysostôme, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at my office, in the city of Montreal, on Monday, the twenty first day of April A. D. 1879, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to consider the deed of composition and discharge in this matter, purporting to be signed by the requisite majority in number and value, wherein the insolvent binds himself to pay his unsecured creditors a composition of twenty cents in the dollar, in four even and equal instalments, of five cents each, in four, eight, twelve and sixteen months, from the fist February, 1879, without security, and in addition to assume all the privileged and hypothecary claims.

The meeting called in this matter for Monday, the thirty first day of March, A. D. 1879, is hereby cancelled.

ARTHUR H. PLIMSOLL,
Assignee.

Hamilton Chambers,
Saint John street,
Montreal, 28th March, 1879. 2322

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Isidore Leclaire, Alderic Deschamps and Alphonse Leclaire, of the city and district of Montreal, partners, traders, and there carrying business as such under the name style and firm of F. J. Leclaire & Co., Plaintiffs; vs. Telesphore E. Lacerte, of the city and district of Three Rivers, dry goods merchant and trader, and there carrying business alone under the name style and firm of S. E. Lacerte & Co., Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 22, Alexander street, in the city of Three Rivers, on the twenty fourth day of April instant, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMONT,
Official assignee.

Three Rivers, 8th April, 1879. 3292

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles McAdam, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, Charles Baillie, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

CHARLES BAILLIE,
Syndic.

Bureau : 17, rue Saint-Jean.
Montréal, 4 avril 1879. 3211

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Richard Smardon, failli.

Je, soussigné, Thomas Darling, No. 182, rue Saint-Jacques, Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

THOS. DARLING,
Syndic.

Montréal, 1er avril 1879. 3143

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour*
District de Richelieu. } *Supérieure.*

Dans l'affaire de Harris Levi, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par la majorité légale de ses créanciers, et le sixième jour de mai prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

HARRIS LEVI,
Par E. LAREAU,
Procurer *ad litem.*

Sorel, 1er avril 1879. 3129

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste C. St. Amour, chaufournier et commerçant, de la paroisse Sainte-Cécile, dans le district de Beauhornois, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans la paroisse Saint-Louis de Gonzague, district de Beauharnois susdit, le vingt-troisième jour du mois d'avril courant (1879), à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement de la faillite en général.

E. L. NORMANDIN,
Syndic officiel.

Saint-Louis de Gonzague, 5 avril 1879. 3123

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Gardner, senior, et Robert Gardner, junior, tous deux des cité et district de Montréal, manufacturiers et commerçants, et y faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de R. Gardner & Fils, tant individuellement que tels associés, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créancers sont notifiés de se réunir au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, vendredi, le vingt-cinquième jour d'avril A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 9 avril 1879. 3275

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Charles McAdam, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Charles Baillie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to fyle their claims before me wtihin one month.

CHARLES BAILLIE,
Assignee.

Office : 17, Saint John street.
Montreal, 4th April, 1879. 3212

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Richard Smardon, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas Darling, No. 182, Saint James street, Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

THOS. DARLING,
Assignee.

Montreal, 1st April, 1879. 3144

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Richelieu. }

In the matter of Harris Levi, an Insolvent

The undersigned hath fyled in the office of this court a deed of composition and discharge excuted by the legal majority of his creditors, and on the sixth day of May next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HARRIS LEVI,
By E. LAREAU,
His attorney *ad litem.*

Sorel, 1st April, 1879. 3130

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jean Baptiste C. St. Amour, limeburner and trader, of the parish of Sainte Cecile, in the district of Beauharnois, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the parish of Saint Louis de Gonzague, in the district of Beauharnois aforesaid, on the twenty third day of April, A. D. 1879, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

E. L NORMANDIN,
Official assignee.

Saint Louis de Gonzague, 5th April, 1879. 3124

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert Gardner, senior, and Robert Gardner, junior, both of the city and district of Montreal, manufacturers and traders, and there doing business together in co-partnership, under the name style and firm of R. Gardner & Son, and as well individually as such co-partners, Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Friday, the twenty fifth day of April A. D. 1879, at three of the clock in the afternoon, to receive statement of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 9th April, 1879. 3276

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis A. LeSieur, de la cité de Montréal, épicier et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-troisième jour d'avril A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 9 avril 1879. 3273

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Robert Miller, de la cité de Montréal, papetier en gros, Demandeur ; vs. John B. Lane, de la cité de Montréal, libraire, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Holland & Fulton, No. 199, rue Saint-Jacques, Montréal, jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril courant, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. T. HOLLAND,
Syndic officiel.

Montréal, 7 avril 1879. 3131

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Elie Maillé, de la cité et du district de Montréal, contracteur et commerçant, faisant affaires sous les nom et raison de Elie Maillé Cie., failli.

Je, soussigné, A. Bourbonnière, de la cité et du district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore filés leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

A. BOURBONNIERE,
Syndic.

No. 181, rue Saint-Jacques,
Montréal, 1er avril 1879. 3269

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Ludger A. Roberge et Appolinaire S. Maynard, commerçants, de Saint-Hyacinthe, tant individuellement que comme associés, sous les nom et raison de Roberge & Maynard, faillis.

Une assemblée des créanciers des faillis ci-dessus nommés est par le présent convoquée et aura lieu en mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le vingt-cinquième jour d'avril courant, à une heure p. m., pour autoriser le syndic à prendre les procédés nécessaires à l'effet de contraindre les municipalité à émettre des débentures auxquelles les faillis individuellement ou comme associés ont droit ou de vendre le droit aux dites débentures, et pour le réglement des affaires de la faillite généralement.

M. E. BERNIER,
Syndic.

Saint-Hyacinthe, 9 avril 1879. 3213

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Ephraim A. Ward, Demandeur ; vs. Thomas W. Odell, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 8 avril 1879. 3257

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis A. LeSieur, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty third day of April, A. D. 1879, at three of the clock in the afternoon, to receive statement of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Montreal, 9th April, 1879. 3274

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Robert Miller, of the city of Montreal, whole sale stationer, Plaintiff ; vs. John B. Lane, of the city of Montreal, bookseller, and stationer, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet within the office of Holland & Fulton, No. 199, Saint James street, Montreal, on Thursday, the twenty fourth day of April current, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. T. HOLLAND,
Official assignee.

Montreal, 7th April, 1879. 3132

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Elie Maillé, of the city and district of Montreal, contractor and trader, doing business under the name and style of Elie Maillé Co., an Insolvent.

I, the undersigned, A. Bourbonnière, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

A. BOURBONNIERE,
Assignee.

No. 181, Saint James street,
Montreal, 1st April, 1879. 3270

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ludger A. Roberge and Appolinaire S. Maynard, traders, of Saint Hyacinthe, individually and as co-partners, under the name and style of Roberge & Maynard, Insolvents.

A meeting of the creditors of the above named Insolvents is hereby called and will be held at my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the twenty fifth day of April instant, at one o'clock p. m., to authorize the assignee to take the necessary proceedings the force the municipalities to issue the bonds to which the insolvents individually or as co-partners are in title or to sell their rights to said bonds, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,
Assignee.

Saint Hyacinthe, 9th April, 1879. 3214

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Ephraim A. Ward, Plaintiff; vs. Thomas W. Odell, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

S. EDWARD EASTMURE,
Official assignee.

Sherbrooke, 8th April, 1879. 3258

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dieudonné Mercure, commerçant, de la ville de Nicolet, failli.

Je, soussigné, J. B. O. Dumont, syndic officiel, de la cité de Trois-Rivières, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler en mon bureau, No. 22, rue Alexandre, en la cité des Trois-Rivières, le septième jour de mai prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération un acte de composition et décharge comportant avoir été signé par les majorités requises en valeur et en nombre de ses créanciers, les conditions du dit acte étant le payment par le failli de cinq centins dans la piastre comptant.

J. B. O. DUMONT,
Syndic.

Trois-Rivières, 7 avril 1879. 3289

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Charles Boyle, de la cité et du district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, A. L. Kent, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

A. L. KENT,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 9 avril 1879. 3243

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. Damase Vézina, de la cité de Québec, menuisier et entrepreneur, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Wurtele & Lortie, 51, rue Dalhousie, Québec, mardi, le vingt-deuxième jour d'avril courant, à onze heures a. m., afin de recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec,
Québec, 9 avril 1879. 3231

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Auguste Delau, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en la susdite affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-neuvième jour d'avril A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 9 avril 1879. 3283

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas W. Odell, de la cité de Sherbrooke, entrepreneur et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Odell's Block, cité de Sherbrooke, jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril courant, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 7 avril 1879. 3265

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Dieudonné Mercure, trader, of the town of Nicolet, an Insolvent.

I, the undersigned, J. B. O. Dumont, official assignee, of the city of Three Rivers, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 22, Alexander street, in the city of Three Rivers, on the seventh day of May next, at eleven o'clock a. m., to take into considerations a deed of composition and discharge purporting to be signed by the requisite majorities in number and value of his creditors, the terms of said deed being the payment by the insolvent of five cents on the dollar cash.

J. B. O. DUMONT,
Assignee.

Three Rivers, 7th April, 1879. 3290

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Charles Boyle, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Ambrose L. Kent, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

A. L. KENT,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James stre et,
Montreal, 9th Aprll, 1879. 3244

NSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of L. Damase Vézina, of the city of Quebec, joiner and contractor, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, 51, Dalhousie street, Quebec, on Tuesday, the twenty second day of April instant, at eleven o'clock a. m., to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 9th April, 1879. 3232

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Auguste Delau, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared on the above matter, open to objection until the twenty ninth day of April A. D. 1879, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 9th April, 1879. 3284

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Thomas W. Odell, of the city of Sherbrooke, contractor and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Odell's Block, city of Sherbrooke, on Thursday, the twenty fourth day of April instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

S. EDWARD EASTMURE,
Official assignee.

Sherbrooke, 7th April, 1879. 3266

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de C. H. Côté & Cie., de Saint-Jean, faillis.

Un bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-neuvième jour d'avril, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES ELLIOT,
Syndic.

Montréal, 10 avril 1879. 3215

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

John Taylor, Demandeur; vs. James Ellis, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 9 avril 1879. 3259

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Samuel Hosking, Demandeur; vs. Nicholas Hosking, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 7 avril 1879. 3261

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Boyle, de la cité et du district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, A. L. Kent, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans la cité de Montréal, mercredi, le trentième jour d'avril 1879, à onze heures de l'avant-midi, pour discuter une offre de composition déposé en cette affaire, et les garantisqui y sont donnés.

A. L. KENT,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 9 avril 1879. 3241

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George You, des cité et district de Montréal, ferblantier et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Lajoie, Perreault et Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-huitième jour d'avril 1879, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 9 avril 1879. 3285

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nicholas Hosking, de la cité de Sherbrooke, marchand, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Odell's Block, cité de Sherbrooke, mercredi, le vingt-troisième jour d'avril courant, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 7 avril 1879. 3263

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of C. H. Côté & Co., of Saint Johns, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty ninth day of April, after which dividend will be paid.

JAMES ELLIOT,
Assignee.

Montreal, 10th April, 1879. 3216

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

John Taylor, Plaintiff; vs. James Ellis, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

S. EDWARD EASTMURE,
Official assignee.

Sherbrooke, 9th April, 1879. 3260

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Samuel Hosking, Plaintiff; vs. Nicholas Hosking, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

S. EDWARD EASTMURE,
Official assignee.

Sherbrooke, 7th April, 1879. 3262

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of John Boyle, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, A. L. Kent, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before me within one month, and the creditors are furthermore notified to meet at my office, in the city of Montreal, on Wednesday, the thirtieth day of April, 1879, at eleven o clock forenoon, to consider the offer of composision and discharge fyled in this matter, and the guarantee given thereon.

A. L. KENT,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street.
Montreal, 9th April, 1879. 3242

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George You, of the city and district of Montreal, tinsmith and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named Insolvent will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty eighth day of April, 1879, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 9th April, 1879. 3286

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Nicholas Hosking, of the city of Sherbrooke, merchant, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Odell's Block, city of Sherbrooke, on Wednesday, the twenty third day of April instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

S. EDWARD EASTMURE,
Official assignee.

Sherbrooke, 7th April, 1879. 3264

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Gabriel Lenoir Rolland et James J. O'Brien, tous deux de la cité de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société comme commerçants et manufacturiers de chaussures, sous les nom et raison de Rolland, O'Brien & Cie., tant individuellement que tels associés, quant aux biens de la compagnie, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé en la susdite affaire et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-neuvième jour d'avril A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 9 avril 1879. 3231

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert H. Chaddock, du canton de Eaton, entrepreneur et commerçant, failli.

Je, S. Edward Eastmure, de la cité de Sherbrooke, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic.

Sherbrooke, 4 avril 1879. 3267

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Charette, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une session de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril A. D. 1879, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.

Montréal, 9 avril 1879. 3277

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Price, de la cité et du district de Montréal, boucher et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Beausoleil & Kent, 55, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, mercredi, le vingt-troisième jour d'avril courant, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 4 avril 1879. 3299

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de P. T. DeGuise, de la Rivière du Loup, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-neuvième jour d'avril courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
rue Dalhousie, Québec.
Québec, 9 avril 1879. 3227

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Gabriel Lenoir Rolland and James J. O'Brien, both of the city of Montreal, and there doing business together in partnership, as traders and manufacturers of boots and shoes, under the name style and firm of Rolland, O'Brien & Co., and as well individually as such co-partners, Insolvents.

A dividend sheet upon the co-partnership estate has been prepared in the above matter open to objection until the twenty ninth day of April A. D. 1879, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 9th April, 1879. 3282

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert H. Chaddock, of the township of Eaton, contractor and trader, an Insolvent.

I, S. Edward Eastmure, of the city of Sherbrooke, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

S. EDWARD EASTMURE,
Assignee.

Sherbrooke, 4th April, 1879. 3268

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Charette, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the twenty fourth day of April A. D. 1879, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.

Montreal, 9th April, 1879. 3278

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Price, of the city and district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Beausoleil & Kent, 55, Saint James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty third day of April instant, at three o'clock of the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 4th April, 1879. 3300

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of P. T. DeGuise, of Rivière du Loup, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the twenty ninth day of April instant, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 9th April, 1879. 3228

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Medéric Desautels, autrefois de la cité de Montréal, et maintenant absent de cette province, entrepreneur, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 9 avril 1879. 3301

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Louis Perrault, de la cité et district de Montréal, imprimeur, et faisant affaires sous les nom et raison de Louis Perrault etCie., Demandeurs ; vs. Paul Couture, de la cité de Québec, manufacturier, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril courant, à trois heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville, Québec.
Québec, 9 avril 1879. 3251

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Québec,
En faillite, No. 554.

Joseph Louis & Fils, de Québec, Demandeurs ; vs. George Paquet, de la municipalité de Saint-Sauveur de Québec, faisant affaires en la cité de Québec, comme marchand de chaussures, Défendeur.

Un bref de saisie arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Wurtele & Lortie, Québec, vendredi, le vingt-cinquième jour d'avril courant, à onze heures a. m., pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec.
Québec, 9 avril 1879. 3229

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Elisha C. Goddard, du village de Sweetsburgh, dans le district de Bedford, commerçant, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, au palais de justice, à Sweetsburgh, dans le dit district, mardi, le vingt-deuxième jour d'avril prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération une offre par écrit faite par le failli pour un acte de composition et de décharge, à savoir : trente-cinq centins dans la piastre sur les réclamations non garanties, devant être payés en trois versements égaux, par billets promissoires, à trois, six et neuf mois, avec intérêt, au taux de six pour cent par année, et endossés par W. Hall, Reuben Goddard, senior, et David Goddard.

P. COWAN,
Syndic.

Sweetsburgh, P. Q., 29 mars 1879. 3049 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Mederic Desautels, heretofore of the city of Montreal, and now absent from this province, contractor, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 9th April, 1879. 3302

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Louis Perrault, of the city and district of Montreal, printer, and doing business under the style and firm of Louis Perrault & Co., Plaintiffs, vs. Paul Couture, of the city of Quebec, manufacturer, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, on Thursday, the twenty fourth day of April instant, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ODILON ROY,
Assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street,
Lower Town, Quebec.
Quebec, 9th April, 1879. 3252

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Quebec.
Insolvency, No. 564.

Joseph Louis & Sons, of Quebec, Plaintiffs ; vs. George Paquet, of the municipality of Saint Ssuveur of Quebec, doing business in the city of Quebec, as boot and shoe merchant, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, Quebec, on Friday, the twenty fifth day of April instant, at eleven o'clock a. m.. to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 9th April, 1879. 3230

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Elisha C. Goddard, of the village of Sweetsburgh, in the district of Bedford, trader, an Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet at my office, in the court house, at Sweetsburgh, in the said district, on Tuesday, the twenty second day of April next, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, to take into consideration an offer made by the Insolvent, in writing for a deed of composition and discharge, to wit : thirty five cents in the dollar on the unsecured claims against his estate, to be paid in three equal instalments, by promissory notes, at three, six and nine months, with interest, at the rate of six per centum per annum, and endorsed by W. Hall, Reuben Goddard, senior, and David Goddard.

P. COWAN,
Assignee.

Sweetsburgh, P. Q., 29th March, 1879. 3050

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Vézina et Jean-Baptiste Bédard, tous deux de la cité de Québec, et y faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de Vézina & Bédard, marchands en gros de marchandises sèches, faillis.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenu au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-deuxième jour d'avril 1879, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 2 avril 1879. 3013 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Roy, marchand, de la cite et du district de Montréal, failli.

Le cinquième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour, sa décharge en vertu des dits actes.

JEAN-BAPTISTE ROY,
Par ST. PIERRE & SCALLON,
Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 17 mars 1879. 3001 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Roch Desjardins, commerçant, de la cité et du district de Montréal, failli.

Le douzième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

R. DESJARDINS,
Par BOURGOUIN & LACOSTE,
2979 2 Ses procureurs *ad litem.*

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Epiphane Thibault, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, à Québec, lundi, le vingt-huitième jour d'avril courant, à onze heures a. m., pour considérer l'acte de composition et décharge du failli.

J. AUGER,
Syndic.
Québec, 5 avril 1879. 3027 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Quevillon et Jean Deschamps, tous deux de la cité de Montréal, bouchers et commerçants, tant individuellement qu'ayant fait affaires ensemble en société sous les nom et raison de Quevillon & Deschamps, faillis.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenue au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-troisième jour d'avril 1879, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 2 avril 1879. 3009 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jean Baptiste Vézina and Jean Baptiste Bédard, both of the city of Quebec and there doing business together in partnership under the name style and firm of Vezina & Bedard, wholesale dry goods merchants, Insolvents.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named Insolvent will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty second day of April, 1879, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 2nd April, 1879. 3014

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Jean Baptiste Roy, of the city and district of Montreal, merchant, an Insolvent.

On the fifth day of May next, the undersigned, will apply to the said court for his discharge under said acts.

JEAN BAPTISTE ROY,
By ST. PIERRE & SCALLON,
His attorneys *ad litem.*
Montreal, 17th March, 1879. 3002

INSOLVENTS ACT OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court*
District of Montreal.

In the matter of Roch Desjardins, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

On the twelfth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

R. DESJARDINS,
By BOURGOUIN & LACOSTE,
2980 His attorneys *ad litem.*

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Epiphane Thibault, an Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet at my office, in Quebec, on Monday, the twenty eighth day of April instant, at eleven o'clock a. m., to consider the insolvent's deed of composition and discharge.

J. AUGER,
Assignee.
Quebec, 5th April, 1879. 3028

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Quevillon and Jean Deschamps, both of the city of Montreal, butchers and traders, as well individually as having carried on business together in partnership under the name style and firm of Quevillon & Deschamps, Insolvents.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvents will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty third day of April, 1879, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 2nd April, 1879. 3010

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Leggat et Bradstreet D Johnson, tous deux de la cité de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société comme manufacturiers de chaussures et commerçants, sous les nom et raison de Leggat & Johnson, faillis.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenue au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques en la cité de Montréal, mardi, le vingt-deuxième jour d'avril 1879, à trois heures p. m., pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 2 avril 1879. 3011 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. J. Vipond & Frère, de Dundee, dans le district de Beauharnois, commerçants, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au premier jour de mai prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 1er avril 1879. 2983 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Mansfield, des cité et district de Montréal, hôtelier et commerçant, failli,

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-troisième jour d'avril courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN TAYLOR et
JOHN M. M. DUFF,
Syndics conjoints.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 1er avril 1879. 2985 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William J. Haire, de Franklin Centre, dans le district de Beauharnois, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt unième jour d'avril courant, après lequel jour les dividedds seront payés.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor et Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 1er avril 1879. 2981 2

Canada,
Province de Québec,
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

In re:—Simon Bruneau, de Saint-Roch de Richelieu, failli, G. H. Dumesnil, syndic.

Le failli s'adressera à la cour supérieure, le cinq de mai prochain, pour avoir sa décharge.

Montréal, 29 mars 1879.

SIMON BRUNEAU.
Par F. VANASSE,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 29 mars 1879. 2875 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Leggat and Bradstreet D. Johnson, both of the city of Montreal, and there doing business together in partnership as manufacturers of boots and shoes and traders, under the name style and firm of Leggat & Johnson, Insolvents.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty second day of April, 1879, at three o'clock p. m., to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 2nd April, 1879. 3012

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. J. Vipond & Brother, of Dundee, in the district of Beauharnois, traders, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the first day of May next, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 1st April, 1879. 2984

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Mansfield, of the city and district of Montreal, saloon keeper and trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty third day of April instant, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR and
JOHN M. M. DUFF,
Joint assignees.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 1st April, 1879. 2986

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William J. Haire, of Franklin Centre, in the district of Beauharnois, trader, an Insolvent.

A first and final divident sheet on composition has been prepared open to objection until the twenty first day of April instant, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 1st April, 1879. 2982

Canada,
Province of Quebec,
District of Richelieu. } *Superior Court.*

In re:—Simon Bruneau, of Saint Roch de Richelieu, Insolvent, G. H. Dumesnil, assignee.

The insolvent will apply to the superior court, for his discharge, on the fifth of May next.

Montreal, 29th March, 1879.

SIMON BRUNEAU,
By F. VANASSE,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 29th March, 1879. 2876

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de H. Paquet, failli.

Le premier jour de mai prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MONTAMBAULT, LANGELIER & LANGELIER,
Procureurs *ad litem.*

Québec, 26 mars 1879. 2611 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne. } *Dans la Cour Supérieure pour le district de Terrebonne.*

Dans l'affaire de Marcel St. Amour, commerçant, de Sainte-Scholastique, dit district, failli.

Le vingtième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MARCEL ST. AMOUR,
Par PREVOST & MATHIEU,
Ses procureurs *ad litem.*

Sainte-Scholastique, 8 mars 1879. 2231 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Samuel Woods, des cité et district de Montréal, importateur et commerçant, et y faisant affaires en société avec Elizabeth Woods, de la dite cité de Montréal, fille majeure et usante de ses droits comme associée spéciale, sous les nom et raison de Samuel Woods & Compagnie, et le dit Samuel Woods comme ayant ci-devant fait affaires en société avec feu Benjamin Whalley, sous les nom et raison de Whalley & Woods, failli.

Le vingt-huitième jour d'avril prochain 1879, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

SAMUEL WOODS,

Montréal, 21 mars 1879. 2457 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Nelson, junior, et Emile Lefort, tous deux des cité et district de Montréal, et y faisant affaires sous les nom et raison de Nelson & Lefort, commerçants, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé en la susdite affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-deuxième jour d'avril A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. J. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 2 avril 1879. 3017 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moise Ouimet, entrepreneur, de la cité et du district de Montréal, failli.

Un bordereau de dividende sur les produits de la vente du lot officiel No. 208, du cadastre de la paroisse de Chambly, a été préparé et est sujet à contestation jusqu'a mardi, le vingt-deuxième jour d'avril courant après lequel jour le dividende sera payé.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 3 avril 1879. 3077 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of H. Paquet, an Insolvent.

On the first day of May next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

MONTAMBAULT, LANGELIER & LANGELIER,
Attorneys *ad litem.*

Quebec, 26th March, 1879. 2612

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Terrebonne. } *In the Superior Court for the district of Terrebonne.*

In the matter of Marcel St. Amour, trader, of Sainte Scholastique, in the district aforesaid, an Insolvent.

The twentieth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

MARCEL ST. AMOUR,
By PREVOST & MATHIEU
His attorneys *ad litem*

Sainte Scholastique, 8th March, 1879. 2232

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Samuel Woods, of the city and district of Montreal, importer and trader, and there doing business in co-partnership with Elizabeth Woods, of the said city of Montreal, *fille majeure et usante de ses droits* as a special partner under the name style and firm of Samuel Woods and Company, and the said Samuel Woods as having heretofore carried on business in co-partnership with the late Benjamin Whalley, under the name style and firm of Whalley & Woods, an Insolvent.

On the twenty eighth day of April next 1879, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the above act.

SAMUEL WOODS,

Montreal, 21st March, 1879. 2458

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Nelson, junior, and Emile Lefort, both of the city and district of Montreal, and there doing business under the name style and firm of Nelson & Lefort, traders, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared in the above matter, open to objection until the twenty second day of April A. D. 1879, after which dividend will be paid.

L. J. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 2nd April, 1879. 3018

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Moise Ouimet, contractor, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet upon the proceeds of the sale of the official lot No. 208, of the cadastre of the parish of Chambly, has been prepared subject to objection until Tuesday, the twenty second day of April instant, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 3rd April, 1879. 3078

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de " The Oil Cabinet and Novelty Co., " de la cité de Montréal, faillie.

Les créanciers de la faillite ci-dessus mentionnée sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Fulton & Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le quinzième jour d'avril A. D. 1879, à quatre heures p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Fulton & Perkins,
No. 60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 3 avril 1879. 3093 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James A. Edwards, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, Merchants Exchange Building, Montréal, vendredi, le dix-huit (18) courant, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge consenti par ses créanciers.

A. B. STEWART,
Syndic.
Montréal, 4 avril 1879. 3099 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hamilton & Papineau, de la cité de Montréal, faillis.

Un second et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet aux oppositions jusqu'à samedi, le dix-neuvième jour d'avril A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Fulton & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 5 avril 1879. 3089 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de David B. A. McBean, M D., des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Vendredi, le seizième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

DAVID B. A. McBEAN,
Par MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 5 avril 1879. 3087 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Caldwell, de Montréal, failli.

Une feuille de dividendes, pro luits des biens immeubles de la faillite, a été préparé et sera sujette à objections jusqu'au vingt-unième jour d'avril courant, après lequel jour le dividende sera payé.

ALEX. MOFFAT,
Syndic officiel.
Montréal, 3 avril 1879. 3073 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Gariépy, de Saint-Jean Deschaillons, failli.

Un troisième et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt et-unième jour d'avril prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
Québec, 3 avril 1879. 3095 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of " The Oil Cabinet and Novelty Co., of the city of Montreal, Insolvent.

The creditors of the above named insolvent estate are notified to meet at the office of Perkins, Fulton & Perkins, No. 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the fifteenth day of April A. D. 1879, at four o'clock p. m., for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
Office of Perkins Fulton & Perkins,
No. 60, Saint James street.
Montreal, 3rd April, 1879. 3094

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James A. Edwards, an Insolvent.

The creditors of the Insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, Merchants' Exchange Building, Montreal, on Friday, the eighteenth (18) instant, at the hour of three o'clock in the afternoon, to take into consideration the deed of composition agreed to by the creditors.

A. B. STEWART,
Assignee.
Montreal, 4th April, 1879. 3100

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Hamilton & Papineau, of the city of Montreal, Insolvents.

A second and final dividend sheet has been prepared subject to objection until Saturday, the nineteenth day of April A. D. 1879, after which date dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
Office of Perkins, Fulton & Perkins,
60, Saint-James street.
Montreal, 5th April, 1879. 3090

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of David B. A. McBean, M. D., of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

On Friday, the sixteenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

DAVID B. A. McBEAN,
By MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
His attorneys *ad litem*
Montreal, 5th April, 1879. 3088

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of John Caldwell of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet of the proceeds of the real estate has been prepared open to objection until the twenty first day of April instant, after which dividend will be paid.

ALEX. MOFFAT,
Official assignee.
Montreal, 3rd April, 1879. 3074

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Gariepy, of Saint Jean Deschaillons, an Insolvent.

A third dividend sheet has been prepared subject to opposition until Monday, the twenty first day of April next, after which dividend will be paid.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
Quebec, 3rd April, 1879. 3096

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de C. O. Pease, du Coteau Landing, failli.

Un premier et dernier dividende provenant des biens fonds de la faillite, a été déclaré et sera sujet à objection jusqu'à jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril 1879, après lequelle date les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques, Montréal. 3083 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dinning & Webster, faillis.

Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 98, rue Saint-Pierre, lundi, le vingt unième jour d'avril 1879, à deux heures p. m., pour prendre en considération un acte de composition et décharge fait entre James Dinning, un des dits faillis, et les créanciers des dits Dinning & Webster, étant et formant la majorité en nombre de tous les créanciers et représentant plus que les trois quarts de la valeur de toutes les dettes. Les principales conditions du dit acte sont de payer six mille piastres pour certaines dettes actives de la faillite de Dinning & Webster, et accordant une décharge à James Dinning comme membre de la société de Dinning & Webster. Aussi pour le règlement des affaires de la faillite en général.

WM. WALKER,
Syndic officiel.

Québec, 3 avril 1879. 2947 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Ottawa.

Dans l'affaire de James Wm. Agret, failli.

Le vingt-deuxième jour d'avril prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JAMES McGILL RONEY,
Procureur *ad litem.*

Aylmer, 6 mars 1879. 2205 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Dérome & Beaudry, de Montréal, faillis.

Vendredi, le deuxième jour de mai prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte.

ZEPHIRE DEROME,
LOUIS BEAUDRY,
Par PERRAS & MORIN,
Leurs procureurs *ad litem.*

Montréal, 19 mars 1879. 2487 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François

Dans l'affaire d'Edward Planche, failli.

Le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

EDWARD PLANCHE,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem.*

Sherbrooke, 26 mars 1879. 2677 3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of C. O. Pease, of Coteau Landing, an Insolvent.

A first and final dividend on immoveable has been declared open to objection until Thursday, the twenty fourth day of April, 1879, after which date the dividend will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street, Montreal. 3084

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Dinning & Webster, Insolvents.

The creditors are notified to meet at my office, No. 98, Saint-Peter street, on Monday, the twenty first day of April, 1879, at two o'clock p. m., to take into consideration a deed of composition and discharge entered into between James Dinning, one of above insolvents, and the creditors of the said Dinning & Webster, and constituting and forming the majority in number of all the creditors and representing more than three fourths of the value of the liabilities. The principal conditions of which are to pay six thousand dollars for certain assets of the estate of Dinning & Webster, and granting a discharge to James Dinning as a member of the firm of Dinning & Webster. Also for the ordering of the affairs of the estate generally.

WM. WALKER,
Official assignee.

Quebec, 3rd April, 1879. 2948

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Ottawa.

In the matter of James Wm. Agret, an Insolvent.

On the twenty second day of April next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

JAMES McGILL RONEY,
Attorney *ad litem.*

Aylmer, 6th March, 1879. 2206

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Derome & Beaudry, of Montreal, Insolvents.

Friday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

ZEPHIRE DEROME,
LOUIS BEAUDRY,
Per PERRAS & MORIN,
Their attorneys *ad litem.*

Montreal, 19th March, 1879. 2438

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.

In the matter of Edward Planche, an Insolvent.

On the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

EDWARD PLANCHE,
By HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem.*

Sherbrooke, 26th March, 1879. 2678

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles J. Odell, failli.

Le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHS. J. ODELL,

Sherbrooke, 24 février 1879. 2679 3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Charles J. Odell, an Insolvent.

On the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

CHS. J. ODELL,

Sherbrooke, 24th February, 1879. 2680

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Larochelle & Scott, contracteur de chemins de fer, faillis.

Le soussigné vendra à son bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, lundi, le douzième jour de mai prochain, 88,826 parts dans la Compagnie du Chemin de Fer de Lévis et Kennébec. Les parts sont de dix piastres chacune. Conditions de vente : ¼ payable immédiatement après l'adjudication, et la balance dans les trois jours qui suivront la vente.

Vente à onze heures a. m.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 27 mars 1879. 2833 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jarvis C. Ellis, propriétaires de moulins, du village de Waterloo, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentioner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans le village de Waterloo, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le our de la vente, à savoir :

Un certain morceau ou lopin de terre, formant partie du lot numéro (21) vingt et un, de la (4e) quatrième rangée de concessions du township de Shefford, (le dit lot et autres maintenant inclus dans les limites assignées au village de Waterloo), et situé du côté est du chemin public, maintenant la rue Principale du dit village de Waterloo ; borné en front à l'ouest par la dite rue Principale, à l'est en arrière par Allen, Taylor & Cie., d'un côté au sud par William V. Carter, et de l'autre côté au nord par le terrain ou emplacement de Robert Hill, représentant feu R. A. Ellis, à être divisé de l'emplacement en dernier lieu mentionné par une ligne courant de l'ouest à l'est du dit emplacement et parallèlement au côté nord du moulin à farine dessus érigé—avec le droit de passage entre le dit moulin à farine et le dit Robert Hill, tel qu'ils en jouissent aujourd'hui, en outre toutes autres portions du dit lot numéro vingt et un, dans le dit quatrième rang qui peuvent se trouver submergées par les eaux de l'étang des moulins, avec les cours d'eau s'y déchargeant ; sauf et excepté les droits que peuvent avoir les dits Allen, Taylor & Cie., aux eaux du dit étang—avec l'écluse, coffre, un moulin à farine, un moulin à scier mû par la vapeur, engin

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Larochelle & Scott, railway contractors, Insolvents.

The undersigned will sell at his office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, on Monday, the twelfth day of May next, 88,826 shares in the Levis and Kennebec Railway Company. Shares are of ten dollars each. Terms of sale : ¼ payable immediately after adjudication, balance within three days after the sale.

Sale at eleven o'clock a. m.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 27th March, 1879. 2834

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Jarvis C. Ellis, mill owner, of the village of Waterloo, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Waterloo, to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

That certain piece and tract of land, forming part of the lot number (21) twenty one, in the (4) fourth range of lots of the township of Shefford, (the said lot and others now included in the limits assigned to the village of Waterloo), and lying on the easterly side of the highway, now Main street of said Waterloo ; bounded in front or towards the west by said Main street, east in rear by Allen, Taylor & Co., on one side towards the south by William V. Carter, and on the other side towards the north by the land or emplacement of Robert Hill representing the late R. A. Ellis, to be divided from the last mentioned emplacement by a line to run from the west to east of said emplacement, and parallel with the north end of the grist mill thereon erected—with the right of way between the said grist mill and Robert Hill, as now enjoyed ; also such other portion of said lot number twenty one, in said fourth range as may be flowed or covered by water, by the mill pond, with the water courses thereto belonging ; save and except such rights as the said Allen, Taylor & Co., may have to the said mill pond, with the dam, flume, one grist mill, one steam saw mill, boiler, engine, machinery, saws, plaining and shingle mills, with carding

et bouilloire, agrès, scie rondes, moulins à bardeau et à blanchir, avec un moulin à carder ; aussi une boutique ou magasin, maison et autres bâtisses dessus érigées.

Le dit terrain et dépendances pour être vendus en un seul ou plusieurs lots tel que le décideront les inspecteurs au jour de la vente, au bureau du syndic soussigné, dans le village de Waterloo, JEUDI, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

THOS. BRASSARD,
Syndic.

Waterloo, 11 février 1879. 1491 3

[Première publication, 29 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Simon Thompson, de Lévis, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé dans la ville de Levis, sur la rue Commerciale, de vingt-huit pieds de front en avant, et vingt-six pieds en arrière, sur cinquante pieds de profondeur, du côté nord-est sur une largeur de dix-huit pieds, avec un mur mitoyen du côté ouest, le tout mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front à la dite rue Commerciale, au sud au pied du Cap, au bout de la dite profondeur, à l'est par J. H. Simmons, à l'ouest par Simon Thompson, sr.—avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de Notre-Dame, dans la ville de Lévis, LUNDI, le VINGT-SIXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 21 mars 1879. 2577

[Première publication, 22 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Wilson Weston, du canton de Ditton, dans le district de Saint-François, cidevant du canton de Eaton, dans le dit district, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Sherbrooke, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour, de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

La moitié sud du lot numéro quatre, dans le

mill ; also a large shop, dwelling house and other buildings thereon.

The said lot of land and premises to be sold in one lot, or in two or more as the inspectors may direct on the day of sale, at the office of the said undersigned assignee, in the said village of Waterloo, on THURSDAY, the SEVENTEENTH day of APRIL now next, at TEN of the clock in the forenoon.

THOS. BRASSARD,
Assignee.

Waterloo, 11th February, 1879. 1492

[First published, 29th March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Simon Thompson, of Levis, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persson having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, to his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; appositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of ground situated in the town of Levis, on Commercial street, of twenty eight feet in front on the said street, and twenty six feet in rear, on fifty feet in depth, on the north east side by a width of eighteen feet, with a division wall on the west side the whole, english measure, more or less ; bounded in front by the said street, to the south to the Cape, at the end of the said depth, to the east to J. H. Simmons, and to the west by Simon Thompson, sr.—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of Notre Dame, in the town of Levis, on MONDAY, the TWENTY SIXTH day of MAY next, at TEN o'clock in the morning.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 21st March, 1879. 2578

[First published, 22nd March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Wilson Weston, of the township of Ditton, in the district of Saint Francis, heretofore of the township of Eaton, in said district, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Sherbrooke, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The south half of the lot number four, in the

onzième rang du canton de Eaton, contenant cent acres, plus ou moins ; et toute cette partie du lot numéro quatre, dans le dixième rang du dit canton de Eaton, située sur le côté nord du chemin public conduisant de Cookshire à Bury, et contenant vingt-cinq acres, plus ou moins, tous deux dans le district de Saint-François.

Pour être vendue au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district de Saint-François, MERCREDI, le SEPTIÈME jour de MAI A. D. 1879, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN McNICOL,
Syndic.

Sherbrooke, 26 février 1879. 1845 3

[Première publication, 1er mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Anthony S. Dewey, du canton de Bolton-Est, dans le district de Bedford, forgeron et commerçant, failli.

ATTENDU qu'à une vente ajournée de la propriété immobilière en cette affaire, au bureau du soussigné, au palais de justice, à Sweetsburgh, dans le dit district, Charles McWilliam, de Georgeville, dans le district de Saint-François, machiniste, était le dernier et plus haut enchérisseur sur la propriété ci-dessous décrite, et attendu que le vingt-deuxième jour de février courant, un ordre a été émané de l'honorable Cour Supérieure pour le district de Bedford, siégeant en faillite, ordonnant le syndic soussigné de vendre la dite propriété ci-dessous décrite à la folle enchère du dit Charles McWilliam, en conséquence, le syndic procèdera à la vente d'icelle, à savoir :

1. Partie du lot de terre numéro vingt-deux, dans le dixième rang des lots dans le canton de Bolton, décrite comme suit :

Premièrement.—Commençant à une borne sur la ligne sud du dit lot et du côté est du ruisseau ; de là nord-est le long de la rive est du dit ruisseau une chaîne et quatre-vingt onze chaînons à la terre de William Green ; de là sud quarante-six degrés est variation de l'aiguille étant onze degrés et quarante minutes soixante et un chaînons le long de la terre du dit William Green ; de là sud soixante et dix degrés est, traversant le chemin qui conduit au lac, une chaîne et dix-huit chaînons au chemin conduisant est et ouest ; de là sud cinquante-cinq degrés est une chaîne et cinquante-huit chaînons ; de là sud quarante-deux degrés et trente minutes est, deux chaînes et soixante et quinze chaînons ; de là sud vingt-cinq degrés ouest, soixante et cinq chaînons à la ligne sud du dit lot ; de là ouest le long de la ligne sud au point de départ, une distance de cinq chaînes et soixante et quatorze chaînons en superficie, une acre, un vergée et dix-neuf perches.

Deuxièmement.—Du côté nord du dit chemin commençant au ruisseau sur le côté nord du chemin et sur le côté est du ruisseau ; de là sud cinquante-cinq degrés est, une chaîne et trente-trois chaînons le long du chemin ; de là nord quarante-trois degrés est, deux chaînes et sept chaînons ; de là nord quarante et un degrés ouest, une chaîne et quatre chaînons ou ruisseau ; de là vers le sud au point de départ, une superficie de trente-deux perches, à l'exception de la dite partie de lot de terre vendue et consentie à un nommé Alexander Sargeant, supposé être seize perches carrées.

2. Toute la terre du lot numéro vingt-trois, dans le dit dixième rang de Bolton, situé à l'est du ruisseau du moulin, connu comme la tête du ruisseau de l'anse, (à l'exception de ce qui a déjà été vendu à un nommé Thadden Williams, à déduire du côté nord du dit lot), ce deuxième morceau supposé contenir soixante-dix acres, plus ou moins.

3. Et enfin cette partie du lot numéro vingt-quatre, qui se trouve nord et est des eaux du Lac Memphremagog, connue comme la tête de la baie, et supposé contenir huit acres, plus ou moius—

eleventh range of the township of Eaton, containing one hundred acres, more or less ; and all that part of the lot number four, in the tenth range of the said township of Eaton, lying on the northerly side of the highway leading from Cookshire to Bury, and containing twenty five acres, more or less, both in the district of Saint Francis.

To be sold at the court house, in the city of Sherbrooke, in said district of Saint Francis, on WEDNESDAY, the SEVENTH day of MAY A. D. 1879, at TEN o'clock in the forenoon.

JOHN McNICOL,
Assignee.

Sherbrooke, 26th February, 1879. 1846

[First published, 1st March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Anthony S. Dewey, of the township of East Bolton, in the district of Bedford, blacksmith and trader, an Insolvent.

WHEREAS at an adjourned sale of the immoveable property in this matter, at the office of the undersigned, in the court house, at Sweetsburgh, in said district, Charles McWilliam, of Georgeville, in the district of Saint Francis, machinist, was the last and highest bidder upon the property hereinafter described, and whereas on the twenty second day of February instant, an order was issued from the honorable the superior court for the district of Bedford, sitting in insolvency, ordering the undersigned assignee to sale the said property hereinafter described, at the *folle enchère* of the Charles McWilliam, according by the said assignee will proceed to the sale thereof namely.

1. Part of the lot of land number twenty two, in the tenth range of lots in the township of Bolton, described as follows :

Firstly.—Commencing at a boundary on the south line of said lot and east side of the brook ; thence north easterly along the east shore of said brook, one chain and ninety one links to William Green's land ; thence south forty six degrees east variation of needle being eleven degrees and forty minutes sixty one links along said William Green's land ; thence south seventy degrees east, crossing the road leading to the lake, one chain and eighteen links to the road leading east and west ; thence south fifty five degrees east one chain and fifty eight links ; thence south forty two degrees and thirty minutes east, two chains and seventy five links ; thence south twenty five degrees west, sixty five links to the south line of said lot ; thence west along the south line to the place of beginning, a distance of five chains and seventy four links area, one acre, one road and nineteen perches.

Secondly.—On the north side of said road beginning at the brook on the north side of the road and east side of the brook ; thence south fifty five degrees east, one chain and thirty three links along the road ; thence north forty three degrees east, two chains and seven links ; thence north forty one degrees west, one chain and four links to the brook ; thence southwardly to the place of beginning, area thirty two perches, save and except so much of said part of lot of land heretofore sold and conveyed to one Alexander Sargeant, supposed to be sixteen square rods.

2. All the land of lot number twenty three, in the said tenth range of Bolton, which lies east of the mill brook, known as the head of the bay brook, (save and except what has already been deeded to one Thadden Williams, off from the north side of said lot, this second parcel supposed to contain seventy acres, be the same, more or less.

3. And lastly that part of lot number twenty four, which lies north and east of the waters of Lake Memphremagog, known as the head of the bay, and supposed to contain eight acres, to the

ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites sur les parties de terre ci-dessus décrites.

Pour être vendue au bureau du syndic soussigné, au palais de justice, à Sweetsburgh, LUNDI, le CINQUIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

P. COWAN,
Syndic.

Sweetsburgh, P. Q., 24 février 1879.
[Première publication, 1er mars 1879.] 1827 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Greenleaf W. Batchelder et Eugène M. Copeland, faisant affaires sous la raison sociale de G. W. Batchelder et Cie., faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrits, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

Cette certaine partie de terrain ou terre dans la paroisse de Berthier (en haut), dans le comté de Berthier, dans le district de Richelieu, et la province de Québec, contenant quatre-vingt-dix arpents de terrain en superficies, plus ou moins, comprenant tout le terrain inclus dans les limites suivantes, savoir : en front à l'ouest par le chemin de la Reine conduisant à la ville de Berthier (en haut), en arrière par la propriété appartenant aux héritiers Armstrong, d'un côté par la rivière Bayonne, et de l'autre côté par le chenail de Berthier, dans le fleuve Saint-Laurent—sur laquelle se trouve une maison, des granges, une grande bâtisse à foin et autres bâtisses.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Berthier (en haut), MARDI, le SIXIEME jour de MAI prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.

Montréal, 26 février 1879. 1865 3
[Première publication, 1er mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James A. Downs, du village de Granby, dans le comté de Shefford et province de Quebec, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montreal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une certaine étendue de terre, étant une partie du lot de terre connu comme lot numéro huit, dans le septième rang du canton de Granby, dans le district de Bedford, et une partie du lot numéro neuf, dans le dit rang, contenant neuf same, more or less—together with all the buildings and improvements erected and made on the tracts and parcels of land hereinbefore described.

To be sold at the office of the undersigned assignee, in the court house, at Sweetsburgh, on MONDAY, the FIFTH day of MAY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

P. COWAN,
Assignee.

Sweetsburgh, P. Q., 24th February, 1879.
[First published, 1st March, 1879.] 1829

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Greenleaf W. Batchelder and Eugène M. Copeland, doing business under the name of "G. W. Batchelder & Co.," Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed, with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

That certain piece or parcel of land, or farm, in the parish of Berthier (en haut), in the county of Berthier, in the district of Richelieu, in the province of Quebec, containing ninety arpents of land in superficies, more or less, and being contained within the following limits or boundaries, viz: in front to the west by the Queen's highway road leading to the town of Berthier (en haut), in rear by the property belonging to the heirs Armstrong, on one side by the river Bayonne, and on the other side by the Berthier chanal of the river Saint Lawrence—on which there is a dwelling house, stables, large hay building and other outbuildings.

To be sold at the church door of the parish of Berthier (en haut), on TUESDAY, the SIXTH day of MAY next, at TWO o'clock in the afternoon.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.

Montreal, 26th February, 1879. 1866
[First published, 1st March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James A. Downs, of the village of Granby, in county of Shefford and province of Quebec, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A certain piece and parcel of land, being a part of lot of land known as lot number eight, in the seventh range of the township of Granby, in the district of Bedford, and a part of lot number nine, in the said range, containing nine rods

perches et quatorze pieds et demi de front sur le principal chemin macadamisé, commençant au poteau du coin entre la dite propriété et Douglas Griggs, par seize perches, plus ou moins, de profondeur ; bornée en front par le dit chemin macadamisé, en arrière par le cimetière de la Congrégation, à l'est par Douglas Griggs, et à l'ouest par Josiah Grey Whitcomb ou représentant—ensemble avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

2. Toute cette étendue de terre sise et située dans le dit village de Granby, formant partie du lot numéro huit, dans le dit septième rang des lots du dit canton de Granby ; et bornée comme suit : au sud par le dit chemin macadamisé, au nord par les terres de Rufus et Horace Ball et Savage et McCanna, à l'ouest par la rue Victoria, et à l'est par le lot en premier lieu décrit, supposé contenir trois quarts d'acres—sans bâtisses.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse, à Granby susdit, MERCREDI, le SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

THOS. DARLING,
Syndic.

182, rue Saint-Jacques.
Montréal, 25 février 1879. 1867 3
[Première publication, 1er mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Amable Archambault, demeurant en la cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait des affaires en société avec Félix Lauzon, à Montréal, comme marchands, sous les nom et raison de " Lauzon & Cie., failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Le syndic soussigné nommé aux biens du dit failli, donne par le présent avis que, VENDREDI, le DEUXIEME jour de MAI prochain mil huit cent soixante-dix-neuf, à ONZE heures avant-midi, en son bureau d'affaires, au numéro 7, Place d'Armes, en la cité de Montréal, il offrira en vente les immeubles ci après mentionnés, savoir :

1. Quinze lots de terre situés en le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, connus et désignés aux plan et livre de la subdivision officielle, sous les numéros quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, quinze, vingt, vingt-quatre, vingt-cinq, quatre-vingt un, quatre-vingt-deux et quatre-vingt-trois, au lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro treize cent cinquante-neuf, Nos. 1359-4, 1359-5, 1359-6, 1359-7, 1359-8, 1359-9, 1359-10, 1359-11, 1359-15, 1359-20, 1359-24, 1359-25, 1359-81, 1359-82 et 1359-83 — sans bâtisses.

2. Quatre lots de terre situés au village incorporé d'Hochelaga, connus et désignés sous les nnméros quarante et un, quarante-deux, quarante-neuf et cinquante, aux plan et livre de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné sous le numéro cent soixante-onze, aux plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé d'Ho-

and fourteen and a half feet in front on the main macadamized road, commencing at the corner post between said property and Douglas Griggs, by sixteen rods, more or less, in depth ; bounded in front by the said macadamized road, in rear by the Congregational burying ground, on the east by Douglas Griggs, and on the west by Josiah Gray Whitcomb or representatives—together with a house and other buildings thereon erected.

2. All of that certain tract or parcel of land, lying and being in the said village of Granby, making part of lot number eight, in the said seventh range of lots of the said township of Granby ; and bounded as follows : southerly by the said macadamized road, northerly by the land of Rufus and Horace Ball and Savage and McCanna, westerly by Victoria street, and easterly by the lot herein firstly described, supposed to be and contain three quarters of an acre—without buildings.

To be sold at the door of the parish church, in Granby aforesaid, on WEDNESDAY, the SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

THOS. DARLING,
Assignee.

182, Saint James street.
Montreal, 25th February, 1879. 1868
[First published, 1st March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of Amable Archambault, of the city of Montreal, merchants, individually and as copartner, having done business at the said city of Montreal with Felix Lauzon, under the style and firm of Lauzon & Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The undersigned assignee appointed to the estate of the said Insolvent, hereby gives notice that, on FRIDAY, the SECOND day of MAY next, one thousand eight hundred and seventy nine, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at his business office, number 7, Place d'Armes, in the city of Montreal, he will offer for sale the undermentioned real estate, to wit :

1. Fifteen lots of land situate in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, known and designated on the plan and book of reference to the official subdivision of numbers four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, fifteen, twenty, twenty four, twenty five, eighty one, eighty two and eighty three, of the said lot known and designate l on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, as number thirteen hundre l and fifty nine (Nos. 1359-4, 1359-5, 1359-6, 1359-7, 1359-8, 1359-9, 1359-10, 1359-11. 1359-15, 1359-20, 1359-24, 1359-25, 1359-81, 1359-82 and 1359-83)—without buildings.

2. Four lots of lan l situate in the incorporated village of Hochelaga, known and designated as numbers forty one, forty two, forty nine and fifty, on the subdivision plan and book of reference of the lot known and designated as number one hundred and seventy one (Nos. 171-41, 171-42, 171-49 and 171-50), on the official plan and in

chelaga (Nos. 171-41, 171-42, 171-49 et 171-50)—sans bâtisses.

GEO. H. HUGHES,
Syndic.

Montréal, 27 février 1879. 1853 3

[Première publication, 1er mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Bte. Varrette, d'Huntingville, Que., commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précederont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Quarante acres et l'allouance pour les chemins, partie de la moitié est du lot numéro huit, dans le quatrième rang du township d'Ascot, district de Saint-François, étant le terrain acquis par Edward Chapman, écuyer, d'Edward Dundin, et ensuite du dit Chapman par le présent failli Varrette, par acte en date du vingt-deux septembre 1877, enregistré à ce bureau d'enregistrement de Sherbrooke, dans le registre B. vol. 33, No. 216—avec les améliorations dessus faites.

2. Un certain lot de terre et emplacement étant partie du lot numéro six, dans le cinquième rang du dit township d'Ascot, décrit et désigné par le procès-verbal d'arpentage fait par James Addie, arpenteur, le dix-huit décembre 1877, comme suit: commençant au côté nord du chemin conduisant à Compton centre, à environ 50 pieds ouest de la maison et potterie du dit failli, où est planté une borne en pierre; ensuite nord 70 degrés 5 minutes est, 97 7/10 pieds où est plantée une borne semblable; ensuite sud 11 degrés, 40 minutes est, 37 pieds à un angle; ensuite sud 6 degrés, ouest 158 pieds 6 pouces à une borne semblable; ensuite nord 86 degrés ouest, 29 pieds 7/10 au dit côté nord du chemin susdit, à une borne semblable; ensuite le long du dit côté nord de ce chemin, nord 18 degrés et 40 minutes, ouest 167 2/10 pieds jusqu'au point de départ, et de la contenance de 23,914 pieds carrés, de la contenance qu'il peut avoir—avec la maison, potterie et dépendances sur le dit terrain.

Pour être vendus par le soussigné, en la cité de Sherbrooke, au palais de justice, dans la chambre réservée pour procédés en faillite, le VINGT-SEPTIÈME jour de MAI prochain (1879), à DIX a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 15 mars 1879. 2437 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de C. A. Bewernick, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada,

the book of reference for the said incorporated village of Hochelaga—no buildings.

GEO. A. HUGHES,
Assignee.

Montreal, 27th February, 1879. 1854

[First published, 1st March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jean Bte. Varrette, d'Huntingville, Que., trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with John Fair, at his office, previous to the fifteen days next, preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. Forty acres and allowance for highways being part of the east half of lot number eight, in the fourth range of the township of Ascot, in the district of Saint Francis, being the land acquired by Edward Chapman, esquire, from E. Dundin, and afterwards acquired from said Chapman by said insolvent under deed of sale dated the twenty second (22) September, 1877, registered in the Sherbrooke registry office, in register B. vol. 33, No. 216—with the improvements thereon made.

2. A certain lot of land and emplacement at Huntingville, in said township of Ascot, known as part of lot number six, in the fifth range of Ascot aforesaid, described in the *procès-verbal* of survey thereof made by James Addie, P. L. S., on the 18th December, 1877, as follows: beginning on the northerly side of the road leading to Compton centre, about fifty feet west of the dwelling house and pottery occupied by said insolvent, where is planted a stone and post; thence north seventy degrees and five minutes east, ninety seven feet and seven tenths of a foot, where is planted a similar boundary; thence south eleven degrees and forty minutes east, thirty seven feet to an angle; thence south six degrees west, 158 feet 6 inches to a similar boundary; thence north 86 degrees west, 29 feet 7/10 of a foot to said northerly side of said road to a similar boundary; thence along said northerly side of said road, north 18 degrees and 40 minutes west, 167 feet and 2/10 of a foot to the place of beginning, and containing 23,914 square feet, as the same is and extends—with the house and pottery, and dependencies on said land.

To be sold by the undersigned assignee, at the city of Sherbrooke, at the court house, in the room assigned to proceedings in insolvency, the TWENTY SEVENTH day of MAY next, (1879), at TEN a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 15th March, 1879. 2438

[First published, 22nd March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of C. A. Bewernick, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them

sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes opposition afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre sis et situé dans le village de la Côte Saint-Louis, dans la paroisse de l'Enfant Jésus, connu et designé comme lot numéro cent soixante et six (166), aux plan et livre de renvoi officiels du dit village de la Côte Saint-Louis, dans la municipalité de la paroisse de Montréal ; borné d'un côté par la rue Robin, et de l'autre côté par le chemin public des Tanneries, et en arrière par le lot numero cent soixante et sept (167), du dit plan—avec une maison en pierre et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau de Perkins, Fulton & Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, MERCREDI, le VINGT-HUITIÈME jour de MAI A. D. 1879, à MIDI.

JOHN FULTON,
Syndic.

Bureau de Perkins, Fulton & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 20 mars 1879. 2519 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edmond Rhéaume, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les immeubles ci-après désignés appartenant à la succession du dit failli, déjà dûment annoncés en vente ; suspendue par une opposition de Dame C. Cahier, déboutée par un jugement de la Cour Supérieure de Montréal, en date du 18 mars 1879, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet egard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux lots de terre contigus l'un à l'autre, de la contenance chacun de trente-trois pieds de largeur sur le front et à l'arrière sur cent dix pieds de profondeur, le tout mesure anglaise et plus ou moins, situés en la paroisse de Montréal, près des limites de la cité, et faisant partie de la propriété Brewster, étant les lots numéros dix-sept et dix-huit, sur le plan de la dite propriété fait par Joseph Rielle, écuyer, arpenteur, et déposé dans le bureau de J. S. Hunter, notaire public, à Montréal, par acte de dépôt, en date du vingt-cinq mai mil huit cent soixante et neuf ; bornés en front par le chemin public qui conduit de Montréal à Lachine, par derrière par une ruelle de quinze pieds de largeur, d'un côté par Félix Desparois, et d'autre côté par David Stewart—avec une maison en bois à trois étages lambrissée en brique, bâtie sur tout le front des dits deux lots, et un bâtiment y érigé ; les susdits deux lots connus et désignés sur le plan et au livre de renvoi officiels pour le village Saint-Augustin, en la paroisse de Montréal, sous les numéros deux mille trois cent quatre-vingt-quatre et deux mille trois cent quatre-vingt-cinq (2384 et 2385), et avec droit d'entrer et de

known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate and being in the village of Côte Saint Louis, in the parish of l'Enfant-Jésus, being known and distinguished as lot number one hundred and sixty six (166), on the official plan and book of reference of the said village of Côte Saint Louis, in the municipality of the parish of Montreal ; bounded on one side by Robin street, and on the other side by the public road of Tanneries road, and in rear by lot number one hundred and sixty seven (167), of the said plan—with a stone house and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of Perkins, Fulton & Perkins, No. 60, Saint James street, in the city of Montreal, on WEDNESDAY, the TWENTY EIGHTH day of MAY, A. D. 1879, at TWELVE o'clock, noon.

JOHN FULTON,
Assignee.

Office of Perkins, Fulton & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 20th March, 1879. 2520

[First published, 22nd March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Edmond Rhéaume, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, belonging to the estate of the said insolvent, already duly announced for sale and suspended by an opposition of Dame C. Cahier, dismissed by judgment of the Superior Court, at Montreal, dated the 18th March, 1879, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Two contiguous lots of land measuring each thirty three feet wide in front and rear by one hundred and ten feet in depth, the whole english measure, more or less, situate in the parish of Montreal, near the city limits, forming part of the Brewster property, being lots numbers seventeen and eighteen, on the plan of the said property made by Joseph Rielle, esquire, surveyor, filed in the office of J. S. Hunter, notary public, at Montreal, by deed of deposit, dated the twenty fifth of May, one thousand eight hundred and sixty nine ; bounded in front by the main road leading from Montreal to Lachine, in rear, by a lane fifteen feet wide, on one side by Félix Desparois, and on the other side by David Stewart—with a three storey wooden house faced with brick, built on the whole front of the said two lots, and a building thereon erected ; the said two lots being known and designated on the official plan and in the book of reference for the village of Saint Augustin, in the parish of Montreal, as numbers two thousand three hundred and eighty four, and two thousand three hundred and eighty five (2384 and 2385)—with right of entrance and exit by the said lane in

sortir par la dite ruelle en commun avec tous ceux qui y ont droit.

Pour être vendus à mon bureau, à Montréal, LUNDI, le SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures a. m.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montréal, 19 mars 1879. 2551 2
[Première publication, 22 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de La Manufacture de Ouate de Sorel, corps politique et incorporé, dont le principal bureau d'affaires était en la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lopin de terre sis et situé en la ville de Sorel, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro mil deux cent quatre-vingt douze (1292), de la contenance de deux cent pieds de front sur cent soixante et huit pieds de profondeur ; tenant en front à la rue du Roi, en arrière par Charles Gill et les réprésentants de Louis Adelard Senecal, au nord à une rue projetée, et au sud à la rue Gill—avec une grande bâtisse en brique, dernièrement en usage comme manufacture de ouate, avec bouilloire, engin et autres machineries à l'usage de la dite manufacture, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu par encan public, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les lieux, MARDI, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain (1879), à ONZE heures de l'avant-midi.

J. F. ARMSTRONG,
Syndic.

Sorel, 11 mars 1879. 2255 2
[Première publication, 15 mars 1879.]

To be sold at my office, at Montreal, on MONDAY, the SEVENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill.
Montreal, 19th March, 1879. 2552
[First published, 22nd March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of the Sorel Wadding Manufactory, a body corporate and politic, whose chief place of business was in the town of Sorel, in the district of Richelieu, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land lying and situate in the town of Sorel, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Sorel, as number one thousand two hundred and ninety two (1292), containing two hundred feet in front by one hundred and sixty eight feet in depth ; bounded in front by King street, in rear by Charles Gill and the representatives of Louis Adelard Senecal, on the north by a projected street, and on the south by Gill street—with a large brick buildings, lately in use as a wadding mill, with boiler, engine and other machinery for the use of the said mill, and other buildings thereon erected.

To be sold by public auction, to the last and highest bidder, on the premises, TUESDAY, the TWENTY SEVENTH day of MAY next, (1879), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

J. F. ARMSTRONG,
Assignee.

Sorel, 11th March, 1879. 2256
[First published, 15th March, 1879.]

Ventes par le Shérif—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Drummond.

Arthabaska, à savoir : } DAME MARY CUNNINGHAM, Demanderesse ; contre JESSIE DEMANCHE, Défendeur.
No. 376. }

Une terre étant les trois quarts sud-est du lot numéro six, du second rang du canton de Wickham, contenant cent cinquante acres en superficie —avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3195
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LOUIS EDOUARD PACAUD, Demandeur ; contre DAME U. H. MIGNOT *et al.*, Défendeurs.
No. 510. }

Comme appartenant à Dame U. H. Mignot.

1. Un emplacement situé dans le village de Plessisville, formant partie du lot numéro vingt-sept, du huitième rang du canton de Somerset, contenant soixante pieds de front sur cent trente pieds de profondeur ; borné en front au chemin Provincial d'Arthabaska, en arrière et des deux côtés à Pierre Célestin Bourke—avec les bâtisses dessus construites.

2. Une terre faisant partie du lot numéro vingt-trois, du neuvième rang du canton de Somerset, contenant deux arpents de front sur la profondeur du lot ; bornée en front au huitième rang, en arrière au dixième rang, d'un côté au nord-est à Joseph Michaud, et de l'autre côté au sud-ouest à Moise Roy—sans bâtisses.

3. Une terre formant partie du lot numéro un, du dixième rang du canton de Blandford, contenant environ six arpents et trois quarts de front sur la profondeur du lot, étant les deux tiers est du dit lot ; bornée en front à la rivière Bécancour, en arrière au neuvième rang, d'un côté au nord-est à David Reault, et de l'autre côté au sud-ouest à Pierre Jacques—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus comme suit : les immeubles marqués 1 et 2, au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi ; et l'immeuble marqué 3, au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le SEIZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif. Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3197
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit— District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } JOSEPH NADY ALIAS EMERY EDOUARD RICHARD, Demandeur ; contre JEAN CHASSÉ, Défendeur.
No. 122. }

Une terre de trois arpents de front sur la profondeur des lots numéros onze et douze, dans le septième rang du canton de Somerset ; bornée d'un côté à Damase Bergeron, et de l'autre à Christophe Hinse—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comte de Mégantic, à Inverness, le QUATOR-

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Drummond.

Arthabaska, to wit : } DAME MARY CUNNINGHAM, Plaintiff ; against JESSIE DEMANCHE, Defendant.
No. 376. }

A land being the south east three quarters of lot number six, of the second range of the township of Wickham, containing one hundred and fifty acres in superficies — with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3196
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } LOUIS EDOUARD PACAUD, Plaintiff; against DAME U. H. MIGNOT *et al.*, Defendants.
No. 510. }

As belonging to Mrs. U. H. Mignot.

1. A lot situate in the village of Plessisville, forming part of lot number twenty seven, of the eighth range of the township of Somerset, measuring sixty feet in front by one hundred and thirty feet in depth ; bounded in front by the Provincial road of Arthabaska, in rear and on both sides by Pierre Celestin Bourke—with the buildings thereon erected.

2. A land forming part of lot number twenty three, of the ninth range of the township of Somerset, measuring two arpents in front by the depth of the lot ; bounded in front by the eighth range, in rear by the tenth range, on one side to the north east by Joseph Michaud, and on the other side to the south west by Moise Roy—without buildings.

3. A land forming part of lot number one, of the tenth range of the township of Blandford, containing about six arpents and three quarters in front, by the depth of the lot, being the east two thirds of the said lot ; bounded in front by the river Becancour, in rear by the ninth range, on one side to the north east by David Reault, and on the other side to the south west by Pierre Jacques—with the buildin s thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold as follows, to wit : lots numbers 1 and 2, at the registry office for the county of Megantic, at Inverness, on the FOURTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon ; and lot number three, at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
A thabaskaville, 8th April, 1879. 3198
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } JOSEPH NADY ALIAS EMERY EDOUARD RICHARD, Plaintiff ; against JEAN CHASSÉ, Defendant.
No. 122. }

A land of three arpents in front by the depth of lots numbers eleven and twelve, in the seventh range of the township of Somerset ; bounded on one side by Damase Bergeron, on the other side by Christophe Hinse—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Megantic, at Inverness, on the FOURTEENTH

ZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif. Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3193
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } CHARLES HENRY
No. 456. } HOREY WADLEIGH,
Demandeur ; contre ZOTIQUE BRAULT, Défendeur.

Soixante-quinze acres de terre formant partie du lot numéro seize, du huitième rang du township de Kingsey ; bornés au bout sud-ouest par Antoine Lapierre ou représentants, au bout nord-est par le neuvième rang, du côté sud-est par le lot numéro quinze, et du côté nord-ouest par Narcisse Prince.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3201
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } PIERRE DIEUDONNÉ
No. 735. } LARIVIERE, Demandeur ; vs. LOUIS DUROCHER, Défendeur.

1. La moitié sud-est de la moitié nord-ouest du lot numéro huit, du troisième rang du canton de Wickam.

2. Toute cette partie du lot numéro huit, du quatrième rang du canton de Wickham, située entre le chemin public qui conduit de Drummondville à Melbourne, et le Chemin de Fer du Sud-Est, (South Eastern Railway) ; bornée au sud-est par la route qui conduit chez un nommé Simoneau, et, au nord-ouest par le lot numéro neuf.

A la réserve, toutefois, de deux acres en superficie à prendre du côté sud du chemin public qui conduit à la rivière Saint-François, qui se trouve entre le grand chemin et la ligne du chemin de fer appartenant à John Ralph.

Pour être vendus au bureau d'enrégistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3189
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Drummond.

Arthabaska, à savoir : } ANDREW McCORMICK,
No. 370. } Demandeur ; contre JAMES PATRICK, Défendeur.

1. Un morceau de terre situé dans le village de Drummondville, formé de deux lots à bâtir, savoir : les lots numéros dix-sept et dix-huit ; bornés en front par la rue Brock, au sud par une autre rue, au nord par Isidore Darveault, et en arrière à la profondeur de cent trente-deux pieds.

2. Un morceau de terre situé dans le village de Drummondville, formé de trois lots à bâtir, savoir : les lots numéros trois, quatre et cinq ; borné en front par la rue Heriot, au nord-ouest par Maxime Cardin, au sud-est par Mme. R. N. Watts, et en arrière par la rue Sydney, contenant chaque lot soixante six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur, mesure anglaise—avec maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus au bureau d'enrégistrement

day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3194
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabasha.

Arthabaska, to wit : } CHARLES HENRY
No. 456. } HOREY WADLEIGH,
Plaintiff; against ZOTIQUE BRAULT, Defendant.

Seventy five acres forming part of lot number sixteen, of the eighth renge of the township of Kingsey ; bounded at the south west extremity by Antoine Lapierre or his representatives, on the north east by the ninth range, on the south east side by lot number fifteen, and on the north west side by Narcisse Prince.

To be sold at the registry office for the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3202
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } PIERRE DIEUDONNÉ
No. 735. } LARIVIERE, Plaintiff; vs. LOUIS DUROCHER, Defendant.

1. The south east half of the north west half of lot number eight, of the third range of the township of Wickam.

2. All that part of lot number eight, of the fourth range of the township of Wickham, situate between the main road leading from Drummondville to Melbourne, and the South Eastern Railway ; bounded on the south east by the road leading to one Simoneau, and on the north west by lot number nine.

Reserving however two acres in superficies, to be taken off the south side of the main road leading to the river Saint Francis, which runs between the main road and the railway line belonging to John Ralph.

To be sold at the registry office for the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at THREE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3190
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Drummond.

Arthabaska, to wit : } ANDREW McCORMICK,
No. 370. } Plaintiff; against JAMES PATRICK, Defendant.

1. A piece of land situate in the village of Drummondville, made up of two buildings lots, to wit : lots numbers seventeen and eighteen ; bounded in front by Brock street, on the south by another street, on the north by Isidore Darveault, and in rear by the depth of one hundred and thirty two feet.

2. A piece of land situate in the village of Drummondville, made up of three building lots, to wit : lots numbers three, four and five ; bounded in front by Heriot street, on the north west by Maxime Cardin, on the south east by Mrs. R. N. Watts, and in rear by Sydney street, each lot containing sixty six feet in front by one hundred and thirty two feet in depth, english measure—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of

du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif. Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3199
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Drummond.

Arthabaska, à savoir : } ANSELME VINCENT
No. 377. } *et ux.*, Demandeurs ; contre JOHN DESAUTELS, Défendeur.

Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Germain de Grantham, de la contenance de cinquante acres en superficie, plus ou moins, étant la partie centre du lot numéro quatorze, dans le dixième rang du canton de Grantham ; tenant par devant au chemin de la Reine, en profondeur aux terres du onzième rang, d'un côté à Zéphirin Vincent, et de l'autre côté à Jacques Laramée—avec une maison et une grange dessus construites.

Pour être vendu au bureau d'enrégistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3187
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Court de Circuit—Comté de Drummond.

Arthabaska, à savoir : } SIMEON FRASER, en
No. 4249. } sa qualité de syndic à la faillite d'Antoine N. Charpentier, failli, Demandeur ; contre LOUIS BOISVERT, Défendeur.

1. Un cinquième indivis dans la moitié indivise dans un terrain de douze arpents et demi, plus ou moins, en superficie, formant la partie sud du coin sud-ouest du lot numéro vingt-quatre, du quatrième rang des terres du township de Durham ; borné en front à Thomas Allard, en arrière au chemin, au sud à Philippe Séguin, et au nord à Francis Courchêne—sans aucune bâtisse et tout en bois debout.

2. Un cinquième indivis dans la moitié de la moitié du demi quart de lot de terre formant partie du lot de terre numéro vingt-quatre, du quatrième rang du township de Durham, ayant environ un demi acre de largeur sur une profondeur de vingt-huit acres, plus ou moins, tant en largeur qu'en profondeur ; borné par devant à l'est à la veuve Louis Boivert, à l'ouest au cinquième rang, au nord à la dite veuve Louis Boisvert, et au sud à Francis Courchêne.

3. La moitié sud-est de la moitié sud-est du lot numéro trois, du quatrième rang des lots du township de Wickham.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à QUATRE heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthasbaskaville, 8 avril 1879. 3191
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Mégantic.

Arthabaska, à savoir : } LA CORPORATION
No. 3627. } DE LA PARTIE NORD DU CANTON D'IRELAND, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau en le dit canton d'Ireland, dans le district d'Arthabaska, Demanderesse ; contre HORACE DANIELS, de l'endroit appelé Pawtucket, dans l'Etat de Rhode Island, un des Etats-Unis de l'Amérique, Défendeur.

Drummond, at Drummondville, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3200
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Drummond.

Arthabaska, to wit : } ANSELME VINCENT
No. 377. } *et ux*, Plaintiffs ; against JOHN DESAUTELS, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Germain de Grantham, containing fifty acres in superficies, more or less, being the centre part of lot number fourteen, in the tenth range of the township of Grantham ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands of the eleventh range, on one side by Zéphirin Vincent, and on the other side by Jacques Laramée—with a house and barn thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3188
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Drummond.

Arthabaska, to wit : } SIMEON FRASER, in his
No. 4249. } quality of assignee to the insolvent estate of Antoine N. Charpentier, Plaintiff ; against LOUIS BOISVERT, Defendant.

1. An undivided fifth in the undivided half of a lot of land of twelve arpents and a half, more or less, in superficial extent, forming the south part of the south west corner of lot number twenty four, of the fourth range of lands of the township of Durham ; bounded in front by Thomas Allard, in rear by the road, on the south by Philippe Seguin, and on the north by Francis Courchêne—without any buildings thereon erected, the whole covered with standing timber.

2. An undivided fifth in the half of the half quarter of the lot of land forming part of lot number twenty four, of the fourth range of the township of Durham, measuring about one half acre in width by a depth of twenty eight acres, more or less, as well in width as depth ; bounded in front to the east by Mrs. widow Louis Boisvert, on the west by the fifth range, on the north by the widow Louis Boisvert aforesaid, and on the south by Francis Courchêne.

3. The south east half of the south east half of lot number three, of the fourth range of lots in the township of Wickham.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at FOUR of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3192
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Megantic.

Arthabaska, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 3627. } THE NORTH PART OF THE TOWNSHIP OF IRELAND, a body politic and corporate, having its principal office in the said township of Ireland, in the district of Arthabaska, Plaintiff ; against HORACE DANIELS, of the place called Pawtucket, in the State of Rhode Island, one of the United States of America, Defendant.

Description des immeubles appartenant à Horace Daniels, dans le comté de Mégantic.

Canton d'Ireland.

Dans le premier rang.

1. La moitié nord-ouest du lot numéro vingt.

Dans le cinquième rang.

2. La moitié nord-ouest du lot numéro quinze.
3. La moitié nord ouest du lot numero dix-huit.

Dans le sixième rang.

4. La moitié nord-ouest du lot numéro treize.
5. Lot numéro quatorze.
6. La moitié nord-ouest du lot numéro quinze.

Dans le septième rang.

7. La moitié nord-est du lot numéro huit.
8. La moitié sud-est du lot numéro neuf.
9. Les trois quarts nord-ouest du lot numéro dix.
10. Lot numéro onze.
11. Lot numéro douze.
12. Lot numéro treize.
13. Lot numéro quinze.
14. Lot numéro dix-sept.
15. Lot numéro dix-huit.

Dans le huitième rang.

16. La moitié nord-est du lot numéro quatre.
17. La moitié nord-ouest du lot numéro neuf.
18. Lot numéro dix, moins soixante et quinze acres d'icelui vendus à Arthur Beaulieu.
19. Lot numéro onze.
20. Lot numéro douze.
21. Lot numéro treize.
22. Lot numéro quatorze.
23. Lot numéro seize.
24. Lot numéro dix-sept.
25. Lot numéro dix-huit.

Dans le neuvième rang.

26. La moitié nord-ouest du lot numéro huit.
27. Lot numéro dix.
28. Lot numéro onze.
29. Lot numéro douze.
30. Lot numéro quatorze.
31. Lot numéro quinze.
32. La moitié sud-est du lot numéro dix-sept.
33. La moitié nord-ouest du lot numéro dix-huit.
34. La moitié nord-ouest du lot numéro dix-neuf.
35. La moitié nord-ouest du lot numéro vingt-et un.

Dans le dixième rang.

36. La moitié sud-est de la moitié sud-est du lot numéro six.
37. Lot numéro huit.
38. La moitié nord-ouest du lot numéro onze.
39. La moitié sud-est de la moitié sud-est du lot numéro onze.
40. Lot numéro douze.
41. Lot numéro treize.
42. Lot numéro quatorze.
43. Lot numéro seize.
44. La moitié nord-ouest du lot numéro dix-sept.
45. Lot numéro dix-huit.
46. La moitié sud-est du lot numéro dix-neuf.

Dans le onzième rang.

47. La moitié nord-est du lot numéro huit.
48. Toutes sommes d'argent en principal et intérêts et autres droits dûs et reservés en vertu des actes de ventes suivants, à savoir :

1. Acte de vente à John Largy, daté le 29 octobre 1875.
2. Acte de vente à Jean-Bte. Noel, daté le 10 novembre 1875.
3. Acte de vente à Louis Carneau, daté le 24 décembre 1875.
4. Acte de vente à Arthur Beaulieu, daté le 24 décembre 1875.
5. Acte de vente à Michel Carrier, daté le 22 mai 1876.
6. Acte de vente à John Mooney, daté le 17 novembre 1876.
7. Acte de vente à Charles Therreault, père, daté le 5 décembre 1876.
8. Acte de vente à Edouard Bourgault, daté le 12 décembre 1876.

Description of the immoveables belonging to Horace Daniels, in the county of Megantic.

Township of Ireland.

In the first range.

1. The north west half of lot number twenty.

In the fifth range.

2. The north west half of lot number fifteen.
3. The north west half of lot number eighteen.

In the sixth range.

4. The north west half of lot number thirteen.
5. Lot number fourteen.
6. The north west half of lot number fifteen.

In the seventh range.

7. The north east half of lot number eight.
8. The south east half of lot number nine.
9. The north west three quarters of lot number ten.
10. Lot number eleven.
11. Lot number twelve.
12. Lot number thirteen.
13. Lot number fifteen.
14. Lot number seventeen.
15. Lot number eighteen.

In the eighth range.

16. The north east half of lot number four.
17. The north west half of lot number nine.
18. Lot number ten, less seventy five acres sold therefrom to Arthur Beaulieu.
19. Lot number eleven.
20. Lot number twelve.
21. Lot number thirteen.
22. Lot number fourteen.
23. Lot number sixteen.
24. Lot number seventeen.
25. Lot number eighteen.

In the ninth range.

26. The north west half of lot number eight.
27. Lot number ten.
28. Lot number eleven.
29. Lot number twelve.
30. Lot number fourteen.
31. Lot number fifteen.
32. The south east half of lot number seventeen.
33. The north west half of lot number eighteen.
34. The north west half of lot number nineteen.
35. The north west half of lot number twenty one.

In the tenth range.

36. The south east half of the south east half of lot number six.
37. Lot number eight.
38. The north west half of lot number eleven.
39. The south east half of the south east half of lot number eleven.
40. Lot number twelve.
41. Lot number thirteen.
42. Lot number fourteen.
43. Lot number sixteen.
44. The north west half of lot number seventeen.
45. Lot number eighteen.
46. The south east half of lot number nineteen.

In the eleventh range.

47. The north east half of lot number eight.
48. All sums of money in principal and interest and all mining and other rights due and reserved under the following deeds of sale, viz :

1. Deed of sale to John Largy, dated 29th October, 1875.
2. Deed of sale to Jean Bte. Noël, dated 10th November, 1875.
3. Deed of sale to Louis Carneau, dated 24th December, 1875.
4. Deed of sale to Arthur Beaulieu, dated 24th December, 1875.
5. Deed of sale to Michel Carrier, dated 22nd May, 1876.
6. Deed of sale to John Mooney, dated 17th November, 1876.
7. Deed of sale to Charles Therreault, *père*, dated 5th December, 1876.
8. Deed of sale to Edouard Bourgault, dated 12th December, 1876.

9. Acte de vente à Joseph Tanguay, daté le 15 décembre 1876.

Canton d'Inverness.

49 La moitié nord-ouest du lot numéro douze, et les lots numéros treize et quatorze, sur le lot numéro treize se trouve une place de moulin appelé "The Falls of Lysander", tous dans le onzième rang, et contenant environ cinq cents acres de terre, plus ou moins, sujets aux réserves suivantes :

1. Vingt-cinq acres de terre du dit lot numéro quatorze, tels que donnés par Thomas W. Lloyd, à Lord Bishop de Québec, par acte en date du 16 mars 1860.

2. Lots 164, 166, 167, 172, 173, 175, 256, 257, 258, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 289, 291, 293, 295, 337, 338, 339, 340, 341, 242, 343, 344, de Pleasant Bluff Plot, numéro un.

3. Lots 235, 258, 267, 272, 273, 274, 275, 276, 277 de Pleasant Bluff Plot, numéro deux.

4. Toute cette partie des dits lots numéros douze, treize et quatorze, et le droit de faire des estacades (arrêter les billots), et le droit au fil de l'eau tel que décrit et énoncé dans l'acte de vente par Lyrander Flagg à la Pleasant Bluff Manufacturing Company, en date du 5 décembre 1874.

50. Quarante parts dans le fonds capital de la Pleasant Bluff Manufacturing Company, réservées par le Général Lysander Flagg, en vertu du certificat de fonds capital numéro vingt et un, daté le 18 janvier 1874, et transportées au dit Horace Daniels, le 9 mars 1875, mais le dit transport n'a pas été entré dans les livres de la compagnie.

Tous les immeubles ci-dessus seront vendus " en block" au bureau du régistrateur pour le comté de Mégantic, à Inverness, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3185
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit de Drummond—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } ALPHONSE BOIS-
No. 368. } VERT, Demandeur ;
contre THEOPHILE BLANCHETTE, Défendeur.

Une terre étant le quart du lot numéro vingt-sept, du second rang du canton de Durham, contenant cinquante arpents en superficie ; bornée au nord-est au chemin de front qui divise les premier et second rangs, au sud-ouest et au nord-ouest à Nazaire Courchêne ou représentants, et au sud-est à Henry McManis ou représentants—avec maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif
Arthabaskaville, 27 décembre 1878. 8989 2
[Première publication, 28 décembre 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } WILLIAM DARLING,
No. 65. } Demandeur ; contre
PIERRE LANGLOIS, Défendeur.

1. Un terrain situé au village de Plessisville (de Somerset), sur le huitième rang, faisant partie du lot de terre numéro vingt-sept, contenant quarante-huit pieds de large sur cent vingt-cinq pieds de profondeur ; borné en front par le sud au chemin Royal, en profondeur au bout de la dite profondeur, joignant par les deux autres côtés à Antoine Paradis ou ses représentants — avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Un terrain situé au susdit village de Plessis-

9. Deed of sale to Joseph Tanguay, dated 15th December, 1876.

Township of Inverness.

49. The north west half of lot number twelve, and lots numbers thirteen and fourteen, on which lot number thirteen there is a mill side called " The Falls of Lysander," all in the eleventh range, and containing about five hundred acres of land, more of less, subject to the following reservations :

1. Twenty five acres of land of said lot number fourteen, as given by Thomas W. Lloyd, to the Lord Bishop of Quebec, under deed dated 16th March, 1860.

2. Lots 164, 166, 167, 172, 173, 175, 256, 257, 258, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 289, 291, 293, 295, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, of Pleasant Bluff Plot, number one.

3. Lots 235, 258, 267, 272, 273, 274, 275, 276, 277 of Pleasant Bluff Plot, number two.

4. All that part of the said lots numbers twelve, thirteen and fourteen, and the right of booming logs and flowage as fully described and setfourth in the deed of sale from Lysander Flagg to the Pleasant Bluff Manufacturing Company, dated 5th December, 1874.

50. Forty shares of the capital stock of the Pleasant Bluff Manufacturing Company, held by General Lysander Flagg, under stock certificate number twenty one, dated 18th January, 1874, and transferred to said Horace Daniels, 9th March, 1875, but which transfer has not been entered in the books of the company.

The whole of the foregoing immoveables to be sold " en bloc " at the registry office, of the county of Mégantic, at Inverness, on the FOURTEENTH day of AUGUST next, at ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaska, 8th April, 1879. 3186
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit of Drummond—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } ALPHONSE BOISVERT,
No. 368. } Plaintiff ; against THEOPHILE BLANCHETTE, Defendant.

A land being the quarter of lot number twenty seven, in the second range of the township of Durham, containing fifty arpents in superficies ; bounded to the north east by the front road which divides the first and second ranges, to the south west and to the north west by Nazaire Courchêne or representatives, and to the south east by Henry McManis or representatives—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY NINTH day of APRIL next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of April next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 27th December, 1878. 8990
[First published, 28th December, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } WILLIAM DARLING,
No. 65. } Plaintiff ; against
PIERRE LANGLOIS, Defendant.

1. A lot of land situate in the village of Plessisville (de Somerset), in the eighth range, forming part of lot number twenty seven, measuring forty eight feet in width by one hundred and twenty five feet in depth ; bounded in front to the south by the Queen's highway, in depth by the end of the said depth, joining on the two other sides by Antoine Paradis or his representatives—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situate in the village of Plessis-

ville (de Somerset), dans le huitième rang, faisant partie du lot de terre numéro vingt-sept, contenant soixante pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; borné par devant au chemin Royal, et par les trois autres faces à Antoine Paradis ou ses représentants—avec la boutique de charron, de peinture et de forge dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le TROISIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de mai prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 24 décembre 1878. 9025 2
[Première publication, 28 décembre 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } DEMOISELLE LOUISE
No. 113. } DOSTALER, Demanderesse ; contre SIMON PELLERIN, Défendeur.

Le lot de terre numéro onze, du dixième rang du canton de Chester, contenant deux cents acres et plus, en superficie—avec maison, granges, étables et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu au bureau d'enrégistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TRENTIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de mai prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 24 décembre 1878. 8987 2
[Première publication, 28 décembre 1878.]

ville (de Somerset), in the eighth range, forming part of lot number twenty seven, measuring sixty feet in front by sixty feet in lepth ; bounded in front by the Queen's highway, and on the three other sides by Antoine Paradis or his representatives—with the carriage shop, paint shop and forge thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Megantic, at Inverness, on the THIRD day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of May next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 24th December, 1878. 9026
[First published, 28th December, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } MISS LOUISE DOS-
No. 113. } TALER, Plaintiff ; against SIMON PELLERIN, Defendant.

Lot of land number eleven, in the tenth range of the township of Chester, containing two hundred acres and over, in superficies—with the house, barns, stables and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRTIETH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of May next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 24th December, 1878. 8988
[First published, 28th December, 1878.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procedure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } GEORGES HAMILTON,
No. 797. A. D. 1878. } marchand, vice-président de la First National Bank, de la ville de Dexter, dans l'Etat du Maine, un des Etats-Unis d'Amérique, Demandeur ; contre VITAL RODRIGUE, cultivateur, de Saint-Victor de Tring, et autre, Défendeurs.

Immeubles du dit Vital Rodrigue.

1. Une terre sise et située en la dite paroisse de Saint-Victor, en le township de Tring, étant le premier quart du lot de terre numero dix-huit, du cinquième rang ; joignant d'un côté au sud-est à Vital Bureau, et de l'autre côté au nord-ouest à Ferdinand Fortin, de la contenance d'environ quarante-quatre arpents en superficie — circonstances et dépendances.

2. Un lopin de terre sis et situé en la même paroisse et township de Tring, à détacher de la terre de Ferdinand Fortin, faisant partie du dit lot numéro dix-huit, du dit cinquième rang, contenant environ huit arpents de terre en superficie, plus

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } GEORGES HAMILTON,
No. 797. A. D. 1878. } merchant, vice-president of the First National Bank, of the town of Dexter, in the State of Maine, one of the United States of America, Plaintiff ; against VITAL RODRIGUE, farmer, of Saint Victor de Tring, and other, Defendants.

Immovable property of the said Vital Rodrigue

1. A land situate and being in the said parish Saint Victor, in the township of Tring, being the first quarter of lot number eighteen, of the fifth range ; bounded on one side to the south east by Vital Bureau, and on the other side to the north west by Ferdinand Fortin, containing about forty four arpents in superficies—circumstances and dependencies.

2. A lot of land situate and being in the same parish and township of Tring, to be taken off the property to Ferdinand Fortin, forming part of lot number eighteen, of the said fifth range, containing about eight arpents of land in superficial

ou moins—circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Joseph, Beauce, 8 avril 1879. 3293
[Première publication, 12 avril 1879.]

PIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit.—Comté de Dorchester.

Beauce, à savoir: } GABRIEL TURCOT ET
No. 192 A. D. 1878. } DAME MARGUERITE FRADETTE, son épouse, Demandeurs; contre GABRIEL ANSELME TURCOT, fils, Défendeur, savoir:

1. Deux arpents et demi de terre de front sur quarante arpents de profondeur, situés en la paroisse de Sainte-Claire, comté de Dorchester, côté sud-est de la rivière Etchemin; bornée en avant par la dite rivière Etchemin, en profondeur comme susdit, joignant d'un côté au sud-ouest à Damase Lalibe.té, et au nord-est à François Fournier—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un terrain d'environ un arpent et trois quarts de front, plus ou moins, sur la profondeur qu'il y a du chemin du Roi, à aller à la rivière Etchemin, situé en la dite paroisse de Sainte-Claire, du côté sud-est de la dite rivière Etchemin; borné en front au chemin du Roi, en profondeur à la rivière susdite, d'un côté au sud à Louis Chabot, et au nord à Belzémire Boulet—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Claire, le VINGTIEME jour de MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de mai prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Joseph, Beauce, 8 janvier 1879. 297 3
[Première publication, 11 janvier 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure.—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } CHARLES LECOMPTE,
No. 822. A. D. 1878. } Demandeur; contre PIERRE ELIE dit BRETON, Défendeur, savoir:

1. Une terre rise et située en la paroisse de Sainte-Hénédine, concession Sainte-Thérèse, côté sud du chemin de front, contenant un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur; bornée en front au nord au chemin public, en arrière au bout de la dite profondeur, d'un côté au nord-est à la terre de Jean-Baptiste Marceau, et d'autre côté au sud-ouest à celle d'Hilaire L'Hemelin représentant Magloire Guenet—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un terrain et emplacement sis et situé en la dite paroisse de Sainte-Hénédine, côté nord de la concession Sainte-Thérèse, contenant un demi arpent de terre de front sur un arpent de profondeur; borné au sud à la route de la concession Sainte-Thérèse, au nord au terrain d'Alfred Morisset, écuyer, et David Dion, au nord-est à Joseph Dugrenier dit Perron, et au sud-ouest à Joseph Labonté—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Hénédine, le VINGTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de juin prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Joseph, Beauce, 8 janvier 1879. 295 3
[Première publication, 11 janvier 1879.]

extent, more or less—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the THIRTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of August next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Joseph, Beauce, 8th April, 1879, 3294
[First published, 12th April, 1879.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court—County of Dorchester.

Beauce, to wit: } GABRIEL TURCOT AND
No. 192. A. D. 1878. } DAME MARGUERITE FRADETTE, his wife, Plaintiff; against GABRIEL ANSELME TURCOT, junior, Defendant, to wit:

1. Two arpents and a half of land in front by forty arpents in depth, situate in the parish of Sainte Claire, county of Dorchester, south east side of the river Etchemin; bounded in front by the river Etchemin, in rear as aforesaid, on one side to the south west by Damase Laliberté, and on the north east by François Fournier—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of about one arpent and three quarters in front by the depth between the King's highway, and the river Etchemin, situate in the parish of Sainte Claire, on the south east side of the river Etchemin; bounded in front by the King's highway, in rear by the said river, on one side to the south by Louis Chabot, and on the north by Belzemire Boulet—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Claire, on the TWENTIETH day of MAY next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the thirty first day of May next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Joseph, Beauce, 8th January, 1879. 295
[First published, 11th January, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } CHARLES LECOMPTE
No. 822 A. D. 1878. } Plaintiff; against PIERRE ELIE dit BRETON, Defendant, to wit:

1. A land situate and being in the parish of Sainte Henedine, in the Sainte Therese concession, south side of the front road, measuring one arpent and a half in front by twenty arpents in depth; bounded in front to the north by the public road, in rear by the end of the said depth, on one side to the north east by Jean Baptiste Marceau's land, and on the other side to the south west by the property of Hilaire L'Hemelin representing Magloire Guenet—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate and being in the parish of Sainte Henedine, in the Sainte Therese concession north side, containing one half arpent in front by one arpent in depth; bounded on the south by the by-road of the Sainte Therese concession, on the north by the property of Alfred Morisset, esquire, and David Dion, on the north east by Joseph Dugrenier *dit* Perron, and on the south west by Joseph Labonté — with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Henedine, on the TWENTIETH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirteenth day of June next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Joseph's, Beauce, 8th January, 1879. 296
[First published, 11th January, 1879.]

Ventes par le Shérif–Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Beauharnois.

Beauharnois, à savoir: } JOSEPH SANTOIRE,
No. 10067. } Demandeur; contre
JAMES GLEESON et autres, Défendeurs.

La moitié nord-est du numéro soixante-sept, du rang simple d'Edwardstown, dans la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, comté de Chateauguay, contenant deux arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de longueur; bornée en front par le chemin public qui divise le dit numéro soixante-sept du numéro cinquante-quatre, en profondeur par le numéro cinq, sur le Norton Creek, dans Edwardstown, du côté nord-est par le numéro soixante-six, à Michael Cross, et du côté sud-ouest par la moitié sud-ouest du dit numéro soixante-sept, à la veuve et aux héritiers de William Gleeson—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 7 février 1879. 1301 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir: } DAME JANNET,
No. 948. } McCUAIG, Demanderesse; contre RODERICK McPHERSON, Défendeur.

1. Un morceau de terre tenu en franc et commun soccage, étant la moitié sud-est du numéro dix-huit, du neuvième rang de South Georgetown, dans la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, comté de Châteauguay et district de Beauharnois, contenant deux arpents et demi de largeur sur dix-sept arpents et deux perches de longueur, le tout plus ou moins; borné en front par le chemin de front du dit rang, en profondeur par Russelltown, du côté nord-ouest par la moitié nord-ouest du dit numéro dix-huit, à Antoine Laberge, et du côté sud-est par la propriété ci-après décrite—avec une maison, une grange, une étable et autres bâtisses dessus construites.

2. Un morceau de terre en franc et commun soccage, étant la moitié nord-ouest du numéro dix-neuf, du neuvième rang de South Georgetown, dans la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, comté da Châteauguay, et district de Beauharnois, contenant deux arpents et demi de largeur, sur dix-sept arpents et deux perches de longueur, plus ou moins; borné en front par le chemin de front du dit rang, en profondeur par Russelltown, du côté sud-est par la moitié sud-est du dit numéro dix-neuf, à Nazaire Bourdeau, et du côté nord-ouest par le morceau de terre ci-dessus en premier lieu décrit.

Sheriff's Sales—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Beauharnois.

Beauharnois, to wit: } JOSEPH SANTOIRE,
No. 10067. } Plaintiff; against
JAMES GLEESON *et al.*, Defendants.

The north east half of lot number sixty seven, of the single range of Edwardstown, in the parish of Saint Jean Chrysostome, county of Chateauguay, measuring two arpents in width by twenty five arpents in length; bounded in front by the public road dividing lot number sixty seven from lot number fifty four, in rear by number five, on Norton Creek, in Edwardston, on the north east side by number sixty six, belonging to Micheal Cross, and on the south west side by the south west half of number sixty seven aforesaid, belonging to the widow and heirs of the late William Gleeson—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church dooor of the parish of Saint Jean Chrysostome, on the SIXTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of August next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 7th February, 1879. 1302

[First published, 15 February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit: } DAME JANNET
No. 948. } McCUAIG, Plaintiff; against RODERICK McPHERSON, Defendant.

2. A piece of land held in free and common soccage, being the south east half of lot number eighteen, of the ninth range of South Georgetown, in the parish of Saint Jean Chrysostome, in the county of Chateauguay and district of Beauharnois, measuring two arpents and a half in width by seventeen arpents and two perches in length, more or less; bounded in front by the front road of the second range aforesaid, in rear by Russelltown, north west side by the north west half of lot number eighteen, belonging to Antoine Laberge, and on the south east side by the property hereinafter described—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

2. A piece of land held in free and common soccage, being the north west half of lot number nineteen, of the ninth range of South Georgetown, in the parish of Saint Jean Chrysostome, in the county of Chateauguay, and district of Beauharnois, measuring two arpents and a half in width by seventeen arpents and two perches in length, more or less; bounded in front by the front road of the second range, in rear by Russelltown, on the south east side by the south east half of lot number nineteen, belonging to Nazaire Bourdeau, and on the north west side by the piece of land hereinabove described.

Pour être vendus au bureau d'enrégistrement du comté de Châteauguay, à Sainte-Martine le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ,DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le second jour de juillet prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 8 février 1879.
[Première publication, 15 février 1879.] 1327 2

To be sold at the registry office of the county of Chateauguay, at Sainte Martine, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of July next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 8th February, 1879. 1328
[First published, 15th February, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que e Régistrateur n'est pas tenu de mentionner daus son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuven être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } WILLIAM PARSONS,
No. 2037. } Demandeur ; contre les terres et tenements de AMOS A. MOONEY *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à John McMannis, un des dits défendeurs.

Premièrement.—Une partie du lot numéro vingt-sept, dans le sixième rang des lots dans le canton de Bolton Est, dans le district de Bedford, supposée contenir vingt-quatre acres de terre en superficie, plus ou moins, et bornée comme suit, à savoir : à l'est par la terre occupée par Nathan Banfill, à l'ouest par le chemin qui conduit du dit Banfill au coin Rexford, au sud par les terres occupées par le dit John McMannis.

Deuxièmement.—Une autre étendue de terre formant partie du lot numéro vingt-huit, dans le dit sixième rang des lots dans le dit canton, bornée et décrite comme suit : Toute cette étendue du dit lot numéro vingt-huit, située sur le côté nord du chemin public ou vieux chemin de Magog, (ainsi appelé) : bornée au sud par le dit chemin public, à l'est par le lot numéro vingt-huit, dans le septième rang, au nord par le lot numéro vingt-sept, dans le sixième rang, et à l'ouest par le chemin public qui conduit du coin Rexford, courant nord. La dite étendue de terre supposée contenir trois quarts d'acre en superficie, plus ou moins.

Troisièmement.—Toutes les terres de la moitié est du lot numéro vingt sept, dans le sixième rang des lots dans le dit canton de Bolton Est, situées sur le côté ouest du chemin qui conduit de Mansonville à Bolton Centre, (à l'exception de, Premièrement : environ trois quarts d'un acre de terre à prendre du coin sud-est d'icelle, étant le lot de la maison d'école. Deuxièmement : une lisière de terre située entre le dit lot de la maison d'école et le chemin qui conduit de Mansonville à Bolton Centre, et s'étendant nord soixante et dix pieds de la ligne sud du dit lot. Troisièmement : la quantité d'icelle ci-devant donnée à Dame Emily A. Bullard, épouse de David S. Blodgett. Quatrièmement : la quantité d'icelle ci-devant vendue à un nommé Alvin J. Bracey, et cinquièmement : la quantité d'icelle ci-devant vendue à Melle. Lilian A. McMannis), le dit résidu supposé

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } WILLIAM PARSONS,
No. 2037. } Plaintiff ; against the lands and tenements of AMOS A. MOONEY *et al*, Defendants.

As belonging to John McMannis, one of the said defendants -

Firstly.—A part of lot number twenty seven, in the sixth range of lots in the township of East Bolton, in the district of Bedford, supposed to contain twenty four acres of land in superficies, be the same, more or less, and bounded as follows, to wit : on the east by land occupied by Nathan Banfill, on the west by the road leading from said Banfill's to Rexford corner, on the south by lands occupied by said John McMannis.

Secondly.—Another piece or parcel of land forming part of lot number twenty eight, in the said sixth range of lots in said township, bounded and described as follows : All that certain piece or parcel of said lot number twenty eight, lying on the north side of the highway or old Magog road (so called) ; bounded on the south by the said highway, on the east by lot number twenty eight, in the seventh range, on the north by lot number twenty seven, in the sixth range, and on the west by the highway leading from Rexford corner, running north. Said piece or parcel of land supposed to contain three quarters of an acre in superficies, be the same, more or less.

Thirdly.—All the lands of the east half of lot number twenty seven, in the sixth range of lots in the said township of East Bolton, lying on the west side of the road leading from Mansonville to Bolton Centre, (save and except therefom. Firstly : about three fourths of an acre of land off from the south east corner thereof being school-house lot, Secondly : A strip of land lying between said school-house lot and the road leading from Mansonville to Bolton Centre, and extending north seventy feet from the south line of said lot. Thirdly : So much thereof heretofore donated to Dame Emelie A. Bullard, wife of David S. Blodgett, Fourtly : So much thereof sold to one Alvin J. Bracey, and Fifthly : So much thereof heretofore sold to Miss Lilian A. McMannis), said remainder supposed to contain two acres of land in superficies, be the same, more or less.

contenir deux acres de terre en superficie, plus ou moins.

Quatrièmement.—Partie du lot numéro vingt-sept, dans le sixième rang des lots dans le dit canton de Bolton, décrite comme suit: commençant au côté est de la rivière Missisquoi, une perche de la marque de la haute marée sur la ligne de subdivision entre lot numéro vingt-six et le dit lot numéro vingt-sept, dans le dit sixième rang; de là ouest traversant la dite rivière sur la dite ligne de concession ou chemin qui conduit du coin Rexford à Bolton Centre; de là sud le long du dit chemin au pied d'une côte où la dite rivière se trouve le plus près du dit chemin; de là est à travers la dite rivière une perche est à la marque de la haute marée; de là nord le long de la rive de la dite rivière une perche au-dessus de la marque de la haute marée au dit premier point mentionné, la dite étendue de terre supposée contenir huit acres en superficie, plus ou moins.

Cinquièmement.—La moitié est du lot numéro vingt-huit, dans le dit sixième rang des lots dans le dit canton de Bolton, supposé contenir cent acres de terre en superficie, plus ou moins, à l'exception d'un demi acre de terre en superficie concédé par un nommé Oren Rexford, à l'Evêque de Montréal, et sur lequel une église est érigée, et aussi un petit morceau concédé à un nommé John Porter, du côté nord du chemin public, supposé contenir un demi acre en superficie, plus ou moins, et aussi un autre morceau de terre formant partie du dit lot numéro vingt-huit, dans le dit sixième rang des lots dans le dit canton de Bolton, et borné comme suit: commençant sur la ligne de borne entre les cantons de Bolton et Potton sur le côté ouest du chemin qui conduit nord et sud; de là nord le long du côté ouest du dit chemin aux terres concédées à l'Eglise Episcopale; de là ouest le long du côté sud de la terre de la dite église au poteau du coin sud-ouest; de là nord sur la ligne ouest du lot de la dite église au poteau du coin nord-ouest du lot de la dite église; de là ouest dans une ligne droite avec la ligne nord du lot de la dite église au pied de la côte, supposé contenir environ vingt perches; de là sud à la ligne du dit canton; de là est sur la ligne du dit canton au point de départ, supposé contenir trois acres et demi en superficie, plus ou moins—avec les améliorations faites, et

Sixièmement.—La juste moitié ouest du lot de terre numéro vingt-six, dans le huitième rang des lots dans le dit canton de Bolton, supposée contenir cent acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble avec toutes les bâtisses et moulins érigés sur les dites étendues de terre et les améliorations faites.

Pour être vendues au bureau du régistrateur pour le comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome, et district de Bedford, MERCREDI, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'août prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 26 mars 1879. 3107
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le comté de Brome—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } JOHN S. WILLIAMS, Demandeur; contre les
No. 2395. } terres et tènements de M. C. SALSBURY, Défendeur.

Toute cette étendue de terre sise et située dans le canton de Brome, dans le comté de Brome, dans le district de Bedford, et connue et désignée comme la moitié est de la moitié ouest du lot numéro dix-neuf, dans le septième rang des lots dans le dit canton, supposée contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins, (à l'exception de

Fourthly.—Part of lot number twenty seven, in the sixth range of lots in the said township of Bolton, described as follows: commencing at the east side of the Missisquoi river, one rod from highwater mark on the division line between lot number twenty six and said lot number twenty seven, in said sixth range; thence west crossing said river on said concession line to the road leading from Rexford corner to Bolton Centre; thence southerly along said road to the foot of a hill where said river comes nearest to said road; thence east across said river one rod east of the highwater mark; thence northerly along the bank of said river one rod above high water mark to the said first mentioned point, said piece or parcel of land supposed to contain eight acres in superficies, be the same, more or less.

Fifthly.—The east half of lot number twenty eight, in said sixth range of lots in the said township of Bolton, supposed to contain one hundred acres of land in superficies, be the same, more or less, save and except therefrom one half acre of land in superficies, deeded by one Oren Rexford, to the Lord Bishop, of Montreal, and upon which a church is erected and also a small piece deeded to one John Porter, on the north side of the highway, supposed to contain one half acre in superficies, be the same, more or less; and also another piece of land forming part of said lot number twenty eight, in the said sixth range of lots in the said township of Bolton, and bounded as follows: commencing on the boundary line, between the townships of Bolton and Potton, on the west side of the road leading north and south; thence northerly along the west side of said road, to the land deeded to the Episcopal Church: thence westerly along the south side of said church's land to the south west corner post; thence north on west line of said church lot to the north west corner post of said church lot; thence westerly on a straight line with the north line of said church lot to the foot of the hill, supposed to be about twenty rods; thence southerly to the said township's line; thence easterly on said townships line to the place of beginning, supposed to contain three and one half acres in superficies, be the same, more or less—with the improvements thereon, and

Sixthly.—The west equal half or moiety of the lot of land number twenty six, in the eighth range of lots in the said township of Bolton, supposed to countain one hundred acres of land in superficies, be the same, more or less—together with all the buildings and mills erected on said several pieces of land and improvements thereon made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on WEDNESDAY, the THIRTEENTH day of AUGUST next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the eighteenth day of August next.

P. COWAN.
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 26th March, 1879. 3108
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the county of Brome—District of Bedford.

Bedford, to wit: } JOHN S. WILLIAMS, Plain-
No. 2395. } tiff; against the lands and
tenements of M. C. SALSBURY, Defendant.

All that certain piece or parcel of land situate, lying and being in the township of Brome, in the county of Brome, in the district of Bedford, and known and distinguished as the east half of the west half of lot number nineteen, in the seventh range of lots in said township, supposed to contain fifty acres in superficies, more or less, (save and

quatre acres à prendre du coin nord-ouest d'icelle, supposés appartenir à un nommé Brewer)—avec toutes les appartenances qui s'y trouvent.

Pour être vendue au bureau du régistrateur, pour le comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome et district de Bedford, MERCREDI, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'août prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 27 mars 1879. 3105

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le comté de Missisquoi, District de Bedford.

Bedford, à savoir : } PHILIP MORTIMER
No. 1892. } DARBY, Demandeur;

contre les terres et tenements de ARTIEMUS WESTOVER, Défendeur.

Le tiers indivis de trente-sept acres et demi de terre formant partie des lots numéro cinq et six, dans la première concession de la seigneurie de Foucault, dans la paroisse de Saint-Thomas, dans le district de Bedford, les dit trente-sept acres et demi de terre; bornés au nord par Madame Wm. F. Derrick, au sud par Madame George Derrick, à l'ouest par la rivière Richelieu, à l'est par la ligne de concession entre la première et deuxième concession—ensemble avec les droits indivis appartenant au dit Artiemus Westover, dans les bâtisses érigées sur tous les dits lots numéros cinq et six.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour le comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge et district de Bedford, SAMEDI, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 3 avril 1879. 3235

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district de Bedford.

Bedford, à savoir : } DAME SOPHRONIE
No. 9447. } BISSONNETTE *et vir.*,

Demandeurs; contre les terres et tenements de MICHEL LAREAU, Défendeur.

Un emplacement situé en la ville de Farnham, dans le district de Bedford, formant partie du lot numéro quarante-quatre, dans le cinquième rang du canton de Farnham, étant quatre-vingt pieds de largeur par cent cinquante pieds de profondeur; et borné au sud par le chemin de fer Stanstead, Shefford et Chambly, au nord par Israël Blanchard, à l'est par la rue Meigs, et à l'ouest par la rue Saint-Pierre—avec une maison, grange et autres bâtisses sus-érigées; sujet à une rente annuelle constituée de dix-huit piastres, représentant un capital de trois cents piastres courant, payable à qui de droit.

Pour être vendu au bureau du régistrateur, pour le comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge et district de Bedford, SAMEDI, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 8 avril, 1879. 3233

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } ERNEST RACICOT, Demandeur;
No. 2398. }

contre les terres et tènements de WILLIAM T. O. LEWIS *et al.*, Défendeurs.

except four acres off from the north west corner thereof, supposed to belong to one Brewer)—with all the appurtenances thereon or thereunto belonging.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the townahip of Brome, and district of Bedford, on WEDNESDAY, the THIRTEENTH day of AUGUST next, at the hour of ONE of the clock of the afternoon. The said writ returnable the eighteenth day of August next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 27th March, 1879. 3106

[First published, 12th April, 1879].

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the county of Missisquoi District of Bedford.

Bedford, to wit : } PHILIP MORTIMER
No. 1892. } DARBY, Plaintiff; against

the lands and tenements of ARTIEMUS WESTOVER, Defendant.

One undivided third part of thirty seven and a half acres of land forming part of lots numbers five and six, in the first concession of the seigniory of Foucault, in the parish of Saint Thomas, in the district of Bedford, the said thirty seven and a half acres of land; bounded north by Mrs. Wm. F. Derrick, south by Mrs. George Derrick, west by the river Richelieu, east by the concession line between the first and second concession—together with the undivided rights as belonging to the said Artiemus Westover, in the buildings erected on the whole of said lots numbers five and six.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on SATURDAY, the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the first day of September next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 3rd April, 1879. 3236

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Bedford.

Bedford, to wit : } DAME SOPHRONIE BIS-
No. 9447. } SONNETTE *et vir*,

Plaintiffs; against the lands and tenements of MICHEL LAREAU, Defendant.

An emplacement situated in the town of Farnham, in the district of Bedford, forming part of the lot number forty four, in the fifth range of the township of Farnham, being eighty feet in width by one hundred and fifty feet in depth; and bounded south by the Stanstead, Shefford and Chambly railway, north by Israel Blanchard, east by Meigs' street, and west by Saint Peter street—with a house, barn and other buildings thereon erected; subject to an annual *rente constituée* of eighteen dollars, representing a capital of three hundred dollars currency, *payable à qui de droit.*

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on SATURDAY, the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at the hour of TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable the first day of September next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 8th April, 1879. 3234

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } ERNEST RACICOT, Plaintiff;
No. 2398. }

against the lands and tenements of WILLIAM T. O. LEWIS *et al.*, Defendants.

Une étendue de terre connue et désignée comme faisant partie du lot numéro un, dans le troisième rang des lots situés dans le canton de Farnham, dans le district de Bedford ; bornée et décrite comme suit, savoir : commençant à un point sur le côté sud du chemin public qui conduit de Charles Fuller, dans Farnham-Est, à la décharge de l'étang Brôme, sur la ligne est de la terre occupée par un nommé Hosea Bull ; de là courant est sur le dit côté sud du chemin, une distance d'environ soixante perches, plus ou moins, jusqu'à un poteau planté dans la terre et une pierre ; de là sud parellèle à la ligne ouest du dit lot, une distance d'environ cinq perches jusqu'au côté sud du ruisseau, communément appelé "Ruisseau de la prairie Castor ;" de là ouest en suivant le dit côté du ruisseau une distance de vingt-cinq perches ; de là nord en traversant le dit ruisseau jusqu'au bord nord d'icelui ; de là ouest en suivant le dit côté nord du ruisseau jusqu'à la ligne est de la dite propriété de Hosea Bull ; de là nord suivant la dite ligne est de la propriété de Hosea Bull, jusqu'au point de départ, la dite étendue de terre ainsi décrite est supposée contenir trois acres en superficie, plus ou moins, (à distraire cependant d'icelle une étendue de quatre perches de largeur et six perches de profondeur, à prendre du dit côté nord du ruisseau, et dont la ligne est sera à une distance n'excédant pas vingt-cinq pieds est ou ouest du milieu d'un petit ruisseau déchargeant dans le dit ruisseau de la prairie Castor, appelé "décharge de l'étang Gale," avec le droit de passage depuis le dit ruisseau de la prairie Castor, jusqu'au chemin ci-dessus mentionné, et au côté ouest de la dite "décharge de l'étang Gale," avec le droit de submerger le terrain, étant le dit terrain sus-réservé de manière à ne causer aucun obstacle à aucune machinerie construite sur la dite étendue de terre réservée)—ensemble un moulin à scie, accessoires et machines susérigés, et tous droits et priviléges de pouvoirs d'eau y ayant rapport.

Pour être vendue au bureau du régistrateur du comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme, et district de Bedford, MERCREDI, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 5 avril 1879. 3237

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } GARDNER STEVENS,
No. 2366. } Demandeur ; contre les terres et tenements de LOUIS FUGERE, fils, Défendeur.

Les trois quarts est du lot numéro cinq, dans le neuvième rang des lots situés dans le canton de Milton, dans le district de Bedford, supposés contenir cent cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins—avec les améliorations dessus faites.

Pour être vendu au bureau d'enrégistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 8 février 1879. 1393 2

[Première publication, 15 février 1879.]

A certain piece or parcel of land known and distinguished as forming part of lot number one, in the third range of lots in the township of Farnham, in the district of Bedford; bounded and described as follows, to wit: beginning at a point on the south side of the highway leading from Charles Fuller, in East Farnham, to the outlet of Brome pond, on the east line of land owned by one Hosea Bull; thence running east on said south side of road, a distance of about sixty rods, more or less, to a stake and stone planted in the ground; thence southerly parallel with the west line of said lot a distance of about five rods, to the south side of the brook, commonly called "Beaver meadow brook"; thence westerly following said side of brook a distance of twenty five rods; thence northerly crossing said brook to the north banks thereof; thence westerly following said north side of brook to said Hosea Bull's east line; thence northerly following said Hosea Bull's east line to the place of beginning; supposed to contain said piece of land so described, three acres in superficies, more or less, (save and except therefrom a piece thereof, four rods in width and six rods in length, to be taken out of said north side of brook, the east line of which shall be at a distance not exceeding twenty five feet east or west of the centre of a small brook running in said Beaver meadow brook, called the "outlet of Gale pond" with the right of way from the said Beaver meadow brook to the road hereinbefore mentioned, and on the west side of said "outlet of Gale pond," together with the right of flowing the land above said reserved piece of land, but so that it will not interfere with any machinery which is built above said reserved piece of land)—together with a saw mill, fixtures and machinery thereon erected, and all the rights and privileges of water thereto belonging.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on WEDNESDAY, the THIRTEENTH day of AUGUST next, at the hour of TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable the first day of September next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 5th April, 1879. 3238

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } GARDNER STEVENS,
No. 2366. } Plaintiff; against the lands and tenements of LOUIS FUGERE, *fils*, Defendant.

The east three quarters of lot number five, in the ninth range of lots of the township of Milton, in the district of Bedford, supposed to be and contain one hundred and fifty acres of land in superficies, more or less—with the betterments thereon made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on THURSDAY, the NINETEENTH day of JUNE next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of June next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 8th February, 1879. 1394

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } ANGELE COURTEMAN-
No. 2333. } CHE, Demanderesse ; contre les terres et tenements de FRANÇOIS CHEVALIER, Défendeur, et Messieurs Racicot et Mitchell, Demandeurs par distraction de frais.

Une étendue de terre faisant partie des lots numéros quarante-sept, quarante-huit et quarante-neuf, dans le deuxième rang des lots situés dans le canton de Farnham, dans le district de Bedford, contenant environ soixante-dix-sept arpents et demi en superficie, plus ou moins ; bornée comme suit, savoir : à l'est en front par le chemin public qui conduit à Farnham-Ouest, à l'ouest en arrière par la ligne de la seigneurie de Monnoir, d'un côté au sud par les terres de Charles Hébert, et de l'autre côté au nord par les terres de Joseph Chevalier—sans bâtisses.

Pour être vendue au bureau d'enrégistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, SAMEDI, le VINGT-HUITIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juillet prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 8 février 1879. 1391 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } CHARLES SOUQUIERE,
No. 923. } Demandeur ; contre les terres et tenements de JOSEPH AILLOTTE, Fils, Défendeur.

Une étendue de terre située dans le canton de Farnham, district de Bedford, faisant partie du lot numéro vingt cinq, dans le quatrième rang du dit canton, contenant trois acres de largeur sur vingt-huit acres de profondeur, plus ou moins ; bornée au nord en front par le chemin public, conduisant à Farnham Ouest, au sud en arrière par la ligne de concession du troisième rang, d'un côté à l'est par un nommé Berrard, et de l'autre côté à l'ouest par un nommé Mathias Larivière—avec une maison, étable et laiterie sus-érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement pour le comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme et district de Bedford, VENDREDI, le VINGTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juillet prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 8 février 1879. 1397 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } GARDNER STEVENS,
No. 2365. } Demandeur ; contre les terres et tenements de LOUIS FUGERE, père, Défendeur.

Le quart est du lot numéro cinq, dans le neuvième rang des lots situés dans le canton de Milton, dans le district de Bedford, supposé contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins.

Pour être vendu au bureau du régistrateur, pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, JEUDI, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 8 février 1879. 1395 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } ANGELE COURTEMAN-
No. 2333. } CHE, Plaintiff ; against the lands and tenements of FRANÇOIS CHEVALIER, Defendant, and Messrs. Racicot and Mitchell, Plaintiffs *par distraction de frais.*

A piece of land forming part of lots numbers forty seven, forty eight and forty nine, in the second range of lots of the township of Farnham, in the district of Bedford, containing about seventy seven and a half arpents in superficies, more or less ; bounded as follows, to wit : to the east in front by the highway leading to West Farnham, to the west in rear by the line of the seigniory of Monnoir, on one side to the south by the lands of Charles Hebert, and on the other side to the north by the lands of Joseph Chevalier—without buildings.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on SATURDAY, the TWENTY EIGHTH day of JUNE next, at the hour of ELEVEN o'clock of the forenoon. The said writ returnable the fourth day of July next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 8th February, 1879. 1392

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } CHARLES SOUQUIERE,
No. 923. } Plaintiff ; against the lands and tenements of JOSEPH AILLOTTE, Fils, Defendant.

A parcel of land situated in the township of Farnham, in the district of Bedford, forming part of lot number twenty five, in the fourth range of the said township, containing three acres in width by twenty eight acres in depth, more or less ; bounded north in front by the highway leading to West Farnham, south in rear by the concession line of the third range, on one side to the east by one Berrard, and on the other side to the west by one Mathias Larivière—with a house, stable and milk house thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on FRIDAY, the TWENTIETH day of JUNE next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fourth day of July next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 8th February, 1879. 1398

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada.—District of Bedford.

Bedford, to wit : } GARDNER STEVENS, Plain-
No. 2365. } tiff ; against the lands and tenements of LOUIS FUGERE, *père*, Defendant.

The east quarter of lot number five, in the ninth range of lots in the township of Milton, in the district of Bedford, supposed to contain fifty acres of land in superficies, be the same, more or less.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the NINETEENTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of June next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 8th February, 1879. 1396

[First published, 16th February, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou tures oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Province de Québec, District d'Iberville. No 1958. } PATRICK GRACE, Demandeur ; contre DOMINIQUE MONETTE ès-qualité, Défendeur.

Un emplacement situé au village de la paroisse de Saint-Michel Archange, dans le district d'Iberville, de la contenance de soixante pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front par le chemin du Roi, en profondeur par Vital Poissant, du côté nord-est par Pierre Tremblay, et du côté sud-ouest par Jean Bte. Malbœuf—avec bâtisses dessus c nstruites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Michel Archange, le SEIZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour d'août prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 7 avril 1879. 3179

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint Jean, à savoir : No. 205. } THE SMITH ORGAN COMPANY, Demanderesse ; contre JULIEN POYER, Defendeur.

Un lot de terre situé dans la ville d'Iberville, seigneurie Bleury, dans le district d'Iberville, au côté sud de la rue Ferry, mesurant cent vingt pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins ; borné en front par la rue Ferry, en profondeur par les héritiers de François Xavier Fontaine, d'un côté à l'est par la prolongation de la rue Napier, et de l'autre côté à l'ouest par Amable Goyette ou représentants—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint Athanase, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 7 avril 1879. 3181

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure — District d'Iberville.

Canada, Province de Québec, District d'Iberville, No. 149. } LA SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION DU DISTRICT D'IBERVILLE, Demanderesse ; contre NARCISSE PERRON *et al.*, Défendeurs.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Cyprien, dans le district d'Iberville, de la contenance de deux arpents de largeur sur trente-deux

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days, next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Province of Quebec, District of Iberville. No. 1958. } PATRICK GRACE, Plaintiff; against DOMINIQUE MONETTE es-quality, Defendant.

An emplacement situate at the village of the parish of Saint-Michel Archange, in the district of Iberville, containing sixty feet in front by one hundred and twenty feet in depth, more or less ; bounded in front by the Kings road, in depth by Vital Poissant, on the north east side by Pierre Tremblay, and on the south west side by Jean Baptiste Malbœuf—with buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Michel Archange, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty ninth day of August next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 7th April, 1879. 3180

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint John's, to wit : No. 205. } THE SMITH ORGAN COMPANY, Plaintiff ; against JULIEN POYER, Defendant.

A lot of land situate in the town of Iberville, seigniory of Bleury, in the district of Iberville, on the south side of Ferry street, measuring one hundred and twenty feet in front by one hundred and twenty feet in depth, the whole more or less ; bounded in front by Ferry street, in depth by the heirs of François Xavier Fontaine, on one side to the east by the prolongation of Napier street, and on the other side to the west by Amable Goyette or representatives—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Athanase, on the THIRTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of August next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 7th April, 1879. 3182

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Canada, Province of Quebec, District of Iberville, No. 149. } THE PERMANENT BUILDING SOCIETY OF THE DISTRICT OF IBERVILLE, Plaintiff ; against NARCISSE PERRON *et al.*, Defendants.

1. A farm situate in the parish of Saint-Cyprien, in the district of Iberville, containing two arpents in width by thirty two arpents in depth, more or

arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par la petite rivière de Montréal, en profondeur par Hilaire Landry, d'un côté au nord par Jérémie Bourgeois, et d'autre côté au sud par le dit Narcisse Perron—avec les bâtisses dessus érigées.

2. Une terre sise et située au côté sud-est de la petite rivière de Montréal, en la seigneurie Delery, en la paroisse de Saint-Cyprien, de la contenance de trois arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par la dite rivière, en profondeur par le flanc de la terre de Hilaire Landry, au côté nord par le dit Narcisse Perron, au côté sud par Alexis Charbonneau—avec une maison, une grange, une remise et autres bâtisses dessus construites.

3. Un lot de terre situé en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le district d'Iberville, de la contenance de dix arpents en superficie, plus ou moins, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse sous le numéro trois cent sept—sans bâtisses.

4. Une terre située dans la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le district d'Iberville, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le numéro cent trois, de la contenance de quatre arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur ; bornée en front au sud-ouest par le chemin de la Première Grande Ligne, en profondeur par les représentants de feu Pierre Roy, d'un côté par Joseph Lamoureux, et de l'autre côté par les représentants de Théode Roy—avec les bâtisses dessus construites.

5. Une terre située en la dite paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le numéro trois cent, de la contenance de soixante-quinze arpents et soixante et quinze perches en superficie, plus ou moins ; bornée en front par la petite rivière de Montréal, en profondeur par les représentants de Laurent Roy, d'un côté par Louis Brunelle, et de l'autre côté par le dit Narcisse Perron—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendues les dites terres en premier et deuxième lieu désignées, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Cyprien, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi ; et les terrains en troisième, quatrième et cinquième lieu désignés, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 7 avril 1879.
3177

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Canada, Province de Québec, District d'Iberville. No. 155.

CHARLES ARPIN, Demandeur ; vs. NARCISSE PERRON, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le district d'Iberville, de la contenance de quatre-vingt arpents et vingt-cinq perches en superficie, connue aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse sous le numéro trois cent un ; bornée en front par la Petite Rivière de Montréal, en profondeur par les représentants de Laurent Roy, d'un côté par Narcisse Piédalue, et de l'autre côté par le dit Narcisse Perron—avec bâtisses dessus construites.

2. Une terre située au même lieu, de la contenance de cent cinquante-six arpents en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, connue aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous les numéros trois cent neuf et trois cent vingt—avec maison en pierre à

less ; bounded in front by the little river of Montreal, in depth by Hilaire Landry, on one side to the north by Jérémie Bourgeois, and on the other side to the south by the said Narcisse Perron—with the buildings thereon erected.

2. A farm situate on the south east side of the little river of Montreal, in the seigniory Delery, in the parish of Saint Cyprien, containing three arpents in front by twenty eight arpents in depth, more or less ; bounded in front by the said river, in depth by the side of Hilaire Landry's farm, on the north side by the said Narcisse Perron, on the south side by Alexis Charbonneau—with a house, barn, shed and other buildings thereon erected.

3 A lot of land situate in the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, in the district of Iberville, containing ten arpents in superficies, more or less, known on the official plan and book of reference of the said parish under number three hundred and seven—without buildings.

4. A farm situate in the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, in the district of Iberville, known on the official plan and book of reference of the said parish, under number one hundred and three, containing four arpents in front by twenty four arpents in depth ; bounded in front to the south west by the road of the First Grand Line, in depth by the representatives of the late Pierre Roy, on one side by Joseph Lamoureux, and on the other side by the representatives of Théode Roy—with the buildings thereon erected.

5. A farm situate in the said parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, known on the official plan and book of reference of the said parish, under number three hundred, containing seventy five arpents and seventy five perches in superficies, more or less ; bounded in front by the little river of Montreal, in depth by the representatives of Laurent Roy, on one side by Louis Brunelle, and on the other side by the said Narcisse Perron—with the buildings thereon erected.

To be sold the said farms firstly and secondly described, at the church door of the parish of Saint Cyprien, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon ; and the lands and tenements thirdly, fourthly and fifthly described, at the church door of the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, on the TWENTY SEVENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of September next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Saint Johns, 7th April, 1879.
3178

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Canada, Province of Quebec, District of Iberville. No. 155.

CHARLES ARPIN, Plaintiff ; vs. NARCISSE PERRON, Defendant.

1. A farm situate in the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, in the district of Iberville, containing eighty arpents and twenty five perches in superficies, known on the official plan and book of reference of the said parish, under number three hundred and one ; bounded in front by the Little River of Montreal, in depth by the representatives of Laurent Roy, on one side by Narcisse Piédalue, and on the other side by the said Narcisse Perron—with buildings thereon erected.

2. A farm situate at the same place, containing one hundred and fifty six arpents in superficies, more or less, without any guarantee as to precise measure, known on the official plan and book of reference of the said parish, under numbers three hundred and nine and three hundred and twenty

deux étages, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, le VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 7 avril 1879. 3183

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : No. 119 } ROBERT BARRY, Demandeur ; contre FRANCIS PICARD, Défendeur.

Un lot de terre connu sous le numéro cinq, du plan officiel et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans la première concession sud du Domaine, seigneurie de Lacolle, paroisse Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, étant d'un arpent de largeur sur vingt et un arpents de profondeur ; borné en front par la rivière Richelieu, en profondeur par les terres de la seconde concession, au côté sud par Hilaire Barrière, et au nord de l'autre côté par le quart nord du lot numéro quatre, appartenant à William F. Picard—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

CHS. NOLIN.
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 10 février 1879. 1343 2

[Première publication, 15 février 1879.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—Comté de L'Islet.

District de Montmagny, No. 340. } AUGUSTE DUPUIS, écuyer, de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, en sa qualité de ci-devant marchand associé avec Jean-Baptiste Dupuis, écuyer, du même lieu, sous la raison sociale de Jean-Baptiste et Auguste Dupuis, et connue aussi ci devant marchand associé avec William Dumas, du même lieu, faisant alors affaires au dit lieu de Saint-Roch, sous la raison sociale d'Auguste Dupuis et compagnie ; contre CLORISSE THIBOUTOT, veuve de feu Frédérick Fournier, en son vivant, cultivateur, et Jean-Baptiste Fournier, son fils, cultivateur, tous de la paroisse Sainte-Perpétue, township Lafontaine, savoir :

1. Un lot de terre sis et situé en le quatrième rang du township Lafontaine, portant, le No. 23, contenant cent acres, plus ou moins en superficie ;

—with a two stories stone house, and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, on the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of September next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 7th April, 1879. 3184

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : No. 119. } ROBERT BARRY, Plaintiff ; against FRANCIS PICARD, Defendant.

A lot of land known under number five, of the official plan and book of reference of the parish of Saint Bernard de Lacolle, in the first concession south of Domain, seigniory of Lacolle, parish of Saint Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, being one arpent in width by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the Richelieu river, in depth by the lands of the second concession, on the north side by Hilaire Barrière, and to the north on the other side by the north quarter of the lot number four, belonging to William F. Picard—without buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Bernard de Lacolle, on the SIXTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of July next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 10th February, 1879. 1344

[First published, 15th February, 1879.]

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of L'Islet.

District of Montmagny, No. 340. } AUGUSTE DUPUIS, esquire, of the parish of Saint Roch des Aulnets, in his quality of former partner of with Jean Baptiste Dupuis, esquire, of the same place, under the style and firm of Jean Baptiste and Auguste Dupuis, and also as having formerly been partner with William Dumas, of the same place, then carrying on business at Saint Roch aforesaid, under the style and firm of Auguste Dupuis and company ; against CLORISSE THIBOUTOT, widow of the late Frederick Fournier, in his lifetime, farmer, and Jean Baptiste Fournier, his son, farmer, both of the parish of Sainte Perpetue, township of Lafontaine, to wit :

1. A land situate in the fourth range of township Lafontaine, being No. 23, containing one hundred acres, more or less, in superficies ; bounded

borné au nord au bout de la profondeur du rang, au sud au chemin Taché, au nord-est à Elzéard Lebel, et au sud-ouest au lot No. 22, occupé par Alfred Fournier — avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. La moitié nord-est du lot de terre No. 24, même rang, contenant cinquante acres, plus ou moins en superficie ; borné au nord au bout de la profondeur du rang, au sud au chemin Taché, au sud-ouest à Elzéard Lebel, et au nord-est au lot No. 25, occupé par François Jalbert—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, en la paroisse de Saint-Jean Port Joly, MERCREDI, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

J. D LÉPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 8 février 1879. 1303 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Bellechasse.

District de Montmagny, No. 101. } LEON MARTINEAU, ci-devant de Sainte-Agathe, meublier, maintenant de Joliette, clerc de Saint-Viateur ; contre THEOPHILE BAKER, de Saint-Michel, ci devant bedeau, maintenant meublier, savoir :

Un emplacement de cinquante pieds de front sur soixante et dix-sept pieds de profondeur, mesure anglaise, située au village de Saint Michel, entre l'immeuble du capitaine Bourgault, au nord-est etcelui des Demoiselles Pouliot, au sud-ouest, tenant au nord au chemin Royal, et au sud à Thomas Gaumont—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Lequel emplacement est grévé d'une rente constituée de douze piastres au capital de deux cent piastres en faveur des représentants de feu Magloire Garon, suivant acte de vente de ce dernier à Télesphore Drolet, devant Mtre. Wilfrid Launière, le quatre septembre mil huit cent cinquante quatre, et sera vendu à la charge de cette rente.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Michel, JEUDI, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 8 février 1879. 1305 2

[Première publication, 15 février 1879.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

on the north by the end of the depth of the range, on the south by the Taché road, on the north east by Elzeard Lebel, and on the south west by the lot No. 22, occupied by Alfred Fournier—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. The north east half of lot No. 24, same range, containing fifty acres, more or less, in superficies ; bounded on the north by the end of the depth of the range, on the south by the Taché road, on the south west by Elzéard LeBel, and on the north east by lot No. 25, occupied by François Jalbert—no buildings.

To be sold at the registry office, in the parish of Saint Jean Port Joly, on WEDNESDAY, the EIGHTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of June next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 8th February, 1879. 1304

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Bellechasse.

District of Montmagny, No. 101. } LEON MARTINEAU, formerly of Sainte Agathe, joiner, now of Joliette, Clerc de Saint Viateur ; against THEOPHILE BAKER, of Saint Michel, formerly sexton, and now cabinet maker, to wit :

A lot of fifty feet in front by seventy seven feet in depth, english measure, situate in the village of Saint Michel, between the property of Capitaine Bourgault, on the north east by the property of the Misses Pouliot, on the south west, bounded on the north by the Queen's highway, on the south by Thomas Gaumont—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being charged with a constituted rent of twelve dollars on the capital of two hundred dollars, in favor of the representatives of the late Magloire Garon, by deed of sale from the latter to Telesphore Drolet, before Mtre. Wilfrid Launière, on the fourth day of September, one thousand eight hundred and fifty four, and will be sold subject to this rent.

To be sold at the church door of the parish of Saint Michel, on THURSDAY, the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty third day of June next.

J. D. LÉPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 8th February, 1879. 1306

[First published, 15th February, 1879.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder de la cité de Montréal.

Montréal, à savoir : } LE TRESORIER DE LA
No. 546. } CITE DE MONTREAL,
Demandeur ; contre ARTHUR DESJARDINS,
Défendeur.

1. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, dans la paroisse de Notre-Dame de Montréal, mesurant cinquante-six pieds cinq pouces de front par soixante et cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins. Le dit lot étant composé de, premièrement : l'extrémité sud est du lot numéro deux (2), du plan de subdivisi n du lot numéro onze cent quatre-vingt treize (1193), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, préparés pour les fins d'enrégistrement, mesurant deux pieds sept pouces de largeur par soixante et cinq pieds de profondeur, deuxièmement : tout le lot numéro trois (3), du dit plan de subdivision du lot numéro (1193), et troisièmement : la partie nord-ouest du lot numéro quatre (4), du dit plan de subdivision du lot numéro (9) (1193), mesurant treize pieds dix pouces de front par soixante et cinq pieds de profondeur, le tout borné en front par la rue Saint-André, en arrière par le lot numéro 10, du dit plan de subdivision du lot (No. 1193), d'un côté vers le nord-ouest par le résidu du lot (No. 2), du dit plan de subdivision, et de l'autre côté vers le sud-est par le résidu du lot (No. 4), du dit plan de subdivision—avec une maison en briques portant les Nos. 262, 264 et 266, de la rue Saint-André, et autres bâtisses sus érigées.

2. Un lot de terre situé au même lieu, mesurant 37 pieds 5 pouces de front par soixante et cinq pieds de profondeur, m sure anglaise, plus ou moins, étant composé de, premièrement : l'extrémité sud-est du lot numéro (4), du plan de subdivision du lot No. 1193, du dit quartier Saint-Jacques, mesurant sept pieds huit pouces de front par soixante et cinq pieds de profondeur, et deuxièmement : de la partie nord-ouest du lot No. 5, du dit plan de subdivision du lot No. 1193, du dit quartier Saint-Jacques, mesurant vingt-neuf pieds neuf pouces (29-9) de front par soixante et cinq (65) pieds de profondeur, le tout borné en front par la rue Saint-André, en arrière par le lot No. 10, du dit plan de subdivision No. 1193, d'un côté vers le nord-ouest par le résidu du lot No. 4, du dit plan de subdivision, et de l'autre côté vers le sud-est par le résidu du dit lot No. 5, de la dite subdivision—avec une maison en briques Nos. 256 et 258, sur la dite rue Saint-André, et les bâtisses sus-érigées.

3. Un lot de terre situé au même lieu, mesurant trente-sept pieds quatre pouces de front par soixante et cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, étant composé de, premièrement : la partie sud-est du lot numéro 6, du plan de subdivision du lot No. 1193, du dit quartier Saint-Jacques, mesurant trente et un pieds six pouces de largeur par soixante et cinq pieds de profon leur, et deuxièmement : de la partie nord-ouest du lot No. 7, de la dite subdivision, mesurant cinq pieds dix pouces de largeur par soixante et cinq pieds de pr fondeur ; bornée en front par la susdite rue Saint-André, en arrière par le lot No. 10, du dit plan de subdivision 1193, d'un côté vers le nord ouest par le résidu du lot No. 6, du dit plan de subdivision, et de l'autre côté vers le sud est par le résidu du dit lot No. 7, du dit plan de subdivision—avec une maison en briques portant les Nos. 250 et 252, de la dite rue Saint-André, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 8 avril 1879. 3153
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Recorder's Court of the city of Montreal.

Montreal, to wit: } THE TREASURER OF THE
No. 546. } CITY OF MONTREAL,
Plaintiff; against ARTHUR DESJARDINS,
Defendant.

1. A lot of land situate in the Saint James ward, of the city of Montreal, in the parish of Notre-Dame de Montreal, measuring fifty six feet five inches in front by sixty five feet in depth, english measure, more or less. The said lot being composed of, firstly : the extreme south east portion of lot number two (2), of the plan of the subdivision of lot number eleven hundred and ninety three (1193), of the official plan and book of reference of the said Saint James ward, prepared for registration purposes, measuring two feet seven inches in width by sixty five in depth, secondly : the whole of lot number three (3), of the said plan of subdivision of lot number (1193), and thirdly : the north west portion of lot number four (4), of the said plan of subdivision of lot number (9) (1193), measuring thirteen feet ten inches in front by sixty five feet in depth, the whole bounded in front by Saint André street, in rear by lot No. 10, of the said plan of subdivision of lot (No. 1193), on one side towards the north west by the remainder of lot (No. 2), of the said plan of subdivision, and on the other side towards the south east by the remainder of lot (No. 4), of the said plan of subdivision—with one brick building bearing Nos. 262, 264 and 266, of the said Saint André street, and other buildings erected thereon.

2. A lot of land situated in the same place, measuring 37 feet 5 inches in front by sixty five feet in depth, english measure, more or less, being composed of, firstly : the extreme south east portion of lot number (4), of the plan of subdivision of lot No. 1193, of the said Saint James ward, measuring seven feet eight inches in front by sixty five feet in depth, and secondly : of the north western portion of lot No. 5, of the said plan of subdivision of lot No. 1193, of said Saint James ward, measuring twenty nine feet nine inches (29-9) in front by sixty five (65) feet in depth ; the whole bounded in front by Saint André street, in rear by lot No. (10), of the said plan of subdivision of No. 1193, on one side towards the north west by the remainder of lot No. 4, of the said plan of subdivision, and on the other side towards the south east by the remainder of said lot No. 5, of the said subdivision—with a brick building Nos. 256 and 258, on the said Saint André street, and the buildings erected thereon.

3. A lot of land situated in the same place, measuring thirty seven feet four inches in front by sixty five feet in depth, english measure, more or less, being composed of, firstly : the south eastern portion of lot No. 6, of the plan of subdivision of lot No. 1193, of the said Saint James ward, measuring thirty one feet six inches in width by sixty five feet in depth, and secondly : of the north western portion of lot No. 7, of the said subdivision, measuring five feet ten inches in width by sixty five feet in depth ; bounded in front by Saint André street aforesaid, in rear by lot No. 10, of the said plan of subdivision of 1193, on one side towards the north west by the remainder of lot No. 6, of the said plan of subdivision, and on the other side towards the south east by the remainder of said lot No. 7, of the said plan of subdivision—with a brick building bearing Nos. 250 and 252, of the said Saint André street, and other buildings erected thereon.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTEENTH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 8th April, 1879. 3153
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder de la cité de Montréal.

Montréal, à savoir : } LE TRESORIER DE LA
No. 1013. } CITE DE MONTREAL, Demandeur ; contre GEORGE BURY, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, dans la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de la dite cité, étant le numéro cinq cent un, aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, préparés pour les fins d'enregistrement, contenant une étendue de quarante-cinq mille six cents pieds, mesure anglaise ou environ ; borné en front par l'Avenue Colborne, en arrière par une partie des numéros 536, 537 et 538, d'un côté par une rue projetée, et de l'autre côté par le numéro cinq cent, sur les susdits plan et livre de renvoi—sans bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 avril 1879. 3155

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 2094. } TRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS, Demanderesse ; contre NARCISSE PELLETIER, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la ville de Saint-Henri, village Saint-Augustin, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal ; borné en front par la rue Rose Délima, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit lieu, sous le numéro deux mille soixante et six (2066)—avec deux maisons et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-Henri, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif.
Montréal, 8 avril 1879. 3157

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETÉ PERMA-
No. 2654. } NENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Demanderesse ; contre EUGENE ARCHAMBAULT, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, en la paroisse de Sainte-Brigitte, sur la rue Visitation, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, dite cité de Montréal, sous le numéro six cent quatre-vingt-quatorze (694)—avec une maison et un atelier de menuisier en bois lambrissé en briques, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 avril 1879. 3159

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } GUSTAVUS WILLIAM
No. 676. } WICKSTEED, Demandeur ; contre HECTOR MUNRO, *es-qualité*, en sa qualité de curateur dûment nommé à la succes-

FIERI FACIAS.

Recorder's Court of the city of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TREASURER OF THE
No. 1013. } CITY OF MONTREAL, Plaintiff ; against GEORGE BURY, Defendant.

A lot of ground or emplacement situate in the Saint Mary's ward, of the city of Montreal, in the parish of Sacré Cœur de Jésus, of said city, being number five hundred and one, on the official plan and book of reference of the said Saint Mary ward, prepared for registration purposes, containing by admeasurement forty five thousand six hundred feet, english measure or thereabout in extent ; bounded in front by Colborne Avenue, in rear by a portion of number 536, 537 and 538, on one side by a projected street, and on the other side by number five hundred, on the aforesaid plan and book of reference—without any buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of AUGUST next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 8th April, 1879. 3156

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE DE CON-
No. 2094. } STRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS, Plaintiff ; against NARCISSE PELLETIER, Defendant.

A lot of land situate in the town of Saint Henri, village of Saint Augustin, forming heretofore part of the parish of Montreal ; bounded in front by Rose Delima street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said place, as number two thousand and sixty six (2066)—with two houses and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Henri, on the THIRTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of August next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 8th April, 1879. 3158

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIÉTÉ PERMA-
No. 2654. } NENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Plaintiff ; against EUGENE ARCHAMBAULT, Defendant.

A lot of land situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, in the parish of Sainte Brigitte, on Visitation street, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint James ward, said city of Montreal, as number six hundred and ninety four (694)—with a house and joiner's workshop of wood cased with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixteenth day of August next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 8th April, 1879. 3160

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } GUSTAVUS WILLIAM
No. 676. } WICKSTEED, Plaintiff ; against HECTOR MUNRO, in his capacity of curator, duly appointed to the estate and succession of

sion de feu Edward Stayner Freer, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, et connu et désigné comme partie du lot portant le numéro quatorze cent soixante et treize (1473), avec plan et livre de renvoi officiels du dit quartier ; borné en front par la rue Drummond, d'un côté par le lot officiel numéro 1472, du dit quartier, de l'autre côté par le lot officiel No. 1471, du dit quartier, et en arrière par le résidu du dit lot No. 1473, maintenant possédé par Robert Dunn, John S. McLachlan et Henry Lyman.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 8 avril 1879. 3173
[Première publication, 12 avril 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ARTHUR LACOSTE,
No. 1517. } Demandeur ; contre GABRIEL DAVILELE, Défendeur.

Deux lots de terre sis et situés dans la paroisse de Saint-Vincent de Paul de Montréal, dans le village incorporé d'Hochelaga, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, borné en front par la rue Suzanne, connu et désigné sous les numéros trente-sept et trente-huit, du plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé d'Hochelaga, de la subdivision du numéro cent soixante et neuf, du dit plan—avec une maison en bois à trois étages lambrissée en briques, couvrant le front des dit lots de terre, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 8 avril 1879. 3169
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 2491. } TRUCTION MONTARVILLE, Demanderesse ; contre J. ALLARD DIT LONGPRE, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la ville de Longueuil, comté de Chambly ; borné en front par la rue Saint-Thomas, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil, sous le numéro deux cent soixante et trois (263) —avec une maison en bois et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 8 avril 1879. 3163
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 517. } TRUCTION CANADIENNE DE MONTREAL, Demanderesse ; contre GEORGE DESORMEAU, Défendeur.

Un emplacement situé dans le quartier Saint-Jacques, dans la paroisse du Sacré Cœur de Jésus, dans la cité et district de Montréal, portant le numéro cent quinze, sur un certain plan d'une propriété partagée entre B. H. Lemoine et Fran-

the late Edward Stayner Freer, Defendant, *ès-qualité*.

A lot of land situate in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, and known and distinguished as portion of the lot bearing the number fourteen hundred and seventy three (1473), upon the official plan and in the book of reference of the said ward; bounded in front by Drummond street, on one side by official lot number 1472, of said ward, on the other side by official lot No. 1471, of said ward, and in the rear by the remaining portion of said lot No. 1473, now owned by Robert Dunn, John S. McLachlan and Henry Lyman.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 8th April, 1879. 3174
[First published, 12th April, 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } ARTHUR LACOSTE, Plain-
No. 1517. } tiff ; against GABRIEL DAVILELE, Defendant.

Two lots of land situate and being in the parish of Saint Vincent de Paul de Montreal, in the incorporated village of Hochelaga, forming heretofore part of the parish of Montreal ; bounded in front by Suzanne street, known and designated as numbers thirty seven and thirty eight, on the official plan and in the book of reference for the said incorporated village of Hochelaga, on the subdivision of number one hundred and sixty nine on the said plan—with a three storey wooden house cased with brick, covering the front of the said lots of land, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of August next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 8th April, 1879. 3170
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 2491. } TRUCTION MONTARVILLE, Plaintiff ; against J. ALLARD DIT LONGPRE, Defendant.

A lot of land situate in the town of Longueuil, county of Chambly ; bounded in front by Saint Thomas street, said lot being known as forming part of number two hundred and sixty three (263), on the official plan and in the book of reference for the village of Longueuil—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Longueuil, on the THIRTEENTH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of August next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 8th April, 1879. 3164
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE DE CON-
No. 517. } STRUCTION CANADIENNE DE MONTREAL, Plaintiff ;, against GEORGE DESORMEAU, Defendant.

A lot situate in Saint James ward, in the parish of Le Sacré Cœur de Jésus, in the city and district of Montreal, being number one hundred and fifteen, on a certain plan of a property divided between B. H. Lemoine and François Sénécal,

çois Senecal, fait par H. M. Perreault, arpenteur juré, et contenant environ quarante pieds de front sur cinquante-trois pieds de profondeur ; borné en front au nord-est par la rue Montcalm, derrière au sud-ouest par les représentants de feu Louis Boyer, d'un côté au nord-ouest par le lot numéro cent dix-huit, et de l'autre côté au sud-est par le numéro cent douze, du susdit plan—avec une maison en bois et briques à deux étages, remises et autres bâtisses dessus construites. Lequel emplacement est aussi connu et porte le numéro onze cent cinquante-quatre-six (1154-6), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité et district de Montréal, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 avril 1879. 3165

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LOUIS DUPUY, ès-qua-
No. 2566. } lité, Demandeur ; contre FRANÇOIS X. COCHUE, Défendeur.

Les lots de terre situés dans le village du Côteau Saint-Louis, comté d'Hochelaga, paroisse du Saint Enfant Jésus, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, connu sous les numéros deux cent quatre-vingt-seize-sept, deux cent quatre-vingt-dix-sept-sept, deux cent quatre-vingt-dix-huit-sept, deux cent quatre-vingt-dix-neuf-sept, trois cent-sept, trois cent un-sept, et trois cent deux-sept, (Nos. 296-7, 297-7, 298-7, 299-7, 300-7, 301-7 et 302-7), de la subdivision du numéro sept (7), des plan et livre de renvoi officiels du dit village du Côteau Saint-Louis et paroisse de Saint Enfant Jésus ; les dits lots sont bornés en front par la rue projetée Saint-Hubert.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Saint Enfant Jésus, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 avril 1879. 3167

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CON-
No. 238. } STRUCTION METROPOLITAINE, Demanderesse ; contre les lots de terre et tènements mentionnés et décrits en la cédule annexée au dit bref marquée A, en les mains et possession d'Alfred Brunet, en sa qualité de curateur dûment nommé au délaissement fait en cette cause par ONESIME BEAUCHAMP, le Défendeur.

Trois lots de terre sis et situés dans la paroisse de Notre-Dame, de la cité de Montréal, district de Montréal, faisant partie du terrain ci-devant connu sous le nom de Jardin Zoologique Guilbault, et désignés sous les numéros seize, dix-sept et dix-huit (16, 17 et 18), sur le plan de subdivision du dit terrain fait par F. J. O. Regnault, écuyer, arpenteur juré provincial, le vingt-neuf juillet mil huit cent soixante-neuf ; borné en front par la rue Guilbeault, dont l'usage est commun à tous les propriétaires des lots au front desquels elle passe, en arrière par un passage de seize pieds de largeur dont l'usage sera commun aux propriétaires des lots portant le numéro un jusqu'au numéro vingt-neuf (29) sur le dit plan, à l'est par les numéros treize, quatorze et quinze, du dit plan appartenant à un nommé Henderson, et à l'ouest par la rue Arcade, large de quarante pieds et à l'usage commun des propriétaires de tous les lots

made by H. M. Perrault, sworn surveyor, containing about forty feet in front by fifty three feet in depth ; bounded in front to the north east by Montcalm street, in rear to the south west by the representatives of the late Louis Boyer, on one side to the north west by lot number one hundred and eighteen, and on the other side to the south east by number one hundred and twelve, of the said plan—with a two storey wooden and brick house, sheds and outbuildings thereon erected. Said lot of land forming part of the lot known and designated as number eleven hundred and fifty four-six (1154-6), on the official plan and book of reference of Saint James ward.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the THIRTEENTH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of August next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 8th April, 1879. 3166

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LOUIS DUPUY, *ès-qualité*,
No. 2566. } Plaintiff ; against FRANÇOIS X. COCHUE, Defendant.

The lots of land situate in the village of Côteau Saint Louis, county of Hochelaga, parish of Le Saint-Enfant Jésus, forming heretofore part of the parish of Montreal, known as numbers two hundred and ninety six-seven, two hundred and ninety seven-seven, two hundred and ninety eight-seven, two hundred and ninety nine-seven, three hundred-seven, three hundred and one-7 and three hundred and two-7, (Nos. 296-7, 297-7, 298-7, 299-7, 300-7, 301-7, and 302-7), of the subdivision of number seven (7), on the official plan and book of reference for the village of Côteau Saint Louis and parish of Le Saint Enfant Jésus ; said lots being bounded in front by Saint Hubert street projected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Le Saint Enfant Jésus, on the FOURTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of August next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 8th April, 1879. 3168

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE DE CON-
No. 238. } STRUCTION METROPOLITAINE, Plaintiff ; against the lands and tenements mentioned and described in the schedule annexed to the writ of execution marked A, and in the possession of Alfred Brunet, duly appointed curator to the surrender in this cause made by ONESIME BEAUCHAMP, the Defendant.

Three lots of land situate and being in the parish of Notre Dame, of the city of Montreal, district of Montreal, forming part of the lot formerly known as Guilbault's Zoological Garden, and designated as numbers sixteen, seventeen and eighteen (16, 17 and 18), on the subdivision plan of the said land made by F. J. O. Regnault, esquire, sworn surveyor, on the twenty ninth day of July, one thousand eight hundred and sixty nine ; bounded in front by Guilbault street, the use whereof is in common to all the proprietors of the lots in front of which it passes, in rear by a passage of sixteen feet wide the use of which will be in common between the lots bearing the numbers from one to twenty nine (29) on the said plan, on the east by numbers thirteen, fourteen and fifteen, on the said plan belonging to one Henderson, on the west by Arcade street, forty one feet wide, the use of which will be in common between the pro.

au dit plan, contenant chacun des dits trois lots vingt-huit pieds de front sur la profondeur suivante, savoir : soixante-dix-neuf pieds pour le numéro seize (16), quatre-vingt pieds pour le numéro dix-sept (17), et quatre-vingt pieds dans la ligne ouest, et quatre-vingt pieds dans la ligne est pour le numéro dix-huit (18). Les dits lots de terre font partie du côté sud-est du lot portant le numéro dix-huit (18), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, de la dite cité de Montréal—avec une maison en brique à quatre logements, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Deputé-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 avril 1879. 3161

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOEL C. BAKER *et al.*,
No. 232. } ès-qualités, Demandeurs ;
contre LA SOCIETE DE CONSTRUCTION METROPOLITAINE, et saisie en les mains et possession de George H. Kernick, curateur au délaissement fait en cette cause par le dit Défendeur.

1. Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Sainte-Cunégonde, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels fait pour la paroisse de Montréal, sous le numéro huit cent trente cinq (835) ; tenant en front à la rue Saint-Bonaventure, et en arrière au numéro huit cent trente-quatre (834), des dits plan et livre de renvoi officiels—avec une maison à trois étages et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, formé des lots numéros officiels des plan et livre de renvoi officiels fait pour la dite paroisse de Montréal, savoir : du lot numéro quatre cent quarante et un (441), de la moitié nord-est du lot numéro quatre cent quarante (440), et de la moitié sud-ouest du lot numéro quatre cent quarante-deux (442) ; tenant en front à la rue Saint-Bonaventure, et en arrière au Chemin de la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc du Canada—avec une maison à plusieurs côtés lambrissé en briques, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 avril 1879. 3171

[Première publication, 12 avril 1879.

VENDITIONI EXPONAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } L'HONORABLE CHARLES WILSON, Demandeur, et Dame Ann Tracey, veuve du dit feu Honorable Charles Wilson *et al.*, Demandeurs par reprise d'instance ; contre le lopin de terre et tènements mentionnés en la cédule annexée au dit bref marqué A, en les mains et possession de George H. Kernick, curateur au délaissement fait en cette cause par ORTON PEASE, Défendeur. Et ce à la folle enchère, frais, risques et charges de John Walkinshaw, cultivateur, du Côteau du Lac, le ci-devant adjudicataire.

1. Un lopin de terre situé au village du Côteau Landing, en la seigneurie de la Nouvelle Longueuil, de la contenance de quatre-vingt-quatorze pieds quatre pouces et demi de front sur le devant sur soixante et treize pieds de haut ; et de là prenant cinquante-quatre pieds quatre pouces et demi de front sur quatre pieds neuf pouces et trois quarts

prietors of all the lots on the said plan ; each of the said three lots measuring twenty eight feet in front by the following depth, to wit : seventy nine feet for number sixteen (16), eighty feet for number seventeen (17), and eighty feet on the west alignment, and eighty feet on the eastern alignment for number eighteen (18). Said lots of land form part of the south east side of the lot bearing the number eighteen (18), on the official plan and in the book of reference for Saint Lawrence ward, of the said city of Montreal—with a brick house divided into four dwellings, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of AUGUST next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of August next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 8th April, 1879. 3162

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOEL C. BAKER *et al.*, *ès-qualités*, Plaintiffs ; against
No. 232. }
LA SOCIETE DE CONSTRUCTION METROPOLITAINE, and seized in the hands and possession of George H. Kernick, curator to the surrender made in the cause by the said Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of Sainte Cunegonde, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for the parish of Montreal, as number eight hundred and thirty five (835) ; bounded in front by Saint Bonaventure street, in rear by number eight hundred and thirty four (834), on the said official plan and book of reference—with a three storey house and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate at the same place, made up of the official lots on the official plan and in the book of reference made for the said parish of Montreal, to wit : of lot number four hundred and forty one (441), the north east half of lot four hundred and forty (440), and the south west half of lot number four hundred and forty two (442) ; bounded in front by Saint Bonaventure street, in rear by the Grand Trunk Railway Company of Canada—with a house cased in brick, divided into several dwellings, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTEENTH day of AUGUST next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of August next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 8th April, 1879. 3172

[First published, 12th April, 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE HONORABLE CHARLES WILSON, Plaintiff ;
No. 113. }
and Dame Ann Tracey, widow of the said Honorable Charles Wilson *et al.*, Plaintiffs in continuance of suit ; against the lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ of execution, in the hands and possession of George H. Kernick, curator to the surrender made by ORTON PEASE, the Defendant in this cause, at the risk and peril, costs and charges of John Walkinshaw, farmer, of Coteau du Lac, false bidder.

1. A land situate and being in the village of Coteau Landing, in the seigniory of Nouvelle Longueuil, measuring ninety four feet four inches and a half in front by seventy three feet in depth (*de haut*) ; and thence fifty four feet four inches and a half in front by four feet nine inches and three quarters in depth ; thence ninety feet in

de profondeur; et de là ayant quatre-vingt dix pieds de front sur cent deux pieds deux pouces et trois quarts de profondeur; et de là prenant un arpent et demi de largeur sur vingt trois arpents de profondeur, et les continuations comprises, sans garantie de mesure précise, et connues comme parties du numéro cinq; tenant par devant au chemin de la Reine, derrière aux terres de la rivière à Delisle, d'un côté à Joseph T. V. Parant, et partie à Charles O. Pease, et de l'autre côté à Amédée Verronno, pour une partie, et les héritiers Bermingham pour l'autre—avec deux maisons, une grange et autres bâtisses y construites; à distraire cependant un petit emplacement appartenant à un nommé Verronneau.

Pour être vendu sujet comme susdit, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Zotique, le VINGT-DEUXIEME jour d'AVRIL courant, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 2 avril 1879. 2969

[Première publication, 5 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } JOSEPH VALADE, Demandeur; contre JOSEPH
No. 2295. } LECLERC, en sa qualité de curateur à la succession vacante de feu Joseph Marsan dit Lapierre, Défendeur.

Un emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, mesurant vingt pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou moins, de mesure française; borné en front par la rue Dorchester, d'un côté au nord-est par les héritiers Rose, d'autre côté au sud-ouest par le Demandeur, et en arrière par les héritiers Appleton, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Louis, comme étant la juste moitié nord-est du lot numéro trois cent quatre-vingt-cinq (385)—avec une maison en brique à deux étages et autres bâtisses sus-érigées; avec droit de passage dans la ruelle située à peu près au centre du dit lot, et communiquant à la rue Dorchester, en commun avec les propriétaires de la partie sud-ouest du susdit lot.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 11 février 1879. 1373 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } AUGUSTIN ROBERT *et*
No. 2539. } *al*, Demandeurs; contre DAME THERESA NORTHGRAVES *et vir*, Défendeurs.

1. Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Notre-Dame de Montréal, cité et district de Montréal, dans le quartier Saint-Antoine, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro deux cent huit (208); borné en front par la rue Bonaventure—sans bâtisses.

2. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, de cette cité, sous le numéro deux cent deux (202); borné en front par la rue Chatham—sans bâtisses.

3. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, étant la partie nord-est du lot numéro cent quatre-vingt-onze (191), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, de cette cité, la dite partie étant la moitié du dit lot numéro

front by one hundred and two feet two inches and three quarters in depth; thence one arpent and a half in width by twenty three arpents in depth, and the continuations included, without warranty of precise contents, known as parts of number five; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands on Delisle river, on one side by Joseph T. V. Parant, and partly by Charles O. Pease, and on the other side partly by Amedée Verronno, and for the residue by the heirs Bermingham—with two houses, a barn and outbuildings thereon erected; reserving therefrom a small lot belonging to one Véronneau.

To be sold subject as aforesaid, at the parochial church door of the parish of Saint Zotique, on the TWENTY SECOND day of APRIL instant, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable on the thirtieth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 2nd April, 1879. 2970

[First published, 5th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } JOSEPH VALADE, Plaintiff;
No. 2295. } against JOSEPH N. LECLERC, in his quality of curator to the vacant estate of the late Joseph Marsan dit Lapierre, Defendant.

A lot situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, measuring twenty feet in front by eighty feet in depth, more or less, french measure; bounded in front by Dorchester street, on one side to the north east by the heirs Rose, on the other side to the south west by the Plaintiff, and in rear by the heirs Appleton, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Louis ward, as being the exact north east half of lot number three hundred and eighty five (385)—with a brick house, two storeys high thereon erected; and also with right of passage in the lane situate nearly in the centre of the said lot, and leading to Dorchester street, in common with the proprietors of the south west half of the said lot.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINETEENTH day of JUNE next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 11th February, 1879. 1374

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } AUGUSTIN ROBERT *et al.*,
No. 2539. } Plaintiffs; against DAME THERESA NORTHGRAVES *et vir.*, Defendants.

1. A lot of land situate and being in the parish of Notre-Dame de Montreal, city and district of Montreal, in Saint Antoine ward, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward, as number two hundred and eight (208); bounded in front by Bonaventure street—no buildings.

2. Another lot of land situate and being at the same place, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward of the said city, as number two hundred and two (202); bounded in front by Chatham street—without buildings.

3. Another lot of land situate and being at the same place, being the north east part of lot number one hundred and ninety one (191), known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward, in this city, said

cent quatre-vingt-onze (191); borné en front par la rue Canning—sans bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 11 février 1879. 1377 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } LES COMMISSAIRES
No. 8560. } D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE SCHOLAIRE DE SAINT-HENRI, Demandeurs ; contre VICTOR HUDON, Défendeur.

Les immeubles ci-après décrits, situés sur le canal Lachine, en la ville de Saint-Henri, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, savoir :

1. Les numéros de subdivision un, deux, trois, quatre, cinq, six et vingt et un (1, 2, 3, 4, 5, 6 et 21), du numéro mille neuf cent treize (1913), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, pour les fins d'enregistrement ; borné en front par la berge du Canal Lachine.

2. Au lieu ci-dessus mentionné, la moitié sud-ouest du lot de subdivision numéro vingt (20), du dit numéro officiel mille neuf cent treize (1913), de la dite paroisse de Montréal ; borné en front par la berge du Canal Lachine.

3. Au lieu ci-dessus mentionné la moitié sud-ouest des lots de subdivision des numéros neuf et dix (9 et 10), du numéro trois mille quatre cent douze (3412), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, pour les fins d'enregistrement ; borné en front par la berge du Canal Lachine.

4. Au lieu ci-dessus mentionné, le lot de subdivision numéro sept (7), du numéro trois mille quatre cent treize (3413), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal ; borné en front par la berge du dit Canal Lachine.

5. Au lieu ci-dessus mentionné, le lot de subdivision numéro treize (13), du numéro mille sept cent quatre-vingt-quatorze (1794), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal ; borné en front par la berge du dit Canal Lachine.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 11 février 1879. 1379 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } CHARLES B. FALAR-
No. 1134. } DEAU, Demandeur ; contre les terres et tènements de PAUL U. DESMARAIS, en sa qualité de tuteur *ad hoc* nommé aux enfants mineurs d'Arthur McGinn, Défendeur.

La moitié indivise d'une étendue de terre située dans la cité et district de Montréal, rue Craig, de forme triangulaire, d'environ dix pieds sur vingt, contenant la dite étendue de terre quatre-vingt-quinze pieds en superficie, mesure anglaise, et faisant partie du lot officiel cent quatre-vingt-sept (187), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, et le résidu du dit lot officiel numéro cent quatre-vingt-sept, et aussi la moitié indivise de toutes bâtisses construites et améliorations faites sur tout le dit lot.

part being the half of lot number one hundred and ninety one (191) ; bounded in front by Canning street—no buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 11th February, 1879. 1378

[First published 15th February, 1875.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } THE SCHOOL COMMIS-
No. 8560 } SIONERS OF THE SCHOOL MUNICIPALITY OF SAINT HENRI, Plaintiffs ; against VICTOR HUDON, Defendant.

The immovable property hereinafter described, situate on the Lachine Canal, in the town of Saint Henri, forming heretofore part of the parish of Montreal, to wit :

1. Lots subdivision numbers one, two, three, four, five, six and twenty one (1, 2, 3, 4, 5, 6 and 21), of number nineteen hundred and thirteen (1913), on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal, for registration purposes ; bounded in front by the edge of the Lachine Canal.

2. At the place above mentioned, the south west half of subdivision lot number twenty (20), of said lot number nineteen hundred and thirteen (1913), of the said parish of Montreal ; bounded in front by the edge of the Lachine Canal.

3. At the place above mentioned, the south west half of subdivision lots numbers nine and ten (9 and 10), of lot number three thousand four hundred and twelve (3412), on the official plan and in the book of reference of the parish of Montreal, for registration purposes ; bounded in front by the edge of the Lachine Canal.

4. At the place above mentioned, subdivision lot number seven (7), of number three thousand four hundred and thirteen (3413), on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal ; bounded in front by the edge of the Lachine Canal.

5. At the place above mentioned subdivision lot number thirteen (13), of number seventeen hundred and ninety four (1794), on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal ; bounded in front by the edge of the Lachine Canal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINETEENTH day of JUNE next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 11th February, 1879. 1380

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } CHARLES B FALARDEAU,
No. 1134. } Plaintiff ; against the lands and tenements of PAUL U. DESMARAIS, in his quality of tutor *ad hoc* to the minor children of Arthur McGinn, Defendant.

The one undivided half of a certain piece of land situated in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Craig street, of triangular shape, of about ten feet by twenty, containing the said whole piece of land ninety five superficial feet, english measure, and forming part of official lot one hundred and eighty seven (187), of the plan and book of reference for Saint James ward, said city of Montreal, and the remainder of said lot official number one hundred and eighty seven, and also one undivided half of all the buildings and improvements erected on the whole of said lot.

Pour être vendue en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 11 février 1879. 1383 2
[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder de la cité de Montréal.

Montréal, à savoir : } LE TRESORIER DE LA
No. 1642. } CITE DE MONTREAL, Demandeur ; contre LOUIS A DAMOUR, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, paroisse Sainte-Brigitte, dit district de Montréal, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels fait pour les fins d'enregistrement pour le dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro sept (7), contenant le dit lot trois mille sept cent vingt-six pieds, mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front par la dite rue Sainte-Marie, en arrière et d'un côté, par le numéro six (6), et de l'autre côté, par la rue Panet, du dit plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 11 février 1879. 1369 2
[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LE CREDIT FONCIER
No. 1270. } DU BAS-CANADA, Demandeur ; contre FRANÇOIS H. P. BRUNET, Défendeur.

Une terre sise et située dans la paroisse de Saint Joachim de la Pointe-Claire, dans le district de Montréal, dans la Côte Sainte-Marie, touchant par un bout aux terres du bord de l'eau, de la Pointe-Claire, et de l'autre bout aux terres du bord de l'eau de Sainte-Geneviève, étant connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de la Pointe-Claire, comté Jacques-Cartier, sous le numéro cent soixante-dix-sept (177)—avec maison, grange, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 11 février 1879. 1375 2
[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } CHARLES B. FALAR-
No. 5. } DEAU, Demandeur ; contre les terres et tenements d'ARTHUR McGINN, Défendeur.

La moitié indivise d'une étendue de terre située dans la cité de Montréal, district de Montréal, rue Craig, de forme triangulaire, d'environ dix pieds sur vingt, contenant toute l'étendue de terre environ quatre-vingt quinze pieds en superficie, mesure anglaise, faisant partie du lot officiel cent quatre-vingt-sept (187), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques de la dite cité de Montréal, et aussi la moitié indivise des bâtisses construites et améliorations faites sur le dit lot.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité et

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 11th February, 1879. 1384
[First published 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.
Recorder's Court of the city of Montreal.

Montreal, to wit } THE TREASURER OF
No. 1642. } THE CITY OF MONTREAL, Plaintiff ; against LOUIS A. DAMOUR, Defendant.

A lot situate and being in the city of Montreal, in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, parish of Sainte Brigitte, district of Montreal aforesaid, known and designated on the officia plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, as number seven (7) ; said lot containing three thousand seven hundred and twenty six feet, english measure, more or less ; bounded in front by Saint Mary street, in rear and on one side by number six (6), and on the other side by Panet street, on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty seventh day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 11th February, 1879. 1370
[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LE CREDIT FONCIER DU
No. 1270. } BAS CANADA, Plaintiff ; against FRANÇOIS H. P. BRUNET, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, in the district of Montreal, in the Côte Sainte Marie, adjoining at one end the lands on the brink of the water at Pointe Claire, at the other end the lands at adjoining the water at Sainte Geneviève, known and designated as lot number one hundred and seventy seven (177), upon the official plan and book of reference of the said parish of Saint Joachim de la Pointe Claire—with house, barn and other dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, on the NINETEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office. Sheriff.
Montreal, 11th February, 1879. 1376
[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } CHARLES B. FALAR-
No. 5. } DEAU, Plaintiff ; against the lands and tenements of ARTHUR McGINN, Defendant.

The one undivided half of a certain piece of land situated in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Craig street, of triangular shape, of about ten feet by twenty, containing the whole of the said piece of land about ninety five superficial feet, english measure, forming part of lot official one hundred and eighty seven (187), of the book and plan of reference of Saint James ward of said city of Montreal, and also the one undivided half of the buildings and improvements erected on the said lot.

To be sold at my office, in the city and district

district de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 11 février 1879. 1381 2

[Première publication, 15 février 1879.]

of Montreal, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 11th February, 1879. 1382

[First published, 15th February, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Outaouais.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Aylmer.

Province de Québec, District d'Outaouais, No. 425. } DANIEL LACY, du village d'Eganville, dans le canton de Grattan, dans le comté de Renfrew, en la province d'Ontario, commerçant, Demandeur ; contre les terres et tenements de HENRY INKERMAN KENNY, du village d'Aymer, dans le dit district, clerc, en sa qualité de curateur en due forme de loi appointé au délaissement de George C. Rainboth, du dit village d'Aylmer, arpenteur provincial, Défendeur ; et Messieurs Fleming, Church & Kenny, Demandeurs sur distraction de frais, à savoir :

Tout ce certain morceau ou lopin de terre sis et situé dans le canton de Hull, dans les comté et district d'Outaouais, connu et désigné comme étant la moitié est du lot numéro vingt-huit, dans le quatrième rang du dit canton de Hull—avec une maison, grange, étable, remise, boutique de forgeron et autres bâtisses dessus érigées ; excepté cependant environ trente-sept arpents formant une portion de la moitié est du susdit lot numéro vingt-huit, dans le quatrième rang du dit canton de Hull, et qui est situé au nord du grand chemin de la Reine, laquelle portion Noah Holt, senior, à vendre à Narcisse Ferront, du village d'Aylmer, maintenant décédé.

Le dit immeuble pour être vendu à la charge et grévé comme sûreté en faveur de Noah Holt, du canton de Ross, dans le comté de Renfrew, dans la province d'Ontario, cultivateur propriétaire, cidevant du canton de Hull, dans les comté et district d'Outaouais, opposant, pour le paiement, à lui et sa femme, Achsah Waller, durant la vie de l'un et de l'autre, de la somme de cinq louis devenue dûe en vertu d'un contrat de donation par un certain Emmett Holt à l'opposant Noah Holt et à sa femme, le premier jour d'avril dernier (1878), et de cinq louis annuellement, le premier jour d'avril de chaque année, durant leurs dites vies, et de deux louis dix chelins, le premier jour d'avril de chaque année au survivant après le décès de l'un d'eux ; et avec le paiement de quarante louis annuellement, payable par quartier, depuis le premier jour de juillet dernier, le premier desquels paiements trimestriels devint dû le premier d'octobre dernier (1878). Les dits paiements trimestriels pour être faits au dit Noah Holt et à sa femme aussi longtemps qu'ils vivront et pour être réduits de la moitié de cette somme payable au survivant après le décès de Noah Holt

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

From the Superior Court—Aylmer.

Province of Quebec, District of Ottawa. No. 426. } DANIEL LACY, of the village of Eganville, in the township of Grattan, and county of Renfrew, in the province of Ontario, trader, Plaintiff ; against the lands and tenements of HENRY INKERMAN KENNY, of the village of Aylmer, in the said district, clerk, in his quality of curator in due form of law, appointed to the *délaissement* of George C. Rainboth, of the said village of Aylmer, provincial land surveyor, Defendant ; and Messrs. Fleming, Church & Kenny, Plaintiffs *sur distraction de frais*, to wit :

All and singular that certain piece or parcel of land situate lying and being in the township of Hull, in the county and district of Ottawa, known and designated as the east half of lot number twenty eight, in the fourth range of the said township of Hull—together with a dwelling house, barn, stable, sheds, blackmith shops and other buildings thereon erected ; excepting however about thirty seven acres of land forming portion of the east half of the aforesaid lot, number twenty eight, in the fourth range of the said township of Hull, and lying north of the Queen's highway, which one Noah Holt, senior, sold to Narcisse Ferront, of the village of Aylmer, now deceased.

The said immovable to be sold charged and but thence as security in favor of Noah Holt, of the township of Ross, in the county of Renfrew, in the province of Ontario, yeoman, heretofore of the township of Hull, in the county and district of Ottawa, opposant, for the payment to him and his wife Achsah Waller, while they both live, of the sum of five pounds which became due under a deed of donation by one Emmett Holt to the opposant Noah Holt and his wife, on the first day of April last past (1878), and of five pounds annually on the first day of April of each year, during their said lives, and of two pounds ten shellings, on the first day of April of each year to the survivor of them after the decease of one of them ; and with the payment of forty pounds annually, payable quaterly, from the first day of July now last past, the first of which quaterly payments became due on the first day of October last (1878). Said quaterly payments to be made to the said Noah Holt and his said wife, as long, as they live and to be reduced to one half of that sum payable to the survivor after the decease of the said Noah Holt, or of his said wife. And the

ou de sa femme. Et le dit immeuble est grevé en faveur du dit Noah Holt pour la due exécution de l'obligation contractée par le dit Emmett Holt de permettre au dit Noah Holt le privilége de travailler dans la boutique de forgeron (située sur le dit immeuble à être vendu), et de se servir des outils de forgeron qui s'y trouvent, et de fournir au dit Noah Holt et à sa dite femme, un cheval, un sleigh, des robes et un buggy, tel que stipulé dans le dit contrat de donation, et le dit immeuble est grevé de l'obligation de permettre au dit Noah Holt et à sa femme l'usage de la chambre à coucher dans la maison, et d'une partie de la cuisine situées sur le dit immeuble, tel que stipulé dans le contrat de donation. Et le dit immeuble saisi dans cette cause ne sera pas vendu autrement que sujet aux dites charges.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le QUATORZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de mai 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Aylmer, 8 avril 1879.

3287

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—Aylmer.

Province de Québec, District d'Outaouais. No. 376.

WILLIAM DARLING, des cité et district de Montréal, marchand et commerçant, faisant affaires comme tel à Montréal, sous les nom et raison de William Darling & Cie., Demandeur; contre les terres et ténements d ANTOINE TREMBLAY, du village du Portage du Fort, dans le comté de Pontiac et district d'Outaouais, ferblantier et commerçant, et JAMES COTIE, du même lieu, marchand de botte et soulier et commerçant, conjointement et solidairement, Défendeurs, et W. R. Kenny, avocat du demandeur, demandeur sur distraction de frais, à savoir:

1. Les deux tiers est du lot de terre situé dans le village du Portage du Fort, dans le comté de Pontiac et district d'Outaouais, et là décrit comme étant le lot numéro vingt-quatre, suivant le plan du dit village, tiré par John Robertson, arpenteur juré, et déposé au bureau d'enregistrement pour le comté d'Outaouais, les dits deux tiers contenant en tout cinquante-six pieds de large sur cent pieds de longueur, mesure anglaise; et bornés en devant par la rue du Moulin, en arrière par le lot numéro quarante-trois, du dit village, au côté est par le lot numéro vingt-cinq, et à l'ouest par le tiers ouest du dit lot numéro vingt-quatre—avec les bâtisses dessus érigées.

2. La moitié est du lot numéro douze, dans le douzième rang du canton de Clarendon, dans le comté de Pontiac et district d'Outaouais, contenant cent acres, plus ou moins—avec les bâtisses dessus érigées.

3. Tout ce certain morceau ou lopin de terre sis et situé dans le canton de Clarendon, dans le comté de Pontiac et district d'Outaouais, connu et désigné comme étant le lot numéro douze, dans le premier rang—avec les bâtisses dessus érigées.

4. Tout ce certain morceau ou lopin de terre sis et situé dans le canton de Clarendon, et connu et désigné comme étant la moitié sud-ouest du lot numéro treize, dans le second rang de Clarendon susdit.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté de Pontiac, dans le village de Bryson, le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de mai 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Aylmer, 7 janvier 1879.

265 3

[Première publication, 11 janvier 1879.]

said immoveable is burthened in favor of the said Noah Holt for the due performance of the obligation contracted by the said Emmett Holt to allow the said Noah Holt the privilege of working in the blacksmith shop (situated on the said immoveable to be sold), and using the blacksmith's tools therein, and of furnishing to the said Noah Holt and his said wife, a horse and cutter, and buffaloes and buggy, as stipulated in the said deed of donation, and the said immoveable is burthened with the obligation to allow said Noah Holt and his said wife the use of the bed room in the house and part of the kitchen situated on the said immoveable as stipulated in the said deed of donation. The said immoveable seized in this cause not to be sold except subject to the said charges.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the FOURTEENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of May, 1879.

LOUIS M. COUTLEE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 8th April, 1879.

3288

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—Aylmer.

Province of Quebec, District of Ottawa. No. 376.

WILLIAM D A RLING, of the city and district of Montreal, merchant and trader, carrying on business as such at Montreal aforesaid, under the name and style of William Darling & Co., Plaintiff; against the lands and tenements of ANTHONY TREMBLAY, of the village of Portage du Fort, in the county of Pontiac and district of Ottawa, tinsmith and trader, and JAMES COTIE, of the same place, boot and shoe dealer and trader, jointly and severally, Defendants and W. R. Kenny, plaintiff's attorney, plaintiff *sur distraction de frais*, to wit:

1. The eastern two third parts of the lot of ground situate in the village of Portage du Fort, in the county of Pontiac and district of Ottawa, and there described as lot number twenty four, according to the plan of the said village, drawn by John Robertson, sworn land surveyor, and deposited in the registry office for the county of Ottawa, the said two thirds containing altogether fifty six feet in width by one hundred feet in length, english measure; and bounded in front by Mill street, in rear by lot number forty three, of said village, on the east side by lot number twenty five, and on the west by the western third of said lot number twenty four — with the buildings thereon erected.

2. The east half of lot number twelve, in the twelfth range of the township of Clarendon, in the county of Pontiac and district of Ottawa, containing one hundred acres, more or less—with the buildings thereon erected.

3. All that certain piece or parcel of land situate lying and being in the township of Clarendon, in the county of Pontiac and district of Ottawa, and known and distinguished as lot number twelve, in the first range—with the buildings thereon erected.

4. All that certain piece or parcel of land situate lying and being in the township of Clarendon, and known and distinguished at the south west half of lot number nineteen, in the second range of Clarendon aforesaid.

To be sold at the office of the registrar for the county of Pontiac, in the village of Bryson, on the TWENTY THIRD day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of May, 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 7th January, 1879.

266

[First published, 11th January, 1879.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Aylmer.

Canada, Province de Québec, District d'Outaouais. No. 523

JAMES CASHMAN, du canton de Hull, dans les comté et district d'Outaouais, journalier, Demandeur; contre les terres et tenements de HONORÉ ALIAS HENRI ISAIE RICHER, ci-devant de la cité de Hull, dans les comté et district d'Outaouais, et maintenant de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton et province d'Ontario, Défendeur, commerçant, et J. A. Champagne, avocat du demandeur, demandeur par distraction de frais, savoir:

1. Un morceau de terre situé en la cité de Hull, dans les comté et district d'Ottawa, ayant cent pieds de front sur quatre-vingt-dix-neuf pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rue Main de la dite cité de Hull ou chemin de la Reine, en arrière par la propriété de Charles Brown Wright, vers l'est par la propriété des héritiers de feu Philemon Wright, et vers l'ouest par la rue Church—avec les bâtisses dessus construites.

2. Le demi lot ou morceau de terre situé dans cette partie de la cité de Hull, connu comme Bas-Village de Hull, dit district d'Ottawa, connu comme la moitié nord-est ou partie du lot numéro trois, dans le bloc vingt-cinq, du dit Bas-Village de Hull, contenant sept mille cinq cents chaînons en superficie, plus ou moins; borné comme suit: au sud ou sud-ouest par le chemin de la Reine, au nord par le lot numéro six, dans le dit bloc, à l'est ou nord-est par le lot numéro quatre, dans le dit bloc, et à l'ouest par l'autre moitié du dit lot numéro trois, dans le dit bloc—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Ce dit demi lot de terre peut-être décrit autrement comme suit, savoir: un morceau de terre situé du côté ouest de la rue Main, dans la cité de Hull susdite, contenant trente-trois pieds de front sur quatre-vingt-dix-neuf pieds de profondeur, plus ou moins; bornée en front vers l'est par la rue Main, en arrière vers l'ouest par un lot de terre occupé par François Jolette, d'un côté vers le sud par un lot appartenant à Charles Brown Wright et occupé par André Lebuis, et de l'autre côté vers le nord par un lot de terre vacant appartenant à Etienne Prud'homme.

3. Un morceau de terre formant partie des lots numéros quatre et cinq, dans le sixième rang du township de Hull, dans les comté et district d'Ottawa, contenant un acre en superficie, étant de forme triangulaire; borné vers le sud par le chemin des Mines, vers le nord-ouest par James G. Reid, et vers le nord-est par le chemin gravé et macadamisé de la Gatineau.

Pour être vendus au bureau du régistrateur, pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le DIX-NEUVIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt unième jour de mai 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Aylmer, 7 janvier 1879. 267 3

[Première publication, 11 janvier 1879.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.—Aylmer.

Canada, Province of Quebec, District of Ottawa. No. 523.

JAMES CASHMAN, of the township of Hull, in the county and district of Ottawa, laborer, Plaintiff; against the lands and tenements of HONORÉ ALIAS HENRI ISAIE RICHER, heretofore of the city of Hull, in the said county and district of Ottawa, and now of the city of Ottawa, in the county of Carleton and Province of Ontario, Defendant, trader, and J. A. Champagne, plaintiff, attorney plaintiff *par distraction de frais*, to wit:

1. A piece of land situate in the city of Hull, in the county and district of Ottawa, one hundred feet in front by ninety nine feet in depth, more or less; bounded in front by Main street, of said city of Hull *alias* Queen's highway, in rear by the property owned by Charles Brown Wright, towards the east by the property of the estate of the late Philemon Wright, and towards the west by Church street—with the buildings thereon erected.

2. The following half lot or parcel of land situate in that part of said city of Hull, known as the Lower Village of Hull, said district of Ottawa, known as the north east half or portion of lot number three, in block twenty five, of the said Lower Village, containing by admeasurement seven thousand five hundred links in superficies, be the same, more or less; bounded as follows: south or south west by the Queen's highway, north by lot number six, in said block east or north east by lot number four, in the aforesaid block, and west by the other half of said lot number three, in the aforesaid block—with a house and other buildings thereon erected.

Which said half lot of land may be otherwise described as follows, viz: A piece of land lying on the west side of Main street, in the city of Hull aforesaid, containing thirty three feet on the front by ninety nine feet in depth, more or less; bounded on the front, towards the east by Main street, in rear towards the west by a lot of land occupied by François Jolette, on one side towards the south by a lot owned by Charles Brown Wright and occupied by André Lebuis, and on the other side towards the north by a vacant lot of land owned by Etienne Prud'homme.

3. A piece of land forming part of lots number four and five, in the sixth range of the township of Hull, in the county and district of Ottawa, containing one acre in superficies, being of a triangular form; bounded towards the south by the Mines road, towards the north west by James G. Reid, and towards the north east by the Gatineau macadamized and gravelled road.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the NINETEENTH day of MAY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty first day of May, 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 7th January, 1879. 268

[First published, 11th January, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known accordingly to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions t

de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Circuit de Lotbinière—District de Québec.

Québec, à savoir : } PIERRE CELESTIN LE-
No. 5. } VASSEUR, de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, écuyer, rentier ; contre LOUIS LEMAY, du même lieu, cultivateur et briquetier, à savoir :

Une terre située au premier rang de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, de la contenance d'un arpent de front sur environ vingt arpents de profondeur, et ainsi bornée au nord au chemin Royal du dit premier rang, au sud à George Tancrel, du côté nord-est à Pierre Célestin Levasseur, écuyer, et de l'autre côté au sud-ouest partie à Joseph Siroy dit Duplessis et partie à Joseph Morin—avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Saint-Jean Deschaillons, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 7 avril 1879. Shérif.
[Première publication, 12 avril 1879.] 3111

FIERI FACIAS.

Circuit de Lotbinière—District de Québec.

Québec, à savoir : } PIERRE CELESTIN LE-
No. 7. } VASSEUR, écuyer, de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, bourgeois ; contre JEAN-BAPTISTE LEMAY, du même lieu, cultivateur et briquetier, à savoir :

1. Un emplacement situé au premier rang de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, de la contenance d'un tiers d'arpent de front à partir du chemin Royal à aller à la côte du fleuve Saint-Laurent, et prenant alors deux cent vinq-cinq pieds de largeur jusqu'au dit fleuve Saint-Laurent—avec ensemble une briquetterie contenant un quai et une shed le tout borné au nord du dit quai, au sud partie au chemin Royal et partie à Hercule Lebœuf, du côté nord-est au dit Hercule Lebœuf, et de l'autre côté au sud-ouest partie à Joseph Laliberté et partie à Placide Laliberté—circonstances et dépendances.

2. Une terre située en la première concession de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, de la contenance d'environ un arpent et trois-quarts de front sur environ vingt-deux arpents de profondeur, ainsi borné au nord au chemin Royal, au sud et au nord-est à Cyrille Pérusse, et de l'autre côté au sud-ouest à Pierre Beaudet—avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Jean Deschaillons, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 7 avril 1879. Shérif.
[Première publication, 12 avril 1879.] 3109

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LOUISE TANGUAY, de la
No. 466. } ville de Lévis, fille majeure et usant de ses droits ; contre ELZEAR TALBOT, du même lieu, journalier, à savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé en la ville de Lévis, quartier Lauzon, contenant environ cinquante pieds de front sur la rue Fraser sur soixante pieds de profondeur, le tout plus ou moins, mesure anglaise ; borné en front vers le sud à la

the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Lotbinière Circuit—District of Quebec.

Quebec, to wit : } PIERRE CELESTIN LEVAS-
No. 5. } SEUR, of the parish of Saint Jean Deschaillons, esquire, *rentier* ; against LOUIS LEMAY, of the same place, farmer and brick-maker, to wit :

A land situate in the first range of the parish of Saint Jean Deschaillons, measuring one arpent in front by about twenty arpents in depth ; bounded on the north by the Queen's highway of the said first range, on the south by George Tancrel, on the north east side by Pierre Célestin Levasseur, esquire, and on the other side to the south west partly by Joseph Siroy dit Duplessis, and partly by Joseph Morin — with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint Jean Deschaillons, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of September next.

C. ALLEYN,
Quebec, 7th April, 1879. Sheriff.
[First published, 12th April, 1879.] 3111

FIERI FACIAS.

Lotbinière Circuit—District of Quebec.

Quebec, to wit : } PIERRE CELESTIN LEVAS-
No. 7. } SEUR, esquire, of the parish of Saint Jean Deschaillons, gentleman ; against JEAN BAPTISTE LEMAY, of the same place, farmer, and brick maker, to wit :

A lot situate in the first range of the parish of Saint Jean Deschaillons, containing one third of an arpent in front starting from the Queen's road, going to the hill on the river Saint Lawrence, and from there measuring two hundred and twenty five feet in width to the said river Saint Lawrence, —with a brick yard, a wharf and shed, the whole bounded on the north by the said wharf, on the south partly by the Queen's highway and partly by Hercule Lebœuf, on the north east side by the said Hercule Lebœuf, and on the other side to the south west partly by Joseph Laliberté, and partly by Placide Laliberté—circumstances and dependencies.

2. A land situate in the first range of the parish of Saint Jean Deschaillons, containing about one arpent and three quarters in front by about twenty two arpents in depth, also bounded on the north by the Queen's highway, on the south and north east by Cyrille Perusse, and on the other side to the south west by Pierre Beaudet—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint Jean Deschaillons, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of September next.

C. ALLEYN,
Quebec, 7th April, 1879. Sheriff.
[First published, 12th April, 1879.] 3110

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } LOUISE TANGUAY, of the
No. 466. } town of Levis, spinster, *usant de ses droits* ; against ELZEAR TALBOT, of the same place, laborer, to wit :

A lot situate in the town of Levis, Lauzon ward, measuring about fifty feet in front on Fraser street by sixty feet in depth, the whole more or less, english measure ; bounded in front to the south by Fraser street aforesaid, in rear to the

dite rue Fraser, et en arrière vers le nord à Malcolm Fraser, ainsi que du côté sud-ouest, et de l'autre côté au nord-est à Théophile Ouimet ou ses représentants—avec la maison en bois dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire, le DIX-NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 7 avril 1879.
[Première publication, 12 avril 1879.] 3117

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } IGNACE GOULET, de la
No. 833. } paroisse de Saint-Pierre, Isle d'Orléans, cultivateur; contre DOROTHEE LETOURNEAU, de la paroisse de Beaumont, veuve de feu Robert Carson, en son vivant, du même lieu, ferblantier, à savoir:

Un emplacement située en la paroisse de Saint-Pierre, Isle d'Orléans, de six perches de front sur six perches de profondeur; borné par devant au nord au chemin du Roi, par derrière et au nord-est par Jean-Baptiste Ferland ou représentants, et au sud-ouest par Pierre Ferland ou représentants—avec les maisons, fournil et autres bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Pierre, Isle d'Orléans, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 7 avril 1879.
[Première publication, 12 avril 1879.] 3115

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } PIERRE CELESTIN LE-
No. 2246. } VASSEUR, de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, district de Québec, bourgeois; contre VICTOR PARIS, du même lieu, district susdit, cultivateur, à savoir:

Une terre située au deuxième rang de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, de la contenance de deux arpents de front sur environ trente arpents de profondeur; et ainsi bornée au nord au cordon des terres du premier rang, au sud au cordon qui sépare le deuxième et le troisième rangs de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, du côté nord-est à Clément Tousignant, et de l'autre côté au sud-ouest à Dédié Demers—avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Saint-Jean Deschaillons, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 7 avril 1879.
[Première publication, 12 avril 1879.] 3113

FIERI FACIAS
Circuit de Québec.

Québec, à savoir: } EUGENE BOISSONNEAU,
No. 5096. } de Saint-Narcisse de Beaurivage, marchand; contre OCTAVE FRADET, du même lieu, à savoir:

Une terre de quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, étant le numéro quatre, de la concession Jéricho, seigneurie Saint-Gilés de Beaurivage, côte nord-est du chemin de front qui sépare la dite concession Jéricho; bornée en front au dit chemin qui sépare la dite concession, en arrière à la dite profondeur de trente arpents, joignant d'un côté au sud au numéro cinq, et de l'autre côté au nord au numéro trois—avec ensemble maison, grange et autres bâtisses dessus construites,

north by Malcolm Fraser, as also on the south west side, and on the other side to the north east by Théophile Ouimet or his representatives—with the wooden house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Notre Dame de la Victoire, on the NINETEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of August next.

C. ALLEYN,
Sher iff.

Quebec, 7th April, 1879.
[First published, 12th April, 1879.] 3118

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } IGNACE GOULET, of the pa-
No. 833. } rish of Saint Pierre, Isle d'Orléans, farmer; against DOROTHEE LETOURNEAU, of the parish of Beaumont, widow of the late Robert Carson, in his lifetime, of the same place, tinsmith, to wit:

A lot situate in the parish of Saint Pierre, Isle d'Orléans, of six perches in front by six perches in depth; bounded in front to the north by the King's highway, in rear and on the north east by Jean Baptiste Ferland or his representatives, and on the south west by Pierre Ferland or his representatives—with the house, oven and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint Pierre, Isle d'Orléans, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 7th April, 1879.
[First published, 12th April, 1879.] 3116

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } PIERRE CELESTIN LEVAS-
No. 2246. } SEUR, of the parish of Saint Jean Deschaillons, district of Quebec, gentleman; against VICTOR PARIS, of the same place, said district, farmer, to wit:

A land situate in the second range of the parish of Saint Jean Deschaillons, measuring two arpents in front by about thirty arpents in depth; bounded on the north by the division line of the first range, on the south west by the division line separating the second from the third ranges of the parish of Saint Jean Deschaillons aforesaid, on the north east side by Clément Tousignant, and on the other side to the south west by Dedié Demers—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Jean Deschaillons, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 7th April, 1879.
[First published, 12th April, 1879.] 3114

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Quebec, to wit: } EUGENE BOISSONNEAU, of
No. 5096. } Saint Narcisse de Beaurivage, merchant; against OCTAVE FRADET, of the same place, to wit:

A land of four arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, situate and being in the parish of Saint Narcisse de Beaurivage, being number four, of the Jericho concession, seigniory of Saint Giles de Beaurivage, north east side of the front road separating the said Jericho concession; bounded in front by the said road separating the said concession, in rear by the said depth of thirty arpents, on one side to the south by number five, and on the other side to the north by number three—with the house, barn and outbuildings thereon erected, circums-

circonstances et dépendances, et sur laquelle dite terre est réservé l'emplacement et maison d'école tel que cloturé actuellement, et le dit emplacement est chargé d'une rente annuelle d'une piastre chaque année.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Narcisse de Beaurivage, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Shériff.

Québec, 8 avril 1879.
[Première publication, 12 avril 1879.] 3137

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : No. 264. DAME THEOTISTE CAUCHON, veuve de feu Louis Hébert, de la cité de Québec, journalier ; contre MAGLOIRE CORRIVEAU, en sa qualité de curateur à la succession vacante de feu Louis Paquin, de la cité de Québec, tourneur, à savoir :

La moitié indivise d'un demi arpent de terre de front, plus ou moins, située au premier rang de la paroisse de Deschambault, dans la seigneurie de Deschambault ; bornée par devant au chemin Royal du dit premier rang de la dite paroisse, par derrière aux terres du second rang, d'un côté au sud-ouest à Cyrille Benoit, et d'autre côté au nord-est à Cyriac Gauthier et ses héritiers—avec ensemble la moitié indivise d'une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le No. 14, du cadastre de la paroisse de Deschambault.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Deschambault, le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 9 avril 1879.
[Première publication, 12 avril 1879.] 3205

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : No. 2538. THEOPHILE NADEAU, de la paroisse de Saint-Lambert, dans le comté de Lévis, cultivateur, contre CHRYSOLOGUE MORIN, du même lieu, cultivateur, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Lambert concession Belveste, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; borné par devant à la concession Pétré, et par derrière à la concession Saint-André, d'un côté au nord-est à Marcel Couture, et au sud-ouest à Etienne Dussault—avec maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Lambert, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 8 avril 1879.
[Première publication, 12 avril 1879.] 3135

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : No. 932. JEAN-BAPTISTE RIVARD DUFRESNE, de la paroisse Saint-Sauveur, écuyer, avocat et député protonotaire de la cour supérieure ; contre JEAN FALARDEAU, de la paroisse de Charlesbourg, cultivateur, et Dame JOSEPHTE ALIAS JOSEPHINE RHEAUME, son épouse, aussi du même lieu, à savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Charlesbourg, étant le numéro deux cent vingt-deux, sur le plan et livre de renvoi officiels, pour la paroisse de Charlesbourg, contenant un arpent de front sur cinquante arpents de profondeur ; bornée par devant au nord au chemin de Saint-Bonaventure, au sud au trait quarré des terres de la Petite Rivière Saint-Charles, d'un côté à l'est à Clément

tances and dependencies, from which said land is reserved the school house lot such as actually fenced in, and the said lot is subject to an annual rent of one dollar a year.

To be sold at the parochial church door of Saint Narcisse de Beaurivage, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 8th April, 1879.
[First published, 12th April, 1879.] 3138

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : No. 264. DAME THEOTISTE CAUCHON, widow of the late Louis Hebert, of the city of Quebec, laborer ; against MAGLOIRE CORRIVEAU, in his quality of curator to the vacant estate of the late Louis Paquin, of the city of Quebec, turner, to wit :

The undivided half of a half arpent of land in front, more or less, situate in the first range of the parish of Deschambault, in the seigniory of Deschambault ; bounded in front by the Queen's highway of the said first range of the said parish, in rear by the lands of the second range, on one side to the south west by Cyrille Benoit, and on the other side to the north east by Cyriac Gauthier and his heirs—with the undivided half of a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies, bearing the number 14, on the cadastre of the parish of Deschambault.

To be sold at the church door of the said parish of Deschambault, on the TWENTY NINTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 9th April, 1879.
[First published, 12th April, 1879.] 3206

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : No. 2538. THEOPHILE NADEAU, of the parish of Saint Lambert, in the county of Levis, farmer ; against CHRYSOLOGUE MORIN, of the same place, farmer, to wit :

A land situate in the parish of Saint Lambert, Belveste concession, measuring three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the Pétré concession, in rear by the Saint André concession, on one side to the north east by Marcel Couture, and on the other side to the south west by Etienne Dussault—with the house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint Lambert, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 8th April, 1879.
[First published, 12th April, 1879.] 3136

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : No. 932. JEAN BAPTISTE RIVARD DUFRESNE, of the parish of Saint Sauveur, esquire, advocate and deputy prothonotary of the superior court ; against JEAN FALARDEAU, of the parish of Charlesbourg, farmer, and Dame JOSEPHTE ALIAS JOSEPHINE RHEAUME, his wife, also of the same place, to wit :

1. A land situate in the parish of Charlesbourg, being number two hundred and twenty two, on the official plan and in the book of reference for the parish of Charlesbourg, measuring one arpent in front by fifty arpents in depth ; bounded in front to the north by the Saint Bonaventure road, on the south by the division line of the lands on the little River Saint Charles, on one side to the

Bedard, et d'autre côté à l'ouest à Marguerite Légaré ou ses représentants—avec la maison et deux granges dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre à bois située en la paroisse de Saint-Ambroise, au lieu appelé Lac Saint-Charles, étant le lot numéro quatorze cent cinquante-quatre, sur le plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Ambroise, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur; bornée au nord au numéro quatorze cent cinquante cinq, et d'autre côté au sud au numéro quatorze cent cinquante-trois.

3. Une autre terre à bois située en la dite paroisse de Saint-Ambroise, étant le lot numéro quatorze cent quatre-vingt-douze, sur le plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Ambroise, contenant un arpent de front sur vingt-huit arpents de profondeur; bornée d'un côté au nord au numéro quatorze cent quatre-vingt-treize, et d'autre côté au sud au numéro quatorze cent quatre-vingt-onze—circonstances.

Pour être vendu le lot numéro un, à la porte de l'église paroissiale de Charlesbourg, le VINGT-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin; et les lots numéro deux et trois, à la porte de l'église paroissiale de Saint-Ambroise, le dit VINGT-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le douzième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 8 avril 1879. Shérif.
[Première publication, 12 avril 1879.] 3133

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit—Québec.

Québec, à savoir : } JEAN VEZINA, de la
No. 4837. } paroisse de l'Ange-Gardien, journalier; contre JOSEPH VEZINA, de la même paroisse, journalier, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de l'Ange-Gardien, de la contenance de quatre perches et treize pieds de front au bout nord, et se terminant en pointe au bout sud, vers l'est au bout de la dite profondeur, qui est de sept perches, à l'ouest la ligne court parallèle à celle du nord-est, pendant vingt-cinq pieds; de là elle court en demi cercle vers la profondeur du côté est; borné en front au nord au chemin du pont suspendu, au sud et au sud-ouest à George Benson Hall, au nord-est à Prisque Vézina—ensemble avec la maison en bois sus-érigée, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de l'Ange-Gardien, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 7 février 1879. Shérif.
[Première publication, 15 février 1879.] 1313 2

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, to wit : } LA CORPORATION DE LA
No. 1619. } CITE DE QUEBEC; contre CHARLOTTE M. H. BLIGH, de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, épouse duement séparée de biens de Henry Braithwaite Brown, écuyer, avocat, du même lieu, et le dit Henry Braithwaite Brown, mis en cause, pour assister sa dite épouse, à savoir :

Un certain terrain de forme irrégulière situé en la cité de Québec, étant le (No. 3704), donné sur le plan cadastral du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne; et borné comme suit, savoir : vers le nord à la rue Saint-Réal, en arrière vers le sud à la rue Richmond, d'un côté vers l'est partie par le lot (No. 3702 et 3703), de l'autre côté vers l'ouest à la rue Sainte-Marie—avec ensemble deux maisons en bois dessus construites, circonstances et dépendances.

east by Clément Bédard, and on the other side to the west by Marguerite Legaré or her representatives—with the house and two barns thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A woodland situate in the parish of Saint Ambroise, at the place called Lake Saint Charles, being lot number fourteen hundred and fifty four, on the official plan and in the book of reference for the said parish of Saint Ambroise, containing two arpents in front by twenty arpents in depth; bounded on the north by number fourteen hundred and fifty five, on the other side to the south by number fourteen hundred and fifty three.

3. Another woodland situate in the parish of Saint Ambroise aforesaid, being lot number fourteen hundred and ninety two, on the official plan and in the book of reference for the said parish of Saint Ambroise, containing one arpent in front by twenty eight arpents in depth; bounded on one side to the north by number fourteen hundred and ninety three, and on the other side to the south by number fourteen hundred and ninety one—circumstances.

To be sold lot number one, at the parochial church door of Charlesbourg, on the TWENTY EIGHTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon; and lots numbers two and three, at the parochial church door of Saint Ambroise, on the said TWENTY EIGHTH day of AUGUST next, at NOON. The said writ returnable on the twelfth day of September next.

C. ALLEYN,
Quebec, 8th April, 1879. Sheriff.
[First published, 12th April, 1879.] 3134

FIERI FACIAS.
Circuit Court—Quebec.

Quebec, to wit : } JEAN VEZINA, of the parish
No. 4837. } of l'Ange-Gardien, laborer; against JOSEPH VEZINA, of the same parish, laborer, to wit :

A lot situate in the parish of l'Ange-Gardien, measuring four perches and thirteen feet in front at the north extremity, and ending in a point at the south, towards the east at the end of the depth, which is seven perches, west of the line running parallel to the north eastern for twenty five feet, from there it runs in a semicircle towards the rear on the east side; bounded in front, to the north by the road of the suspension bridge, on the south and south west by George Benson Hall, on north east by Prisque Vézina—with the wooden house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of l'Ange-Gardien, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at NOON. Said writ returnable the twenty eighth day of July next.

C. ALLEYN,
Quebec, 7th February, 1879. Sheriff.
[First published, 15th February, 1879.] 1314

FIERI FACIAS.
Recorder's Court..

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1619. } THE CITY OF QUEBEC; against CHARLOTTE M. H. BLIGH, of the town of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, wife duly separated as to property from Henry Braithwaite Brown, of the same place, esquire, advocate, and the said Henry Braithwaite Brown, *mis en cause*, to assist his said wife, to wit :

A lot of land of irregular outline situate in the city of Quebec, being (No. 3704), given upon the cadastral plan of Saint Jonh's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands: bounded as follows, to wit : on the north by Saint Real street, in rear to the south by Richmond street, on one side to the east partly by lot (No. 3702 and 3703), and on the west by Sainte Marie street—with two wooden houses thereon erected, circumstances and dependencies.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 12 février 1879. Shérif.
[Première publication, 15 février 1879. 1307 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : ISRAEL PARIS, de la paroisse de Saint-Pierre les
No. 1638. Becquets, rentier ; contre FERDINAND BEDARD, de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, cultivateur, à savoir :

Une terre de trois arpents de font sur quarante arpents de profondeur sise et située au second rang de le dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons ; et borné par devant au nord au chemin Royal du dit second rang, et au sud en profondeur au terre du troisième rang, joignant d'un côté au nord-est à Isaie Vaudreuil, et de l'autre côté au sud-ouest à Alfred Bédard—avec ensemble une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; sans reserve excepté deux huitième en la totalité de la dite terre à détacher dans la partie sud-ouest de la dite terre et indivis appartenant aux héritiers de feu Joseph Croteau, avec même part dans les bâtisses sur la dite terre.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, le DIX NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 8 février 1879 Shérif.
[Première publication, 15 février 1879]. 1309 2

Cour Supérieure.

Québec, à savoir : WILLIAM MOON, de 15,
No. 2271. Lincoln's Inn Field, dans le comté de Middlesex, en Angleterre, Solliciteur ; contre MICHAEL NEVILLE, ci-devant de New-Liverpool, dans la Province de Québec, ensuite résidant au No. 10, Great Queen street, Westminster, dans le dit comté de Middlesex, maintenant de lieux inconnus, entrepreneur de Travaux Publics, à savoir :

1. Un emplacement situé en la paroisse ci-devant de Notre-Dame de la Victoire, maintenant en la ville de Lévis, quartier Saint-Laurent, au nord du chemin public, paroisse de Saint-Télesphore, contenant quatre perches de front sur cinq perches de profondeur : tenant vers le sud au dit chemin public, et vers le nord au bout de la dite profondeur, d'un côté au nord-est à la veuve Cauchon ou représentant Pierre Cantin, et de l'autre côté au sud-ouest à un nommé Beaulieu ou représentant—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Un certain lot ou compeau de terre situé paroisse Saint-Jean Chrysostôme, en la concession la Hétrière, étant de forme irrégulière, contenant tout ce qui se trouve de terrain entre la rivière Bryante, la terre ci devant possédée par Michel Huard, et la ceinture qui devise les terres vers le sud-est de la dite concession la Hetrière de celles de la concession Beaulieu, en quoi le dit lot peut consister, savoir : environ cinquante six arpents et trente-quatre perches en superficie—avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus comme suit, savoir : le lot numéro un, à la porte de l'église paroissiale de Saint-David de l'Aube Rivière, n'y ayant pas d'église à Saint-Télesphore, la paroisse voisine, le TREIZIEME jour de MAI prochain, à NEUF heures du matin ; et le lot numéro deux, à la porte de l'église paroissiale de Saint-Jean Chrysostôme, le même jour, le TREIZIEME jour de MAI pro-

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of July next.

C. ALLEYN,
Quebec, 12th February, 1879. Sheriff.
[First published, 15th February, 1879.] 1308

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : ISRAEL PARIS, of the parish
No. 1638. of Saint Pierre les Becquets, *rentier* ; against FERDINAND BEDARD, of the parish of Saint Jean Deschaillons, farmer, to wit :

A land of three arpents in front by forty arpents in depth, situate and being in the second range of the said parish of Saint Jean Deschaillons ; bounded in front to the north by the Queen's road of the second range, and in rear to the south by the lands of the third range, on one side to the north east by Isaie Vaudreuil, and on the other side to the south west by Alfred Bédard—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies ; without reserve save and except two undivided eighth of the said land to be detached from the south west thereof, belonging to the heirs of the late Joseph Croteau, and the same proportion of the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Jean Deschaillons aforesaid, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty fifth day of June next.

C. ALLEYN,
Quebec, 8th February, 1879. Sheriff.
[First published, 15th February, 1879.] 1310

Superior Court.

Quebec, to wit : WILLIAM MOON, of 15, Lin-
No. 2271. coln's Inn Field, in the county of Middlesex, in England, solicitor ; against MICHAEL NEVILLE, formerly of New Liverpool, in the Province of Quebec, afterwards residing at No. 10, Great Queen street, Westminster, in the said county of Middlesex, now of parts unknown, contractor for Public Works, to wit :

1. A lot situated heretofore in the parish of Notre Dame de la Victoire, now in the town of Lévis, Saint Lawrence ward, north of the public road, parish of Saint Telesphore, measuring four perches in front by five perches in depth ; bounded on the south by the said public road, to the north by the end of the said depth, on one side to the north east by Mrs. widow Cauchon, representing Pierre Cantin, and on the other side the south west by one Beaulieu or representative—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A certain lot of land situate in the parish of Saint Jean Chrysostome, in La Hetriere concession, being of irregular outline, containing all the ground that may be found between the river Bryante, the land heretofore or possessed by Michel Huard, and the line dividing the lands on the south east of the said La Hetriere concession from those of the Beaulieu concession, having such contents as may be, to wit : about fifty six arpents and thirty four perches in superficies—with house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold as follows, to wit : lot number one, at the church door of the parish of Saint David de l'Aube Rivière, there being no church at Saint Telesphore, the adjoining parish, on the THIRTEENTH day of MAY next, at NINE o'clock in the forenoon ; and lot number two, at the church door of the parish of Saint Jean Chrysostome, on the THIRTEENTH day of MAY next, at NOON.

chain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 9 janvier 1879.
[Première publication, 11 janvier 1879.] 269 3

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné ayant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu

Sorel, à savoir : } JONATHAN S. C. WURTELE,
No. 11012. } Demandeur; contre PIERRE CARDIN, fils de Cyriac, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Pie de Deguire, en la seigneurie de Deguire ou la Rivière David, étant la moitié du numéro cinq, de la neuvième concession nommée Sainte-Anne, de la contenance de un arpent et demi de front sur environ dix-sept arpents de profondeur; tenant devant à la Rivière aux Vaches, en profondeur aux terres de la huitième concession, d'un côté à Félix Guinard, et d'autre côté à Louis Côté, père —avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie de Deguire, le TREIZIEME jour du mois d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour du mois d'août prochain.

P. GUÉVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 7 avril 1879. 3247
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District of Richelieu.

Sorel, à savoir : } CHARLOTTE SOPHIE
No. 2313. } ARMSTRONG *et al.*, Demandeurs; contre JEAN-BAPTISTE LAFERRIERE, fils de Louis, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, comté de Berthier, au nord de la rivière Bayonne, contenant un arpent, trois perches, quatorze pieds, huit pouces et sept lignes et demi de front, sur vingt quatre à vingt-cinq arpents de profondeur, sans garantie de mesure précise, et tel que cette terre est renfermée dans les limites suivantes; tenant en front à la rivière Bayonne, en profondeur à Léopold Desrosiers, d'un côté vers le nord ouest à Prospère Grandpré, et de l'autre côté vers le sud-est à Archibald Mousseau—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, le QUATORZIEME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour du mois d'août prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 9 avril 1879. 3245
[Première publication, 12 avril 1879.]

Said writ returnable the fifteenth day of May next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 9th January, 1879.
[First published, 11th January, 1879.] 270

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } JONATHAN S. C. WURTELE,
No. 11012. } Plaintiff; against PIERRE CARDIN, son of Cyriac, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Pie de Deguire, in the seigniory of Deguire or River David, being the half of number five, of the ninth concession called Sainte Anne, containing one arpent and a half in front by about seventeen arpents in depth; bounded in front by River aux Vaches, in rear by the lands of the eighth concession, on one side by Felix Guinard, and on the other side by Louis Côté, senior—with buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pie de Deguire, on the THIRTEENTH day of the month of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourteenth day of the month of August next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 7th April, 1879. 3248
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } CHARLOTTE SOPHIE ARM-
No. 2313. } STRONG *et al.*, Plaintiffs; against JEAN BAPTISTE LAFERRIÈRE, son of Louis, Defendant.

A land situate in the parish of Sainte Genevieve de Berthier, county of Berthier, north of the river Bayonne, containing one arpent, three perches, fourteen feet, eight inches, seven lines and a half in front by twenty four to twenty five arpents in depth, without warranty as to precise measurement, such as the said land is comprised within the following limits; bounded in front by the river Bayonne, in rear by Leopold Desrosiers, on one side to the north west by Prospère Grandpré, and on the other side to the south east by Archibald Mousseau—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Geneviève de Berthier, on the FOURTEENTH day of the month of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the nineteenth day of August next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 8th April, 1879. 3246
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } DAME LOUISE DANSE-
No. 2246. } REAU, Demanderesse ; vs. CALIXTE PAUL *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant au dit Calixte Paul.

1. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, dans la concession Rhimbault, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Pierre de Sorel, sous le numéro cent quarante-huit (No. 148), de figure irrégulière ; borné vers le nord-ouest par les héritiers Léandre Gervais, vers le sud-est par la ligne limitative entre la paroisse de Sainte-Victoire et la paroisse de Saint-Pierre, vers le nord-est par Barthelemy Paul, et vers le sud-ouest par Narcisse Paul, contenant en superficie dix arpents et quatre-vingt-dix perches.

2. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Joseph, laquelle est un démembrement de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, en la concession du fleuve Saint-Laurent, contenant trois-quarts d'arpent de front sur un arpent de profondeur ; tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur et d'un côté à Elie Pontbrillant, et d'autre côté à Louis Cartier—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint Pierre de Sorel, le SEIZIEME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour du mois d'août prochain.

P. GUEVREMONT,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 9 avril 1879. 3249

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } CLARIS DANIS, Demande-
No. 1516. } resse ; contre JOSEPH BONENFANT ET OLIVIER BONENFANT, Défendeurs.

Comme appartenant au dit Olivier Bonenfant.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Aimé, sur le rang Saint-Thomas, de la contenance de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; tenant devant au chemin de front du dit rang Saint-Thomas, en profondeur aux terres de la réserve Sainte-Sophie, d'un côté à Benjamin Ferron, et d'autre côté à Paul St. Amand ou leurs représentants—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Aimé, le QUINZIEME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour du mois d'août prochain.

P. GUEVREMONT,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 10 avril 1879. 3383

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } ELIE TOUCHETTE, Deman-
No. 1526. } deur ; contre DAME ANATHALIE BOURDELAIS, Défenderesse.

Tous les droits indivis immobiliers qu'elle a peut avoir.

1. Dans une terre située en la paroisse de Saint David, dans la deuxième concession, étant le tiers nord-ouest du numéro quatorze, de la contenance en totalité d'un arpent de front sur environ vingt-huit arpents de profondeur ; tenant pardevant au chemin de front, par derrière à la Rivière David, joignant d'un côté vers le sud-est à Edmond Goulet, et d'autre côté à Norbert Sivigny—avec les bâtisses dessus érigées.

2. Dans une autre terre située en la paroisse de Saint-David, dans la troisième concession, étant la moitié sud-est du numéro vingt-deux, de la conte-

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } DAME LOUISE DANSEREAU,
No. 2246. } Plantiff; vs. CALIXTE PAUL *et al.*, Defendants.

As belonging to the said Calixte Paul.

1. A piece of land situate and being in the parish of Saint Pierre de Sorel, in the Rhimbault concession, known and designated on the official plan and book of reference for the said parish of Saint Pierre de Sorel, as number one hundred and forty eight (148), of irregular outline ; bounded on the north west by the heirs of Leandre Gervais, on the south east by the boundary line between the parishes of Sainte Victoire and Saint Pierre, on the north east by Barthelemy Paul, and on the south west by Narcisse Paul, containing in superficies ten arpents and ninety perches.

2. A piece of land situate and being in the parish of Saint Joseph, which is a dismemberment of the parish of Saint Pierre de Sorel, in the concession on the river Saint Lawrence, containing three quarters of an arpent of land in front by one arpent in depth ; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by Elie Pontbrillant, and on the other side by Louis Cartier—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pierre de Sorel, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty fifth day of August next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 8th April, 1879. 3250

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } CLARIS DANIS, Plaintiff ;
No. 1516. } against JOSEPH BONENFANT AND OLIVIER BONENFANT, Defendant.

As belonging to the said Olivier Bonenfant.

A land situate and being in the parish of Saint Aimé, on the Saint Thomas range, containing three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front by the front road of the said range Saint Thomas, in rear by the lands of the Sainte Sophie reserve, and on one side by Benjamin Ferron, and on the other side by Paul St. Amand or their representatives—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Aimé, on the FIFTEENTH day of the month of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of August next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 10th April, 1879. 3384

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } ELIE TOUCHETTE, Plaintiff ;
No. 1526. } against DAME ANATHALIE BOURDELAIS, Defendant.

All the undivided immovable rights which she may have.

1. In a lot of land situate and being in the parish of Saint David, in the second concession, being the north west third of number fourteen, containing in all one arpent in front by about twenty eight arpents in depth ; bounded in front by the front road, in rear by the River David, on one side to the south east by Edmond Goulet, and on the other side by Norbert Sivigny —with the buildings thereon erected.

2. In another lot of land situate and being in the parish of Saint David, in the third concession, being the south east half of number twenty two,

nance en totalité d'un arpent et demi de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur ; tenant par devant au chemin de front, par derrière au cordon de la deuxième concession, joignant d'un côté vers le sud-est à Théophile Forcier dit Nadeau, et d'autre côté vers le nord-ouest à Maxime Forcier dit Nadeau—avec les bâtisses dessus érigées.

A distraire de la dite terre tout le terrain qui se trouve situé au côté sud-ouest du Chemin de Fer du Sud-Est, appartenant à Jean-Baptiste Champagne, tel que vendu à ce dernier par feu Louis Gouzague Goulet.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-David, le TREIZIEME jour du mois d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour du mois d'août prochain.

P. GUEVREMONT,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 10 avril 1879. 3381

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté d'Yamaska—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } MOISE CAYA, Demandeur ;
No. 4467. } contre DAMAS FORCIER dit GAUCHER, Défendeur.

Une portion de terre située en la paroisse de Saint-Pie de Déguire, en la dixième concession, de la contenance de un arpent et demi de large sur vingt-quatre arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant d'un bout au chemin du onzième rang, de l'autre bout à la Rivière aux Vaches, d'un côté en haut à Bazile Forcier, de l'autre côté en bas à Alexis Laselle—sans bâtisses dessus construite, partie en culture et partie en bois debout.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie de Deguire, le DOUZIEME jour du mois de MAI prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

P. GUEVREMONT,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 7 janvier 1879. 337 2

[Première publication, 11 janvier 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } AMEDEE GAGNON, Demandeur ; contre L. E. D.
No. 1532. } CARTIER *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant au dit L. E. D. Cartier, l'un des dits Défendeurs.

1. Un terrain ou emplacement situé en la ville de Sorel, sur la rue du Roi, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro six cent soixante et seize (676), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise ; tenant devant à la dite rue du Roi, en profondeur au dit défendeur L. E. D. Cartier, d'un côté à Dame veuve Bruneau, et d'autre côté à la rue Charlotte—avec les bâtisses dessus érigées.

2. Un autre terrain ou emplacement situé en la ville de Sorel, sur la rue Charlotte, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numero six cent soixante et dix-sept (No. 677), mesurant soixante et six pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie quatre mille trois cent cinquante-six pieds, mesure anglaise ; tenant devant à la dite rue Charlotte, en profondeur à George Isidore Barthe, d'un côté partie au dit défendeur L. E. D. Cartier et partie à Dame veuve Bruneau et d'autre côté aux représentants de feu Patrick Tobin—avec les bâtisses dessus érigées.

3. Un autre terrain ou emplacement situé en la

containing in all one arpent and a half in front by about twenty five arpents in depth ; bounded in front by the front road, in rear by the division line of the second concession, on one side to the south east by Théophile Forcier dit Nadeau, and on the other side to the north west by Maxime Forcier dit Nadeau—with the buildings thereon erected.

Reserving therefrom all the land lying to the south west side of the South Eastern Railway, belonging to Jean Baptiste Champagne, such as sold to the latter by Louis Gonzague Goulet.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David, on the THIRTEENTH day of the month of AUGUST next, at ONE o'clock in the afternoon. The said writ returnable the fourteenth day of August next.

P. GUÉVREMONT,
Sheriff's Office. Sheriff.
Sorel, 10th April, 1879. 3382

[First published, 12th April, 1879.]

FIEEI FACIAS.

Circuit Court—County of Yamaska—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } MOISE CAYA, Plaintiff; against
No. 4467. } DAMAS FORCIER dit GAUCHER, Defendant.

A piece of land situate in the parish of Saint Pie de Deguire, in the tenth concession, measuring one arpent and a half in width by twenty four arpents in depth, the whole more or less ; bounded at one end by the eleventh range road, at the other end by River aux Vaches, on one side (en haut) by Bazile Forcier, and on the other side (en bas) by Alexis Laselle—without any buildings thereon erected, being partly under cultivation and partly uncleared.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pie de Deguire, on the TWELFTH day of MAY next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the twentieth day af May next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 7th January, 1879. 338

[First published, 11th January, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } AMEDEE GAGNON, Plaintiff ;
No. 1532. } against L. E. D. CARTIER, *et al*, Defendants.

As belonging to the said L. E. D. Cartier, one of the said Defendants.

1. A lot situate in the town of Sorel, on King street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Sorel, as number six hundred and seventy six (676), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure ; bounded in front by King street aforesaid, in rear by the said defendant L. E. D. Cartier, on one side by Mrs. widow Bruneau, and on the other side by Charlotte street—with the buildings thereon erected.

2. Another lot situate in the town of Sorel, on Charlotte street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Sorel, as number six hundred and seventy seven (677), measuring sixty six feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent four thousand three hundred and fifty six feet, english measure ; bounded in front by Charlotte street aforesaid, in rear by George Isidore Barthe, on one side partly by the said defendant L. E. D. Cartier and partly by Mrs. widow Bruneau, and on the other side by the representatives of the late Patrick Tobin—with the buildings thereon erected.

3. Another lot situate in the town of Sorel, on

ville de Sorel, sur la rue Elizabeth, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro sept cent trente-neuf (No. 739), mesurant trente-trois pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur, contenant en superficie quatre mille trois cent cinquante-six pieds, mesure anglaise; tenant devant à la dite rue Elizabeth, en profondeur à Adolphe Jacques, d'un côté à Alfred Gauthier et Félix Dagenais, et d'autre côté à Eusèbe Gauthier —avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus au bureau du shérif, au Palais de Justice, en la ville de Sorel, le QUINZIEME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

P. GUEVREMONT,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 7 janvier 1879. 341 2
[Première publication, 11 janvier 1879.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Sorel, à savoir : } LA COMPAGNIE DE DEPOT
No. 146. } ET DE PRET DU CANADA, Demanderesse ; contre NARCISSE SCHMIDT, Défendeur.

Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Bonaventure, faisant partie des lots numéros dix-neuf et vingt, du deuxième rang du township d'Upton, de la contenance de deux arpents et demi de front sur seize arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant au chemin public, en profondeur à la ligne séparant les paroisses de Saint-Bonaventure et de Saint-Pie de Guire, d'un côté à Joseph Henault, et de l'autre côté à la veuve Louis Cartier—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le QUATORZIEME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 9 janvier 1879. 339 2
[Première publication, 11 janvier 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Richelieu

Sorel, à savoir : } ADOLPHE GERMAIN,
No. 2280. } Demandeur ; contre JEAN SALVAS, Défendeur, et Louis P. P. Cardin, curateur au délaissement.

Un morceau de terre situé dans la paroisse de Saint-David, étant la moitié sud-est du lot numéro sept, et les lots numéros huit, neuf et un tiers du lot, numéro dix des lots de la deuxième concession de la dite paroisse de Saint-David, de la contenance le dit morceau de terre de huit arpents et demi de front sur vingt-huit arpents de profondeur, tenant devant au chemin du second rang, en profondeur à la rivière Saint-David, d'un côté à Thomas Gaucin dit St. Germain, et d'autre côté à Paul Théroux—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-David, le DOUZIEME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de mai prochain.

P. GUEVREMONT,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 9 janvier 1879. 335 2
[Première publication, 11 janvier 1879]

Elizabeth street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the the said town of Sorel, as number seven hundred and thirty nine (739), measuring thirty three feet in front by one hundred and thirty two feet in depth, containing in superficial extent four thousand three hundred and fifty six feet, english measure ; bounded in front by Elizabeth street aforesaid, in rear by Adolphe Jacques, on one side by Alfred Gauthier and Felix Dagenais, and on the other side by Eusebe Gauthier — with the buildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office, in the Court House, in the town of Sorel, on the FIFTEENTH day of the month of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of the month of May next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 7th January, 1879. 342
[First published, 11th January, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.— District of Montreal.

Sorel, to wit : } THE TRUST AND LOAN COMPANY OF CANADA, Plaintiff ; against NARCISSE SCHMIDT, Defendant.
No. 146. }

A land situate in the parish of Saint Bonaventure, forming part of the lots numbers nineteen and twenty, of the second range of the township of Upton, measuring two arpents and a half in front by sixteen arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the public road, in rear by the line separating the parishes of Saint Bonaventure and Saint Pie de Guire, on one side by Joseph Henault, and on the other side by Mrs. widow Louis Cartier—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the FOURTEENTH day of the month of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of June next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 9th January, 1879. 340
[First published, 11th January, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } ADOLPHE GERMAIN, Plaintiff ; against JEAN SALVAS, Defendant, and Louis P. P. Cardin, curator to the surrender.
No. 2280. }

A piece of land situate in the parish of Saint David, being the south east half of lot number seven, and lots numbers eight, nine and one third of lot number ten, of the lots in the second concession of the said parish of Saint David, said piece of land measuring eight arpents and a half in front by twenty eight arpents in depth ; bounded in front by the second range road, in rear by the river Saint-David, on one side by Thomas Gaucin dit St. Germain, and on the other side by Paul Theroux—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David, on the TWELFTH day of the month of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of May next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 9th January, 1879. 336
[First published, 11th January, 1879.]

Ventes par le Shérif—Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *l'enditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immediatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Kamouraska.

Kamouraska, à savoir : JEAN-BAPTISTE POULIOT, notaire, ès-qualité, Demandeur; vs. EDOUARD POULIOT, de Saint-Germain de Rimouski, cultivateur, Défendeur. No. 97.

Une terre sise et située dans le premier rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, dans le comté de Rimouski, de deux arpents, quatre perches et neuf pieds de front sur quarante deux arpents de profondeur; bornée par le nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, par le sud-est au deuxième rang à un circuit appartenant au défendeur, par le sud-ouest à Lazare St. Laurent, et par le nord-est à Thomas Pineau—avec maison, granges, étables et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. A distraire de la terre sus-décrite, les terrains du chemin de fer intercolonial.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, le SIXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de mai prochain (1879.)

C. F. LAPOINTE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Rimouski, 30 décembre 1878. 73 2

[Première publication, 4 janvier 1879.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Kamouraska.

Kamouraska, to wit: JEAN BAPTISTE POULIOT, notary, *ès-qualité*, Plaintiff; vs. EDOUARD POULIOT, of Saint Germain de Rimouski, farmer, Defendant. No 97.

A land situate and being in the first range of the parish of Saint Germain de Rimouski, in the county of Rimouski, of two arpents, four perches and nine feet in front by forty two arpents in depth; bounded on the north west by the river Saint Lawrence, on the south east by the second range a circuit belonging to the defendant, on the south west by Lazare Saint Laurent, and on the north east by Thomas Pineau—with a house, barns, stables and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Reserving from the lot above described, the Intercolonial Railway land.

To be sold at the church door of the parish of Saint Germain de Rimouski, on the SIXTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of May next (1879.)

C. F. LAPOINTE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, 30th December, 1878. 74

[First published, 4th January, 1879.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet egard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immediatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposée en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district d'Arthabaska.

Saint-François, à savoir : GEORGE JEREMIE PACAUD, écuyer, du village de Princeville, commerçant, et MM. Pacaud et Cannon, avocats, sur distraction de frais, Demandeurs; contre les terres et tenements No. 140

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Arthabaska.

Saint Francis, to wit: GEORGE JEREMIE PACAUD, esquire, of the village of Princeville, trader, and Messrs. Pacaud and Cannon, advocates, *sur distraction de frais*, Plaintiffs; against the lands and tenements No. 140.

de MICHEL BINETTE, du canton de Wolfestown, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Un morceau de terre sis et situé dans le dit canton de Wolfestown, étant la moitié sud-ouest du lot numéro sept, dans le deuxième rang des lots dans le dit canton de Wolfestown, de la longueur du lot ; borné du côté sud ouest par Remi Dubois, et de l'autre côté par Abraham Turgeon—avec une maison et grange sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour la division d'enrégistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, dans le district de Saint-François, le QUINZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 8 avril 1879. 3121

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } ARON L. BROWN,
No. 653. } commerçant, du canton de Compton, dans le district de Saint-François, Demandeur ; contre les terres et tenements de PAUL YOUNG, ci-devant du canton de Clifton, dans le dit district, maintenant absent de cette province, et de pays inconnus, Défendeur, savoir :

La moitié ouest du lot numéro treize, et la moitié ouest du lot numéro quatorze, dans le quatrième rang des lots situés dans le dit canton de Clifton—avec les améliorations sur icelles.

Pour être vendue au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt septième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 8 avril 1879. 3363

[Première publication, 12 avril 1879.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } THOMAS FARWELL,
No. 695. } du canton de Compton, dans le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur ; contre les terres et tenements de GLADDEN FARWELL, du dit canton de Compton, cultivateur, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu Dame Martha Fox, du dit canton de Compton, veuve de feu Willard Hughes, en son vivant, cultivateur, de Compton susdit, Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Compton, connue comme la moitié nord du lot numéro vingt-trois, dans le cinquième rang des lots situés dans le dit canton de Compton, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enrégistrement de la division d'enrégistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 11 février 1879. 1505 2

[Première publication, 15 février 1879.]

of MICHEL BINETTE, of the township of Wolfestown, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

A parcel of land situate and being in the said township of Wolfestown, being the south west half of the lot number seven, in the second range of lots in said township of Wolfestown, of the length of the lot ; bounded on the south west side by Remi Dubois, and on the other side by Abraham Turgeon—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in the district of Saint Francis, on the FIFTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 8th April, 1879. 3122

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } AARON L. BROWN,
No. 653. } of the township of Compton, in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff ; against the lands and tenements of PAUL YOUNG, heretofore of the township of Clifton, in said district, but now an absentee from this province, and of parts unknown, Defendant, to wit :

The west half of lot number thirteen, and the west half of lot number fourteen, in the fourth range of lots in the said township of Clifton—with the improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the THIRTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of September next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 8th April, 1879. 3364

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint-Francis.

Saint Francis, to wit : } THOMAS FARWELL,
No. 695. } of the township of Compton, in the district of Saint Francis, farmer. Plaintiff ; against the lands and tenements of GLADDEN FARWELL, of the said township of Compton, farmer, in his quality of executor of the last will and testament of the late Dame Martha Fox, of the said township of Compton, widow of the late Willard Hughes, in his lifetime, of Compton aforesaid, farmer, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Compton, known as the north half of the lot number twenty three, in the fifth range of lots in the said township of Compton, containing one hundred acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the SIXTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of June next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 11th February, 1879. 1506

[First published, 15th February, 1879.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mention-

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS

nés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Iberville.

Iberville, à savoir : } ARCADE DECELLES,
No. 109. } Demandeur ; contre RICARD LUCIER, Défendeur, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Césaire, sur le côté sud de la rivière Yamaska, de la contenance de cinquante-six pieds de front par soixante et douze pieds de profondeur ; tenant devant à la rue du Pont, en arrière à Léon Huet, d'un côté au sud au chemin de la rivière, de l'autre côté au nord à Antoine Charron—avec une maison, remise, écurie dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Césaire, le DIX-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 8 avril 1879. 3149

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } HENRI ARCHAMBAULT, Demandeur ; contre ANTOINE LAPLANTE, Défendeur, à savoir :
No. 3838. }

Une terre située en la paroisse de Saint-Hyacinthe, dans le rang Petit Saint-André, de deux arpents de front sur dix-neuf arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au chemin de front du rang Grand Saint-André, d'un côté au nord-est à Augustin Rodier, et d'autre côté à Jean-Marie Bousquet—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Hyacinthe, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 7 avril 1879. 3175

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } PRUDENT GUERTIN, Demandeur ; contre JOSEPH JEANNOTTE dit LACHAPELLE, Défendeur, à savoir :
No. 2112. }

1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Hyacinthe, de quatre-vingt-dix-huit pieds de front sur deux arpents de profondeur ; tenant devant à la rivière, au sud-ouest à Michel Esdras Bernier, en profondeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe d'Yamaska, et au nord est à Thomas Hébert et Louis Langevin—avec une maison, grange et autres dépendances dessus érigées.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Hyacinthe, du côté sud-ouest du Grand-Rang, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au rang des soixante, au nord-ouest à Vilbon Jacques, et au sud-est à la terre ci-après

have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Iberville.

Iberville, to wit : } ARCADE DECELLES, Plaintiff ; against RICARD LUCIER, Defendant, to wit :
No. 109. }

A lot of land (emplacement) situate in the parish of Saint Césaire, on the south side of Yamaska river, containing fifty six feet in front by seventy two feet in depth ; joining in front the street leading to the Bridge, in rear Léon Huet, on one side south the river road, on the other side north Antoine Charron—together with one house, shed, stable thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Césaire, on the EIGHTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the first day of September next.

L. TACHE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 8th April, 1879. 3149

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } HENRI ARCHAMBAULT, Plaintiff ; against ANTOINE LAPLANTE, Defendant, to wit :
No. 3838. }

A land situate in the parish of Saint Hyacinthe, in the range called Petit Saint André, of two arpents in front by nineteen arpents in depth ; joining in front the road of said range, in rear the front road of the Grand Rang Saint André, on one side the north east Augustin Rodier, and on the other side Jean Marie Bousquet—with one house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Hyacinthe, the THIRTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the first day of September next.

L. TACHE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 7th April, 1879. 3176

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } PRUDENT GUERTIN, Plaintiff ; against JOSEPH JEANNOTTE dit LACHAPELLE, Defendant, to wit :
No. 2112. }

1. A lot of land situate in the parish of Saint Hyacinthe, of ninety eight feet in front by two arpents in depth ; joining in front the river, on the south west Michel Esdras Bernier, in depth Le Séminaire de Saint-Hyacinthe d'Yamaska, and on the north east Thomas Hébert and Louis Langevin—with one house, barn and other dependencies thereon erected.

2. A land situate in the parish of Saint Hyacinthe, on the south west side of the Grand Rang, of three arpents in front by thirty arpents in depth ; joining in front the road of sain range, in rear the range of the Soixante, on the north west Vilbon Jacques, and on the south east the land herein-

désignée—avec une grange et autres dépendances dessus érigées.

3. Une autre terre située au même lieu, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au rang des Soixante, au nord-ouest à la terre ci-dessus désignée, et au sud-est à un nommé Ledoux—avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées.

4. Une terre située au même lieu, côté nord du Grand-Rang, de quatre arpents et demi de front sur trente arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du Grand-Rang, en profondeur au rang des Petits Etangs, au nord-ouest à André Dessein, et au sud-est à Charles McAfee—avec une maison, une grange, étable et autres dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse Saint-Hyacinthe, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Saint-Hyacinthe. 8 avril 1879. 3151
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure.—Montréal.

Montréal, à savoir : } JEAN-BAPTISTE DANSE-
No. 2497. } REAU *et al.*, Demandeurs ; contre THEOPHILE FONTAINE ET ELIE DANSEREAU, Défendeurs, à savoir :

1. Comme appartenant au dit Théophile Fontaine.

1. Un terrain situé dans le troisième rang du township d'Acton, faisant partie du lot numéro treize, du dit rang, contenant environ deux arpents en superficie ; tenant au nord-ouest et sud-est à Bénonie Jodoin, et au nord-est au terrain ci-après désigné—avec une maison, un moulin à scie, hangard et autres bâtisses y érigées.

2. Un terrain situé au même lieu, contenant environ deux cent acres en superficie ; tenant devant au nord-ouest partie au chemin public et partie à Médard Desmarais et Jean Louis Desmarais, au sud-est à Antime Lamoureux, au nord-est et au sud-ouest à Bénonie Jodoin—sans bâtisses.

2. Comme appartenant au dit Elie Dansereau.

3. Un terrain situé dans le village d'Acton Vale, contenant environ un arpent de largeur sur six perches et douze pieds de profondeur, étant partie des lots numéros cent (100), cent un (101) et cent quatorze (114), de la rue Water ; tenant devant au sud à Marcel Loiselle, en arrière au nord à la "Moose River", d'un côté à l'est à la rue John, et de l'autre côté à l'ouest à Charles Rosconi—avec deux maisons, une grande boutique pour travailler le bois, et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendus au bureau d'enrégistrement du comté de Bagot, à Saint Liboire, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le vingt et unième jour de juin prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 12 février 1879. 1427 2
Première publication, 15 février 1879.]

---

3. One other land situate at the same place, of three arpents in front by thirty arpents in depth ; joining in front the road of the said range, in rear the range called Les Soixante, on the north west the land hereinabove described, and on the south east one Ledoux—with one house, one barn and other dependencies thereon erected.

4. A land situate at the same place, on the north side of the Grand Rang, of four arpents and one half in front by thirty arpents in depth ; joining in front the Grand Rang road, in rear the range called Les Petits Etangs, on the north west André Dessein, and on the south east Charles McAfee—with one house, one barn, stable and other dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Hyacinthe, the FOURTENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the first day of September next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 8th April, 1879. 3152
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court—Montreal.

Montréal, to wit : } JEAN BAPTISTE DANSE-
No. 2497 } REAU *et al.*, Plaintiffs ; against THEOPHILE FONTAINE AND ELIE DANSEREAU, Defendants, to wit :

1. As belonging to the said Théophile Fontaine.

1. A lot of land situate in the third range of the township of Acton, being part of lot number thirteen, of said range, containing about two arpents in superficies ; joining the north west and south east Bénonie Jodoin, and on the north east the lot of land hereinafter described—with one house, one saw mill, shed and other dependencies thereon erected.

2. A lot of land situate at the same place, containing about two hundred acres in superficies ; joining in front on the north west partly the public road and partly Medard Desmarais and Jean Louis Desmarais, on the south east Antime Lamoureux, and on the north east and south west Bénonie Jodoin—without buildings.

2. As belonging to the said Elie Dansereau.

3. A lot of land situate in the village of Acton Vale, containing about one arpent in width by six perches and twelve feet in depth, being part of lots numbers one hundred (100), one hundred and one (101) and one hundred and fourteen (114), on Water street ; joining in front Marcel Loiselle, in rear on the north the Moose River, on one side to the east John street, and on the other side to the west Charles Rosconi—with two houses, one shop for preparing wood, and other dependenctes thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint Liboire, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the twenty first day of June next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 12th February, 1879. 1428
[First published, 15th February, 1879.]

Ventes par le Shérif.-Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de men-

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, un ler ar-

tionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } JAMES BRULÉ, cul-
No. 13. } tivateur, de la paroisse de Saint-Maurice, Demandeur; contre HONORÉ BRULÉ, cultivateur, de la dite paroisse, Défendeur.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Maurice, rang Saint-Jean, côté nord-ouest, de trois arpents environ en superficie; borné dans les limites suivantes: d'un côté au nord-est par Joseph Dostaler, au sud-est par le chemin Royal, et de tous les autres côtés par Olivier Dostaler, fils —avec un moulin à farine, mû par eau garni de trois paires de moulages et tous ses tournants, virants et travaillants, bluteaux, smuths et une vis pour lever les moulanges, tous servant à son exploitation, et la chaussée et dépendances; avec aussi un moulin à scies mû par eau, situé au même lieu, prenant son eau à la même chaussée, avec deux échasses (châssis) et une vieille scie, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Maurice, le QUINZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour d'août prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 4 avril 1879. 3139

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Québec.

Trois-Rivières, à savoir : } MISAEL THIBO-
No. 4407. } DEAU, de la cité de Québec, marchand, Demandeur; vs. PASCAL POISSON, commerçant et cultivateur, ci-devant de la paroisse de Sainte-Marie de Blanford, et actuellement de lieux inconnus, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Marie de Blanford, dans le township de Blanford, étant le tiers nord-ouest du lot numéro deux, du premier rang d'icelui, contenant soixante et dix acres en superficie; borné en front au sud-ouest par le chemin de front, en profondeur au nord-est par la ligne limitative de la paroisse, d'un côté au nord-ouest par le lot numero trois, et au sud-est par le lot numéro cinq. Le dit immeuble est connu et distingué par le numéro quatre, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Marie de Blanford.

Pour être vendue au bureau du régistrateur du comté de Nicolet, en la paroisse de Bécancour, le SEIZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de septembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 8 avril 1879. 3141

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } MAXIME RIN-
No. 98. } GUETTE, forgeron, de la paroisse de la Rivière du Loup, Demandeur; contre ADOLPHE BAZIN, commerçant, de la dite paroisse, Défendeur.

Un emplacement sis et situé en la paroisse de la Rivière du Loup, dans le village d'icelle, de

ticle 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } JAMES BRULÉ, farmer,
No. 13. } of the parish of Saint Maurice, Plaintiff; against HONORÉ BRULÉ, farmer, of the said parish, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Maurice, range Saint Jean, north west side, of about three arpents in superficies; bounded as follows: on one side to the north east by Joseph Dostaler, on the south east by the Queen's highway, and on the other sides by Olivier Dostaler, junior—with a flour mill, driven by water power, with three pairs of millstones and all its works, apparatus and machinery bolters, smuths and a screw for raising the millstones, all used for working the said mill; with the dam and the appurtenances and dependencies; with moreover a saw mill driven by water power, situate at the same place, fed from the said dam; and with two frames and an old saw, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Maurice, on the FIFTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of August next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 4th April, 1879. 3140

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Quebec.

Three Rivers, to wit : } MISAEL THIBODEAU,
No. 4407. } of the city of Quebec, merchant, Plaintif; against PASCAL POISSON, trader and farmer, heretofore of the parish of Sainte Marie de Blanford, and now of parts unknown, Defendant.

A land situate in the parish of Sainte Marie de Blanford, in the township of Blanford, being the north west third of lot number two, in the first range thereof, containing seventy acres in superficies; bounded in front to the south west by the front road, in rear to the north east by the boundary line of the parish, on one side to the north west by lot number three, and on the south west by lot number five. Said immovable being known and distinguished by the number four, on the official plan and book of reference for the cadastre of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Marie de Blanford.

To be sold in the office of the registrar of the couuty of Nicolet, in the parish of Becancour, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of September next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 8th April, 1879. 3142

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } MAXIME RINGUETTE,
No. 98. } blacksmith, of the parish of River du Loup, Plaintiff; vs. ADOLPHE BAZIN, trader, of the said parish, Defendant.

A lot situate in the parish of River du Loup, in the village thereof, of sixty seven feet and a half

soixante et sept pieds et demi de front ou environ, sur quatre-vingt pieds de profondeur, prenant son front sur la rue du bord de l'eau, aboutissant au terrain du couvent ; borné au nord par Isidore Coulombe, au sud par la rue Sainte-Elizabeth—avec une maison et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de la Rivière du Loup, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 8 janvier 1879. 293 3

[Première publication, 11 janvier 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } ALEXANDER BAP-
No. 537. } TIST, écuyer, marchand de bois, de la cité des Trois-Rivières, district des Trois-Rivières, Demandeur ; vs. ISIDORE MILETTE, cultivateur, ci-devant de la paroisse de Saint-Etienne, district des Trois-Rivières, et actuellement absent de la province, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne, étant la juste moitié nord du lot numéro cinquante-sept, du premier rang A, de deux acres de front sur trente acres de profondeur ; bornée en front par le chemin de la Reine, en profondeur par la rivière Saint-Maurice, du côté sud par Edouard Lamore, et du côté nord par Charles Bellemare—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit lot connu et distingué par le numéro cent dix-sept, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Saint-Maurice, pour la dite paroisse de Saint-Etienne.

Pour être vendue au bureau du régistrateur du comté de Saint-Maurice, en la cité des Trois-Rivières, le VINGT-QUATRIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 11 février 1879. 1419 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } JOSEPH NERE LAM-
No. 160. } BERT, écuyer, rentier, de la paroisse de Saint-Stanislas, Demandeur ; contre JOSEPH BARIBEAU, cultivateur, de la paroisse de Saint-Geneviève de Batiscan, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Luc, seigneurie de Champlain, sur le côté nord de la rivière Champlain, de deux arpents et demi de largeur sur environ trente-huit arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; prenant son front à la dite rivière Champlain, et se terminant en profondeur à qui il appartient, joignant au nord-est à Isidore Lacroix, au sud-ouest à Louis Beaudoin—avec le fournil, la grange, l'étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Luc, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 7 février 1879. 1325 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } LA SOCIETE PER-
No. 150. } MANENTE DE

in front or thereabouts, by eighty feet in depth ; bounded in front by the street on the brink of the water (Bord de l'Eau), in rear by the Convent property, on the north by Isidore Coulombe, on the south by Sainte Elizabeth street—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of River du Loup, on the SIXTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 8th January, 1879. 294

[First published, 11th January, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } ALEXANDRE BAP-
No. 537. } TIST, esquire, lumber merchant, of the city of Three Rivers, district of Three Rivers, Plaintiff ; vs. ISIDORE MILETTE, farmer, formerly of the parish of Saint Etienne, district of Three Rivers, and now absent from the province, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Etienne, being the north east half of lot number fifty seven, of the first range A, of two acres in front by thirty acres in depth ; bounded in front by the Queen's road, in rear by the river Saint Maurice, on one side to the south by Edouard Lamore, and on the other side to the north by Charles Bellemare—with a house, barn, stable and other dependencies thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being known and distinguished as number one hundred and seventeen, on the official cadastre, plan and book of reference for the county of Saint Maurice, parish of Saint Etienne.

To be sold at the registry office for the county of Saint Maurice, in the city of Three Rivers, on the TWENTY FOURTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty fifth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 11th February, 1879. 1420

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } JOSEPH NERE LAM-
No. 160. } BERT, esquire, *rentier*, of the parish of Saint Stanislas, Plaintiff ; against JOSEPH BARIBEAU, farmer, of the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Luc, seigniory of Champlain, on the north side of the river Champlain, of two arpents and a half in front by about thirty eight arpents in depth, more or less, without warranty of precise measurement ; bounded in front by the river Champlain aforesaid, in rear by the adjoining property, on the north east by Isidore Lacroix, and on the south west by Louis Beaudoin—together with the oven, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Luc, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 7th February, 1879. 1326

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } LA SOCIETE PERMA-
No. 150. } NENTE DE CON-

CONSTRUCTION DE SAINT-GREGOIRE, corps politique et incorporé ayant son bureau d'affaires au village de LaRochelle, Demanderesse ; contre PASCHAL HOULE, cultivateur, de la paroisse de Bécancour, Défendeur.

1. Une terre sise et située dans la paroisse de Bécancour, au rang du village des Sauvages, connue et distinguée par le lot numéro six cent vingt-six, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour.

2. Une autre terre située dans la paroisse de Bécancour, au rang du village des Sauvages, connue et distinguée par le lot numéro six cent vingt-sept, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour. Du contenu d'un arpent et trois quarts de front sur la profondeur du dit lot. A distraire de ce dernier lot trois huitième indivis à être pris dans un arpent indivis du dit lot—avec les bâtisses construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Bécancour, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 6 février 1879. 1315

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : ONESIME BOURNIVAL, commerçant, de la paroisse Saint-Barnabé, Demandeur ; contre MICHEL BOURASSA, commerçant, de la dite paroisse, Défendeur ; et Joseph Narcisse Grenier, clerc avocat, de la cité des Trois-Rivières, curateur au délaissement du dit défendeur.

No. 1495.

Comme appartenant au curateur au délaissement du dit Défendeur.

La juste moitié indivise d'une terre sise et située en la paroisse de Saint-Barnabé, du côté nord-est de la Grande Rivière d'Yamachiche, de cinq arpents et demi de large sur environ dix-huit arpents de profondeur, plus ou moins ; tenant en front à la dite rivière, et en profondeur aux terres de Saint-Etienne, du côté nord-est et sud-ouest à Pierre Giguère—avec la juste moitié d'une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites.

A la charge par l'acquéreur conjointement et solidairement avec le propriétaire et détenteur, de l'autre moitié indivise du dit immeuble, de loger, chauffer, éclairer, coucher, nourrir à sa table, vêtir et entretenir de hardes, linges, chaussures et coiffures, blanchir et racommoder, et généralement tenir et traiter tel qu'elle l'a été jusqu'à ce jour, Demoiselle Suzanne Boisvert, tant en santé qu'en maladie, la mener au service divin les fêtes et dimanches et la ramener, en maladie prendre un soin particulier d'elle, et lui procurer les secours du médecin, et lui procurer les assistances temporelles et spirituelles nécessaires suivant le cas, et lui fournir à son besoin, le tabac à priser ; à la charge aussi par l'acquéreur de la faire inhumer dans le cimetière de la paroisse où elle décèdera, avec un service de dernière classe, qui sera chanté sur son corps le jour de l'enterrement, et de lui faire dire la quantité de huit messes basses dans l'an de son décès pour le repos de son âme ; en cas d'incompatibilité d'humeur entre l'acquéreur et la dite Suzanne Boisvert, cette dernière aura le droit de se retirer à son particulier, dans la chambre et le cabinet côté sud-ouest de la maison érigée sur la dite terre avec accès à la porte de dehors, au grenier, à la cave, à la cheminée, chauffée au besoin, à la laiterie et autres bâtiments à son besoin, laquelle chambre et dit cabinet seront chauffés par et aux frais du dit acquéreur par un poële double de trois pieds, que le dit acquéreur placera dans la cloison de la dite chambre et dans

STRUCTION DE SAINT GREGOIRE, a body politic and corporate having its place of business in the village of LaRochelle, Plaintiff ; against PASCHAL HOULE, farmer, of the parish of Bécancour, Defendant.

1. A land situate and being in the parish of Becancour, in the Indian village range, known and designated as number six hundred and twenty six, on the official plan and in the book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Bécancourt.

2. A land situate and being in the parish of Bécancour, in the Indian village range, known and designated as lot number six hundred and twenty seven, on the official cadastral plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Bécancour, containing one arpent and three quarters in front by the depht of the said lot. Reserving from the latter lot three undivided eights to be taken in an undivided arpent of the said lot — with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Becancour, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 6th February, 1879. 1316

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : ONESIME BOURNIVAL, trader, of the parish of Saint Barnabé, Plaintiff ; against MICHEL BOURASSA, trader, of the said parish, Defendant ; and Joseph Narcisse Grenier, student at law, of the city of Three Rivers, curator to the surrender made by the defendant.

No. 1495.

As belonging to the curator to the surrender made by the said defendant.

The undivided half of a land situate and being in the parish of Saint Barnabé, on the north east side of the main river Yamachiche, of five arpents and a half in width by about eighteen arpents in depth, more or less ; bounded in front by the said river, in rear by the lands of Saint Etienne, on the north east and south west by Pierre Giguère—with the undivided half of a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

Sudject to the charge upon the purchaser jointly and severally with the proprietor of the other half of the said land, to provide with lodgings, fuel, light, to feed at his table, to cloth and furnish with clothes, linen, boots and shoes and head gear, to have her washing and mending done, and generally to keep as she has hitherto been kept, Miss Suzanne Boisvert, in health and sickness, to take her to and from divine service on Sundays and Holidays ; to take special care of her in time of sickness, and to procure her the services of a physician, and spiritual or temporal assistance as may be required, and to furnish her with snuff ; and further subject to the charge upon the purchaser of having her buried in the cemetery of the parish where she may die, with a service of the lowest class, to be sung over her body on the day of her interment, and to have eight low masses said for the repose of her soul, within a year from her decease; and in case of there being an incompatibility of temper between the purchaser and the said Suzanne Boisvert, the latter shall have the right to retire by herself into the room and bed-room on the south west side of the house built on the said land, with access to the outside door, to the garret, to the cellar, to the chimney heated when necessary, to the dairy house and outbuildings when she may need it, said room and bed-room to be warmed by and at the cost of the purchaser by a double stove, of three feet, which the purchaser shall place in the

laquelle dite chambre et cabinet le dit acquéreur sera tenu de l'éclairer, lui fournir un lit garni, ainsi que les chaises nécessaires, tables et toutes les autres choses nécessaires et convenables à son ménage et cuisine; et en outre l'acquéreur sera tenu de lui payer et livrer chaque année par quartier et toujours d'avance la pension alimentaire de ce qui sera alors convenu entre les dites parties ou arbitres par deux personnes choisis par icelles, et qui pourront s'adjoindre un tiers en cas d'avis contraire, lesquelles personnes pourront aussi régler l'ameublement et garniture des choses nécessaires au ménage et cuisine du dit acquéreur et de la dite Suzanne Boisvert, ainsi que son vêtement, habillement et éclairage. Sera tenu de plus l'acquéreur tenir propre et d'une manière décente et convenable le logement de la dite Suzanne Boivert, lui procurer l'eau nécessaire, et faire son train et ordinaire, faire cuire son manger et généralement procurer toute assistance et soins manuels dans son ménage.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Barnabé, le VINGTIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 6 février 1879. 1321 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } ISRAEL PARIS, rentier, de la paroisse de
No. 299. } Saint-Pierre LesBecquets, Demandeur; contre JOSEPH POISSON, fils de Joseph, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Pierre les Becquets, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Pierre Les Becquets, dans le troisième rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; et de là la dite terre ne reprend qu'un arpent et quarante pieds de largeur sur dix arpents de profondeur, connue et distinguée par le numéro trois cent soixante et seize, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Saint-Pierre Les Becquets—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pierre Les Becquets, le DIX-HUITIÈME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 6 février 1879. 1317 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } EDOUARD COSSETTE, cultivateur,
No. 568. } de la paroisse de Saint-Narcisse, district des Trois-Rivières, Demandeur; contre LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES CULTIVATEURS ET DES BATISSES ISOLÉES DU CANADA, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Toronto, province d'Ontario, et un bureau d'affaires en la cité de Montréal, province de Québec, Défenderesse.

Comme appartenant au Demandeur saisi.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, concession sud de la rivière des Chûtes, de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins, renfermée dans les bornes suivantes; prenant son front à la rivière des Chûtes, se terminant en profondeur aux terres de la Hétrière, d'un côté au nord-est à Xavier Champagne, de l'autre côté au sud-ouest partie à la route et partie à Firmin Veillette ou ses représentants—avec une maison dessus construites, circonstances et dépendances.

partition of the said room, and in which said room and bed-room, the said purchaser shall be bound to furnish light and to put a bed with bedding and also the necessary chairs, tables, and other things required and suitable for her house keeping and cooking; and the purchaser shall also be bound to pay and deliver to her in advance, in quaterly instalments, the alimentary allowance to be agreed upon then between the said parties or by two persons chosen by them and who may associate with themselves a third in case of disagreement, which said spersons may also settle the furniture and article required for the house keeping and cooking of the said purchaser and also her clothing, dress and light. The purchaser shall likewise be bound to keep clean, and in a decent and becoming manner the lodgings of the said Zuzanne Boisvert, to furnish her with water and to do her house work, cook her food, and generally procure her every manual assistance and care for her.

To be sold at the church door of the parish of Saint Barnabé, on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 6th February, 1879. 1322

[First published 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } ISRAEL PARIS, *rentier*,
No. 299. } of the parish of Saint-Pierre Les Becquets, Plaintiff; vs. JOSEPH POISSON, son of Joseph, farmer, of the parish of Saint Pierre Les Becquets aforesaid, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Pierre Les Becquets, in the third range, of two arpents in front by thirty arpents in depth; from there it has only one arpent and forty feet in width by ten arpents in depth, known and designated as number three hundred and seventy six, of the official cadastre, plan and book of reference for the county of Nicolet, parish of Saint-Pierre Les Becquets—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Pierre Les Becquets, on the EIGHTEENTH day of of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty first day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 6th February, 1879. 1318

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } EDOUARD COSSETTE,
No. 568. } farmer, of the parish of Saint Narcisse, district of Three Rivers, Plaintiff; against THE FARMERS AND ISOLATED BUILDINGS INSURANCE COMPANY OF CANADA, a body politic and corporate having its principal place of business in the city of Toronto, province of Ontario, and a business office in the city of Montreal, province of Quebec, Defendant.

As belonging to the Plaintiff.

1. A land situate and being in the parish of Saint Narcisse, concession south of River des Chutes, of two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, comprised within the following limits; bounded in front by the river des Chutes, in rear by the lands of La Hetriere, on one side to the north east by Xavier Champagne, on the other side to the south west partly by the road and partly by Firmin Veillette or representatives—with the house thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, dans le premier rang appelé la Grande Ligne, de quatre arpents de front sur vingt cinq arpents de profondeur; prenant son front à la Grande Ligne, se terminant en profondeur au deuxième rang, d'un côté au nord à Alexandre Parent, de l'autre côté au sud à Patrick Burns ou ses représentants—sans bâtisses.

3. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Narcisse, concession Nord de la rivière des Chûtes, d'un arpent et demi de front sur deux arpents de profondeur, plus ou moins; prenant son front à la rivière des Chûtes, se terminant en profondeur partie à Pierre Champagne et partie à veuve François Gervais, d'un côté au nord-est à Pierre Champagne, de l'autre côté au sud-ouest à Archange Cossette—avec une maison et boutique dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 11 février 1879. 1421 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Trois-Rivières, à savoir: } JOSEPH BERARD, commerçant, de la
No. 11941. } cité de Montréal, district de Montréal, Demandeur; contre AMEDEE BEAUDET, charretier, de la dite cité, dit district, Défendeur.

La moitié indivise d'une terre avec la moitié des bâtisses y érigées, située en la paroisse de Saint-Luc, étant le lot numéro un, de la concession sud-est de Saint-François, dans la seigneurie de Champlain, contenant deux arpents de front sur dix-neuf arpents, plus ou moins, de profondeur; tenant devant au chemin de front de la dite concession, derrière à la concession Saint-Joseph, d'un côté au nord-est à Dame Marie Hall, et de l'autre côté au sud-ouest à la ligne seigneuriale.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Luc, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 6 février 1879. 1319 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } ELZEAR BELLE-
No. 531. } FEUILLE, cultivateur, de la paroisse de Saint-Maurice, Demandeur; vs. JOSEPH BELLEFEUILLE, cultivateur, du même lieu, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Maurice, étant le tiers sud-ouest du lot numéro huit, de la concession Saint-Jean, côté sud-est, contenant un arpent de front sur quarante arpents, plus ou moins, de profondeur; tenant devant au chemin de front de la dite concession, derrière aux terres de la paroisse de Saint-Luc, d'un côté au nord-est à Joseph Bellefeuille, de l'autre côté au sud-ouest à Elzéar Bellefeuille—sans bâtisses.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Maurice, étant les deux tiers nord-est du lot numéro huit, de la concession Saint-Jean, côté sud-est, contenant deux arpents de front sur quarante arpents, plus ou moins, de profondeur; tenant devant au chemin de front de la dite concession, derrière aux terres de la paroisse de Saint-Luc, d'un côté au nord-est à Adolphe Lajoie, de l'autre côté au sud-ouest à Joseph Bellefeuille—

2. A land situate and being in the parish of Saint Narcisse, in the first range called la Grande Ligne, of four arpents in front by twenty five arpents in depth; bounded in front by the Grande Ligne, in rear by the second range, on one side to the north by Alexandre Parent, on the other side to the south by Patrick Burns or representatives—no buildings.

3. A land situate and being in the parish of Saint Narcisse, concession North of river des Chutes, of one arpent and a half in front by two arpents in depth, more or less; bounded in front by the river des Chutes, in rear partly by Pierre Champagne and partly by the widow François Gervais, on one side to the north east by Pierre Champagne, on the other side to the south west by Archange Cossette—with a house and shop thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Narcisse, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 11th February, 1879. 1422

[First published, 15th February, 1879.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Montreal.

Three Rivers, to wit: } JOSEPH BERARD,
No. 11941. } trader, of the city of Montreal, district of Montreal, Plaintiff; against AMEDEE BEAUDET, carter, of the said city and district, Defendant.

The undivided half of a land, with the half of the buildings thereon erected, situate in the parish of Saint Luc, being lot number one, of the concession south east of Saint François, in the seigniory of Champlain, of two arpents in front by nineteen arpents in depth, more or less; bounded in front by the front road of the said concession, in rear by the Saint Joseph concession, on one side to the north east by Dame Marie Hall, and on the other side to the south west by the seigniorial line.

To be sold at the church door of the parish of Saint Luc, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 6th February, 1879. 1320

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } ELZEAR BELLE-
No 531. } FEUILLE, farmer, of the parish of Saint Maurice, Plaintiff; vs. JOSEPH BELLEFEUILLE, farmer, of the same place, Defendant.

1. A land situate and being in the parish of Saint Maurice, being the south west third of lot number eight, in the Saint Jean concession, south east side, containing one arpent in front by forty arpents, more or less, in depth; bounded in front by the front road of the said concession, in rear by the lands of the parish of Saint Luc, on one side to the north east by Joseph Bellefeuille, and on the other side to the south west by Elzéar Bellefeuille—no buildings,

2. A land situate and being in the parish of Saint Maurice, being the north east two thirds of lot number eight, on the Saint Jean concession, south east side, containing two arpents in front by forty arpents, more or less, in depth; bounded in front by the front road of the said concession, in rear by the lands of the parish of Saint Luc, on one side to the north east by Adolphe Lajoie, and on the other side to the south west by Joseph Bel-

avec maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Maurice, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juillet prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 12 février 1879. 1423 2

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : No. 156. L'HONORABLE JAMES ARMSTRONG, juge en chef, de Sainte-Lucie, une des Iles du Vent (Windward Islands) dans les Antilles Anglaises, Demandeur ; contre ALEXIS LAUZON, cultivateur, de la paroisse de Saint-Didace, dans le district des Trois-Rivières, Défendeur.

1. Une terre sise et située dans la troisième concession rivière Maskinongé, du fief Hope, en la dite paroisse de Saint-Didace, dans le comté de Maskinongé, contenant six arpents de front dont deux arpents du numéro cinq et quatre arpents étant le numéro quatre, de la dite concession, sur une profondeur moyenne de vingt et un arpents et huit perches ; bornée devant par la deuxième concession, rivière Maskinongé, et en arrière par la dite profondeur, tenant d'un côté à Jean Jollette, et de l'autre côté aux terres non concédées.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Didace, dans la concession dite Rivière Blanche, de forme irrégulière ; bornée par devant par la rivière Maskinongé, par derrière au réserve de la Rivière Blanche, d'un côté à François Xavier Dénommé, de l'autre côté à Hercule Jacques—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Didace, dans la concession nord-est Lac Déligny, d'un arpent, huit perches et quinze pieds de front sur une profondeur moyenne de vingt et un arpents six perches ; bornée en front par le Lac Déligny, et la rivière David, en profondeur par les terres de la concession Sainte-Lucie, d'un côté au nord est à la ligne entre le fief Hope et le township Peterborough, de l'autre côté au lot numéro deux de la dite concession.

4. Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Didace, dans la concession dite Sainte-Lucie, de cinq arpents de front sur vingt-deux arpents de profondeur, prenant son front au chemin de la dite concession, se terminant en profondeur au fief Hunter, d'un côté à Joseph Brissette, et de l'autre côté à l'Honorable James Armstrong.

5. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Didace, dans le rang C. du township de Peterborough, étant le tiers au centre du lot numéro deux du dit rang ; bornée en front par Godfroy Robert, en profondeur à la rivière Man leville ou David, d'un côté à Silver Roy, de l'autre côté à Jean-Marie Vaillancourt—avec un moulin à scie, une maison et autres dépendances.

6. Un emplacement situé dans le village de la dite paroisse de Saint-Didace, contenant une superficie de trois quarts d'arpent, plus ou moins ; tenant en front au chemin public, en profondeur à Xavier Godin, d'un côté à la Fabrique de la dite paroisse Saint-Didace, de l'autre côté à Edmond Hamelin—avec une maison et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

7. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Didace, de la contenance d'un demi arpent en superficie ; tenant par devant au chemin public, en profondeur à la rivière Maskinongé, d'un côté par les représentants de feu Charles Laporte, de l'autre côté par Benjamin Dénommé ou ses représentants—avec une maison et remise attenante à la dite maison, circonstances et dépendances.

Pour être vendus les numéros un, deux, trois, lefeuille—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Maurice, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the sixteenth day of July next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 12th February, 1879. 1421

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : No. 156. THE HONORABLE JAMES ARMSTRONG, chief justice, of Sainte Lucie, one of the Windward Islands, in the English Antilles, Plaintiff; against ALEXIS LAUZON, farmer, of the parish of Saint Didace, in the district of Three Rivers, Defendant.

1. A lot situate and being in the third concession from the river Maskinongé, of the fief Hope, in the said parish of Saint Didace, in the county of Maskinongé, containing six arpents in front whereof two are of number five and four arpents being number four, of the second concession, by an average depth of twenty one arpents and eight perches ; bounded in front by the second concession from the river Maskinongé, in rear by the said depth, on one side by Jean Jollette, and on the other side by the unconceded lands.

2. A lot situate and being in the parish of Saint Didace, in the concession called Rivière Blanche, of irregular outline ; bounded in front by the river Maskinongé, in rear by the reserve on Rivière Blanche, on one side by François Xavier Denommé, and on the other side by Hercule Jacques—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A lot situate and being in the parish of Saint Didace, in the concession north east of Lake Deligny, of one arpent, eight perches and fifteen feet in front by an average depth of twenty one arpents and six perches ; bounded in front by the Lake Deligny and the river David, in rear by the lands of the Sainte Lucie concession, on one side to the north east by the line between the fief Hope and township Peterborough, and on the other side by lot number two of the said concession.

4. A lot situate and being in the parish of Saint Didace, in the concession called Sainte Lucie, of five arpents in front by twenty two arpents in depth ; bounded in front by the road of the said concession, in rear by the fief Hunter, on one side by Joseph Brissette, and on the other side by the Honorable James Armstrong.

5. A lot situate and being in the parish of Saint Didace, in the range C, of township Peterborough, being the centre third of lot number two in the said range ; bounded in front by the Godfroy Robert, in rear by the river Mandeville or David, on one side by Silver Roy, on the other side by Jean Marie Vaillancourt—with a saw mill, a house and other dependencies.

6. A lot situate in the village of the parish of Saint Didace aforesaid, containing in superficies three quarters of an arpent, more or less ; bounded in front by the main road, in rear by Xavier Godin, on one side by the Fabrique of the said parish of Saint Didace, and on the other side by Edmond Hamelin—with a house and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

7. A lot situate in the parish of Saint Didace, of one half arpent in superficies ; bounded in front by the main road, in rear by the river Maskinongé, on one side by the representatives of the lat Charles Laporte, and on the other side by Benjamin Denommé or his representatives—with a house and shed adjoining thereto, circumstances and dependencies.

To be sold lots numbers one, two, three, four,

quatre, six et sept, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Didace, le VINGT-UNIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin ; et le numéro cinq, le MEME JOUR, au bureau du régistrateur du comté de Maskinongé, en la paroisse de la Rivière du Loup, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 7 février 1879. 1323 2

[Première publication, 15 février 1879.]

six and seven, at the church door of the parish of Saint Didace, on the TWENTY FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon; and lot number five, on the SAME DAY, at the registry office of the county of Maskinongé, in the parish of River du Loup, at THREE o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the second day of July next,

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 7th February, 1879. 1324

[First published, 15th February, 1879.]

Avis Divers.

AVIS PUBLIC.

Nous, soussignés, voulant former une compagnie à fonds social pour la publication d'un journal papier-nouvelle, en la cité de Trois-Rivières, et désirant obtenir des lettres patentes pour l'incorporation de cette compagnie, conformément aux dispositions de la 31 Vict., ch. 25, Statuts de Québec, donnons avis par les présentes de notre intention de demander, suivant ce dit acte, une charte à cet effet, faisant la déclaration suivante :

1. Le nom collectif de la compagnie sera : " Compagnie d'Imprimerie de Trois-Rivières."

2. Cette compagnie est formée pour l'impression et la publication d'un papier nouvelle et autres Jobs d'imprimerie.

3. Les opérations de cette dite compagnie seront poursuivies surtout dans le district des Trois-Rivières, dans la Province de Québec, et cette Compagnie aura sa principale place d'affaires en la cité de Trois-Rivières, dans le dit district de Trois-Rivières.

4. Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de cinq mille piastres.

5. Le nombre des actions sera de deux cents, et le montant de chaque action de vingt-cinq piastres.

6. Les signataires du présent avis et requérants sont : Ezekiel Moses Hart, Joseph Napoléon Bureau, avocat, Alexander Baptist, commerçant de bois, George Baillie Houliston, banquier, Joseph Reynar, entrepreneur, Jean-Baptiste Onesime Dumont, avocat, et Pierre Nourri, marchand, tous de la dite cité de Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, dans la Province de Québec, et les dits Ezekiel Moses Hart, Joseph Napoléon Bureau et Alexander Baptist, seront les trois premiers directeurs de cette compagnie.

En foi de quoi, nous avons signé le présent avis en la cité de Trois-Rivières, le huitième jour d'avril de l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-dix-neuf, conformément au dit acte, 31 Vict., ch. 25, Statuts de Québec.

E. M. HART,
P. NOURRI,
GEO. B. HOULISTON,
J. B. O. DUMONT,
J. N. BUREAU,
JOSEPH REYNAR,
ALEX. BAPTIST.

3379

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 1069.
} *Cour Supérieure—Montréal.*

Catherine Ann Watson, des cité et district de Montréal, épouse de William Charles Norman, du même lieu, encanteur, et dûment autorisée à ester en justice en cette cause,

Demanderesse ;

vs.

William Charles Norman, des cité et district de Montréal, encanteur, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le treizième jour de mars dernier (1879).

J. & W. A. BATES,
Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 9 avril 1879. 3217

Miscellaneous Notices.

PUBLIC NOTICE.

We, the undersigned, wishing to form a joint stock company for the publishing of a newspaper, in the city of Three Rivers, and being desirous of obtaining letters patents for the incorporation of such company, pursuant to the requirements of the 31st Vict., ch. 25, Quebec Statutes, hereby give notice of our intention to apply under the said act for a charter to that effect, making the following declaration :

1. The corporate name of the company will be the "Three Rivers Printing Company."

2. This company is formed for printing and publishing a newspaper, and doing printing work.

3. The business of the said company will be carried on principally in the city of Three Rivers, in the Province of Quebec, and its principal place of business will be in the city of Three Rivers, in the said district of Three Rivers.

4. The capital of the said company will be five thousand dollars.

5. The number of shares will be two hundred, and the amount of each share twenty five dollars.

6. The signers of this notice and petitioners are Ezekiel Moses Hart, Joseph Napoléon Bureau, advocate, Alexander Baptist, lumber merchant, George Baillie Houliston, banker, Joseph Reynar, contractor, Jean Baptiste Onezime Dumont, advocate, and Pierre Nourri, merchant, all of the city of Three Rivers, district of Three Rivers, in the province of Quebec, and the said Ezekiel Moses Hart, Joseph Napoleon Bureau and Alexander Baptist, will be the first three directors of the said company.

In witness whereof, we have signed this present notice in the city of Three Rivers, on the eighth day of April, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy nine, pursuant to the said act, 31st Vict., ch. 25, Quebec Statutes.

E. M. HART,
P. NOURRI,
GEO. B. HOULISTON,
J. B. O. DUMONT,
J. N. BUREAU,
JOSEPH REYNAR,
ALEX. BAPTIST.

3380

Province of Quebec,
District of Montreal.
No. 1059.
} *Superior Court.—Montreal.*

Catherine Ann Watson, of the city and district of Montreal, wife of William Charles Norman, of the same place, auctioneer, and duly authorised *à ester en justice* in this cause,

Plaintiff ;

vs.

William Charles Norman, of the city and district of Montreal, auctioneer, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted in this cause, on the thirteenth day of March last past (1879).

J. & W. A. BATES,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 9th April, 1879. 3218

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moreault & D'Auteuil, de Métis, faillis.

Je, soussigné, Dominique Lortie, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, Rue Dalhousie.
Québec, 9 avril 1879. 3225

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Christophe Anctil, de Lévis, failli.

Un premier bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-neuvième jour d'avril courant, après lequel le dividende sera payé.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
Québec, 10 avril 1879. 3317

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Audet, de Saint-Léon de Standon, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, de la ville de Lévis, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations devant moi sont priés de le faire sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Bureau : No. 28, rue Saint-Pierre.
Québec, 8 avril 1879. 3311

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean Poiré, de Lévis, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril courant, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et règler les affaires de la faillite généralement.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
Québec, 10 avril 1879. 3309

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Bryans, de la cité de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-neuf avril courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. F. RIDDELL,
Syndic.

Bureau d'Evans & Riddell,
Montréal, 9 avril 1879. 3221

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de T. C. Griggs, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au trentième jour d'avril courant, après laquelle date les dividendes seront payables.

T. W. HIGGINS,
Syndic.
Montréal, 9 avril 1879. 3321

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Moreault & D'Auteuil, of Metis, Insolvents.

I, the undersigned, Dominique Lortie, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street.
Quebec, 9th April, 1879. 3226

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Christophe Anctil, of Levis, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared subject to objections until the twenty ninth day of April next, after which dividend will be paid.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
Quebec, 10th April, 1879. 3318

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Charles Audet, of Saint Léon de Standon, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, of the town of Levis, has been appointed assignee in this affair. Creditors who not fyled their claims yet are requested to do so before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Office: No. 28, Saint Peter street.
Quebec, 8th April, 1879. 3312

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jean Poiré, of Levis, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, on Thursday, the twenty fourth day of April instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
Quebec, 10th April, 1879. 3310

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Bryans, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the twenty ninth April instant, after which dividend will be paid.

A. F. RIDDELL,
Assignee.

Office of Evans & Riddell.
Montreal, 9th April, 1879. 3222

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of T. C. Griggs, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared opened to objection until the thirtieth day of April instant, after which dividend will be paid.

T. W. HIGGINS,
Assignee.
Montreal, 9th April, 1879. 3322

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Sanschagrin, de Lévis, boulanger, failli.

Avis public est par le présent donné que, lundi, le vingt-huitième jour d'avril courant, à trois heures de l'après-midi, aura lieu, à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et de décharge dont les termes sont de payer quinze cents dans la piastre, par trois paiements égaux, savoir : un tiers le premier juillet, un tiers le premier novembre prochain, et un tiers le premier juillet 1880, sans intérêt, mais avec garantie.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 9 avril 1879. 3315

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nazaire Lambert, de Saint-Joseph, Beauce, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés que, lundi, le vingt-huitième jour d'avril prochain, à deux heures p. m, aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge dont les termes sont de payer cinquante-sept cents et demi dans la piastre, en trois paiements égaux, à quatre, huit et douze mois, avec garantie pour les deux derniers paiements.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 10 avril 1879. 3307

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Marcotte & Cie., de la Longue Pointe, dans le district de Montréal, commerçant, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé en la susdite affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-neuvième jour d'avril A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 9 avril 1879. 3279

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.

Dans l'affaire de William George, du canton de Stanstead, dans le dit district, commerçant, failli.

Le quatorzième jour de mai prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge.

WILLIAM GEORGE,
Par TERRILL & HACKETT,
Ses procureurs *ad litem.*

Stanstead, 8 avril, 1879. 3327

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Hugh McMillan, de la paroisse de Rigaud, district de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le dix-neuvième jour de mai prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

HUGH McMILLAN,
Par ST. PIERRE & SCALLON,
Ses procureurs *ad litem.*

3331

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Pierre Sanschagrin, of Levis, baker, an Insolvent.

Public notice is hereby given that on Monday, the twenty eighth day of April instant, at three o'clock in the afternoon, will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, Quebec, a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge which terms are to pay fifteen cents in the dollar, payments as follows : one third on the first of July, one third on the first of November next, and one third on the first of July, 1880, without interest, but with security.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 9th April, 1879. 3316

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Nazaire Lambert, of Saint-Joseph, Beauce, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of Levis, has been appointed assignee in this affair. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified that on Monday, the twenty eighth day of April next, at two o'clock p. m., will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, Quebec, a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge which are to pay fifty seven cents and a half in the dollar, by three equal payments. at four, eight and twelve months, with security for the two last payments.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 10th April, 1879. 3308

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Marcotte & Co., of Longue Pointe, in the district of Montreal, traders, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared in the above matter, open to objection until the twenty ninth day of April A. D. 1879, after which dividend will be paid.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 9th April, 1879. 3280

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.

In the matter of William George, of the township of Stanstead, in said district, trader, an Insolvent.

On the fourteenth day of May next, the insolvent will apply to the said court for his discharge.

WILLIAM GEORGE,
By TERRILL & HACKETT,
His attorneys *ad litem.*

Stanstead, 8th April, 1879. 3328

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada.
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Hugh McMillan, of the parish of Rigaud, district of Montreal, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the nineteenth day of May next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HUGH McMILLAN,
By ST. PIERRE & SCALLON,
His attorneys *ad litem.*

3332

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Archibald Armstrong, du canton de Windsor, district de Saint-François, marchand et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à notre bureau, à Sherbrooke, jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril courant, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

BROOKS & WIGGETT,
Syndics officiels conjoints.

Sherbrooke, 8 avril 1879. 3219

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Elie Hardy, de Sainte-Anne de la Pérade, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mercredi, le trentième jour d'avril courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
Rue Dalhousie, Québec.
Québec, 10 avril 1879. 3305

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Gaspé, }
Comté de Gaspé. }

Dans l'affaire de Zéphirin Bécu, de New Port, comté de Gaspé, marchand, failli.

Je, soussigné, Louis Zéphirin Joncas, de Percé, dans le comté de Gaspé, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés que, jeudi, le premier jour de mai prochain, à trois heures de l'après-midi, aura lieu à mon bureau, à Percé, comté de Gaspé, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et de décharge dont les termes sont de payer dix centins dans la piastre, au comptant, sur les dettes ordinaires, le failli se chargeant de toutes les dettes privilégiées et du paiement de toutes les dépenses de la mise en faillite au comptant.

L. Z. JONCAS,
Syndic.

Percé, 7 avril 1879. 3333

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de John Smith et Cie., faillis.

Le treizième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN DULMAGE,
Par TRENHOLME & MACLAREN,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 10 avril 1879. 3323

ACTE DE FALLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Grondin, de Papineauville, dans le comté et district d'Ottawa, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans la cité de Hull, le premier jour de mai, A. D. 1879, à trois heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

D. C. SIMON,
Syndic provisoire.

Hull, 9 avril 1879. 3335

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Archibald Armstrong, of the township of Windsor, district of Saint Francis, merchant and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at our office, in Sherbrooke, on Thursday, the twenty fourth day of April instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

BROOKS & WIGGETT,
Joint official assignee.

Sherbrooke, 8th April, 1879. 3220

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Elie Hardy, of Sainte Anne de la Pérade, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until Wednesday, the thirtieth day of April instant, after which dividend will be paid.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 10th April, 1879. 3306

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

Province of Quebec, }
District of Gaspé, }
County of Gaspé. }

In the matter of Zephirin Becu, of New Port, merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Zephirin Joncas, of Percé, in the county of Gaspé, have been appointed assignee in this affair. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified that, on Thursday, the first day of May next, at three o'clock in the afternoon, will take place at my office, at Percé, county of Gaspé, a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge which terms are to pay ten cents in the dollar, in cash, on the ordinary liabilities, and the assumption by the insolvent of all privileged claims and the payment in cash of all the expenses in insolvency.

L. Z. JONCAS.
Assignee.

Percé, 7th April, 1879. 3334

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of John Smith & Co., Insolvents.

On the thirteenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOHN DULMAGE,
Per TRENHOLME & MACLAREN,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 10th April, 1879. 3324

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Grondin, of Papineauville, in the county and district of Ottawa, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Hull, on the first day of May, A. D., 1879, at three o'clock p. m., to receive statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

D. C. SIMON,
Interim assignee.

Hull, 9th April, 1879. 3336

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

In re : Boivin & Narbonne, commerçants, de Montréal, faillis.

Le soussigné, un des dits faillis, a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté en sa faveur par les créanciers de la dite ci-devant société, au nombre requis par la loi, et lundi, le dix-neuvième jour de mai prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

ALFRED NARBONNE.
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 8 avril 1879. 3319

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Alexandre Charby, forgeron et charron, du canton de Bury, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, bloc Murray, rue King, en la cité de Sherbrooke, mardi, le vingt-neuvième jour d'avril courant, à deux heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ELISEE NOEL,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 10 avril 1879. 3325

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. A. Bachand, marchant de meubles, de la cité de Montréal, failli.

Un premier bordereau et dernier des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mercredi, le trentième jour d'avril courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 9 avril 1879. 3375

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Wm. Stafford & Cie, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-quatrième jour d'avril courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

THOS. DARLING,

Montréal, 9 avril 1879. 3351

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Burns, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Le failli ayant déposé entre mes mains un acte de composition et de décharge signé par la majorité requise en nombre et valeur de ses créanciers qui ont transmis des réclamations, les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Montréal, jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril courant, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre le dit acte en considération. Les conditions de l'acte sont le paiement de trente centins dans la piastre des dettes ordinaires, payable quinze centins comptant, sept centins et demi dans la piastre payable par billet, à six mois, sept centins et demi dans la piastre, payable par billet, à douze mois, ces deux paiements garantis, et cinq centins dans la piastre payable par billet non garanti, à dix-huit mois.

GEORGE BURY,
Syndic.

Molson's Bank Chambers,
Montréal, 9 avril 1879. 3353

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In re : Boivin & Narbonne, of Montreal, traders, Insolvents.

The undersigned, one of the said insolvents, has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge executed in his favour by the creditors of the said late firm, in number required by law, and on Monday, the nineteenth day of May next, he will apply to this court to obtain a confirmation of said deed.

ALFRED NARBONNE.
T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Petitioner.

Montreal, 8th April, 1879. 3320

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alexandre Charby, blacksmith and carriage maker, of the township of Bury, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and creditors are notified to meet at my office, Murray block, King street, in the city of Sherbrooke, on Tuesday, the twenty ninth day of April instant, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ELISEE NOEL,
Official assignee.

Sherbrooke, 10th April, 1879. 3326

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of J. A. Bachand, cabinet maker, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until Wednesday, the thirtieth day of April instant, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 9th April, 1879. 3376

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Wm. Stafford & Co, Insolvents.

A divident sheet has been prepared open to objection until the twenty fourth day of April instant, after which dividend will be paid.

THOS. DARLING.

Montreal, 9th April, 1879. 3352

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of John Burns, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent having deposited with me a deed of composition and discharge signed by the requisite proportions in number and value of the creditors who have filed claims, the creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on Thursday, the twenty fourth day of April instant, at eleven o'clock forenoon, to take said deed into consideration. The terms of deed are thirty cents in the dollar on the ordinary liabilities, payable fifteen cents cash, seven and one half cents on the dollar, payable by note, in six months, seven and one half cents on the dollar, payable by note, in twelve months, these two payments secured, and five cents on the dollar payable by unsecured note, in eighteen months.

GEORGE BURY,
Assignee.

Molson's Bank Chambers,
Montreal, 9th April, 1879. 3354

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alexander S. Barnston, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Perkins, Fulton Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril, A. D. 1879, à quatre heures p. m., pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic officiel.

Bureau de Perkins, Fulton & Perkins,
No. 60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 10 avril 1879. 3359

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

La Banque des Cantons de l'Est, Demanderesse; vs. The Canadian Meat and Produce Co, Défenderesse.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause.

BROOKS & WIGGETT,
Syndic officiel conjoints.

Sherbrooke, 10 avril 1879. 3339

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS,

Alexander Pridham, écuyer, du village de Grenville, dans le district de Terrebonne, marchand, Demandeur; John Walker, du canton de Grenville, dans le dit district de Terrebonne, propriétaire de moulin à scie et marchand de bois, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Lachute, dans le dit district de Terrebonne, jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril courant, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

WM. HAY,
Syndic officiel.

Lachute, 9 avril 1879. 3349

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Laflamme & Thérien, de la cité de Montréal, entrepreneurs et commerçants, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 7, Place d'Armes, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-troisième jour d'avril courant A. D. 1879, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

GEO. A. HUGHES,
Syndic.

Bureau : No. 7, Place d'Armes,
Montréal, 5 avril 1879. 3373

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Norbert Robert, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 7, Place d'Armes, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-troisième jour d'avril courant A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

GEO. A. HUGHES,
Syndic officiel.

Bureau, No. 7, Place d'Armes.
Montréal, 2 avril 1879. 3369

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alexander S. Barnston, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Fulton & Perkins, No. 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the twenty fourth day of April, A. D. 1879, at four o'clock p. m., to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Official assignee.

Office of Perkins, Fulton & Perkins,
No. 60, Saint James street,
Montreal, 10th April, 1879. 3360

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

The Eastern Townships Bank, Plaintiff; vs. The Canadian Meat and Produce Co., Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

BROOKS & WIGGETT,
Joint official assignee.

Sherbrooke, 10th April, 1879. 3340

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Alexander Pridham, esquire, of the village of Grenville, in the district of Terrebonne, merchant, Plaintiff; John Walker, of the township of Grenville, in the said district of Terrebonne, sawing-mill owner and lumber merchant, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, at Lachute, in the said district of Terrebonne, on Thursday, the twenty fourth day of April instant, at two o'clock in the afternoon to receive statement of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

WM. HAY,
Official assignee.

Lachute, 9th April, 1879. 3350

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Laflamme & Therien, of the city of Montreal, contractors and traders, Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at my office, No. 7, Place d'Armes, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty third day of April A. D. 1879, at eleven o'clock a. m., to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

GEO. A. HUGHES,
Assignee.

Office : No. 7, Place d'Armes,
Montreal, 5th April, 1879. 3374

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of Norbert Robert, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 7, Place d'Armes, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty third day of April instant, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

GEO. A. HUGHES,
Official assignee.

Office, No. 7, Place d'Armes,
Montreal, 2nd April, 1879. 3370

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de George Sharman, du canton de Bury, entrepreneur et commerçant, failli.

Nous, soussignés, Brooks & Wiggett, syndics officiels conjoints, de la cité de Sherbrooke, avons été nommé syndics dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant nous sous un mois.

BROOKS & WIGGETT,
Syndics officiels conjoints.

Sherbrooke, 10 avril 1879. 3337

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Hardman, de la cité de Montréal, manufacturier de ceintures de cuir, y faisant affaires sous les nom et raison de Hardman, Frères & Cie., failli.

Je, soussigné, Peter Fulton, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

PETER FULTON,
Syndic.

Bureau de Holland & Fulton,
199, rue Saint-Jacques.
Montréal, 10 avril 1879. 3347

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dame Marie Marguerite Roy, des cité et district de Montréal, épouse dûment séparée de biens par contrat de mariage de Œdipe Dandurand, du même lieu, gentilhomme, et dûment autorisée par son dit mari, et le dit Œdipe Dandurand, à l'effet des présentes, dans le but d'autoriser et assister sa dite épouse, Demanderesse; et Benjamin Hutchins, du même lieu, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Taylor & Simpson, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, vendredi, le vingt-cinquième jour d'avril A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN TAYLOR,
Syndic officiel.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 12 avril 1879. 3345

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. Labrosse & Frères, commerçants, de Saint-Andrews et Saint Eugène, faillis.

Les créanciers des faillis sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Taylor & Simpson, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, mercredi, le trentième jour d'avril courant, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération un consentement par écrit à leur décharge portant avoir été signé par la majorité requise en nombre et valeur de leurs créanciers. Les conditions sont le paiement par les faillis de quarante centins dans la piastre, des dettes non-garanties, à savoir: vingt centins comptant et vingt centins par les billets des faillis de montants égaux, payables à trois et six mois, endossés à satisfaction, le paiement, de toutes réclamations privilégiées et les dépenses de la mise en faillite, en plein au comptant et avec obligation de la part des faillis de payer toutes les réclamations hypothécaires.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 9 avril 1879. 3341

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George Sharman, of the township of Bury, contractor and trader, an Insolvent.

We, the undersigned, Brooks & Wiggett, joint official assignee, of the city of Sherbrooke, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before us within one month.

BROOKS & WIGGET,
Joint official assignees.

Sherbrooke, 10th April, 1879. 3338

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Hardman, of the city of Montreal, leather belting manufacturer, there carrying on business under the name and style of Hardman, Brothers & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, Peter Fulton, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

PETER FULTON,
Assignee.

Office of Holland & Fulton,
199, Saint James street.
Montreal, 10th April, 1879. 3348

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Dame Marie Marguerite Roy, of the city and district of Montreal, wife duly separated as to property by marriage contract, of Œdipe Dandurand, of the same place, gentleman, by her husband thereto duly authorized, and the said Œdipe Dandurand, party to these presents for the purposes of authorizing and assisting his said wife, Plaintiff's; and Benjamin Hutchins, of the same place, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Taylor & Simpson, No. 353, Notre Dame street, Montreal, on Friday, the twenty fifth day of April A. D. 1879, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN TAYLOR,
Official assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 12th April, 1879. 3346

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of A. Labrosse & Brothers, traders, of Saint Andrews and Saint Eugene, Insolvents.

The creditors of the Insolvents are hereby notified to meet at the office of Taylor & Simpson, No. 353, Notre Dame street, Montreal, on Wednesday, the thirtieth day of April instant, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration a consent in writing to their discharge purporting to be signed by the requisite majorities in number and value of theirs creditors. The terms of which are the payment by the Insolvents of forty cents on the dollar, of the unsecured claims, to wit: twenty cents in cash and twenty cents by the Insolvents notes of equal amounts, payable in three and six months, satisfactorily endorsed, the payment of all privileged claims and expenses in insolvency in full in cash, and the assumption by the Insolvents of all hypothecary claims.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants.
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 9th April, 1879. 3342

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de "The Superior Foundry Co.," de la cité de Montréal, faillie.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à samedi, le vingt-sixième jour d'avril A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Fulton & Perkins,
No. 60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 12 avril 1879. 3357

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph N. Portelance, de la cité de Montréal, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Fulton & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 10 avril 1879. 3355

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Job A. Cushing, des cité et district de Montréal, marchand de bois et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Taylor & Simpson, No. 353, rue rue Notre-Dame, Montréal, jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN TAYLOR,
Syndic officiel.

Bureau de Taylor & Simpson,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 10 avril 1879. 3343

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

William Brown, Demandeur; vs. John Stevenson Brown et Innes Munro Taylor, tous deux des cité et district de Montréal, marchands et importateurs, y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de Brown, Taylor & Cie., Défendeurs.

Un bref de sai ie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Fulton & Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril A. D. 1879, à onze heures a. m., pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic officiel.

Bureau de Perkins, Fulton, & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 8 avril 1879. 3361

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Gilbert Giroux, de la cité de Montréal, charretier et commerçant, failli.

Je, soussigné, George Arthur Hughes, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

GEO. A. HUGHES,
Syndic.

Montréal, 9 avril 1879. 3365

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of The Superior Foundry Co., of the city of Montreal, Insolvents.

A second and final dividend has been prepared open to objection until Saturday, the twenty sixth day of April, A. D. 1879, after which date dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Fulton & Perkins,
No. 60, Saint James street,
Montreal, 12th April, 1879. 3358

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph N. Portelance, of the city of Montreal, an Insolvent.

A second and final dividend has been prepared open to objection until Thursday, the twenty fourth day of April A. D. 1879, after which date dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Fulton & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 10th April, 1879. 3356

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Job A. Cushing, of the city and district of Montreal, wood merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Taylor & Simpson, No. 353, Notre Dame street, Montreal, on Thursday, the twenty fourth day of April A. D. 1879, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN TAYLOR,
Official assignee.

Office of Taylor & Simpson,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 10th April, 1879. 3344

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

William Brown, Plaintiff; vs. John Stevenson Brown and Innes Munro Taylor, both of the city and district of Montreal, merchants and importers, there carrying on business as such under the name and firm of Brown, Taylor & Co., Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Fulton & Perkins, No. 60, Saint-James street, in the city of Montreal, on Thursday, the twenty fourth day of April A. D. 1879, at eleven o'clock a. m., to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Official assignee,

Office of Perkins, Fulton & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 8th April, 1879. 3362

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Gilbert Giroux, of the city of Montreal, carter and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, George Arthur Hughes, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

GEO. A. HUGHES,
Assignee.

Montreal, 9th April, 1879. 3366

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Barbeau, de la cité de Montréal, marchand-épicier, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 7, Place d'Armes, en la cité de Montréal, jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril courant, A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

GEO. A. HUGUES,
Syndic officiel.

Bureau : No. 7, Place d'Armes.
Montréal, 7 avril 1879. 3371

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de la Compagnie de Prêts Hypothécaires de la Puissance, faillie.

Je, soussigné, George Arthur Hughes, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

GEO. A. HUGHES,
Syndic.

Bureau : No. 7, Place d'Armes.
Montréal, 4 avril 1879. 3367

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Charles Barbeau, of the city of Montreal, grocer, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 7, Place d'Armes, in the city of Montreal, on Thursday, the twenty fourth day of April instant, A. D. 1879, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

GEO. A. HUGUE ,
Official assignee.

Office : No. 7, Place d'Armes.
Montreal, 7th April, 1879. 3372

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of The Dominion Loan Mortgage Company, Insolvents.

I, the undersigned, George Arthur Hughes, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

GEO. A. HUGHES,
Assignee.

Office : No. 7, Place d'Armes.
Montreal, 4th April, 1879. 3368

Règles de Cour.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 689.

Samedi, le cinquième jour d'avril mil huit cent soixante et dix-neuf.

PRÉSENT :—L'honorable M. le JUGE TORRANCE.

Dans l'affaire de Edmond Rhéaume, failli.
et
Olivier Lecours, Syndic.
et
La Compagnie de Dépôt et de Prêt du Canada, Requérante.

Il est ordonné, sur la demande de la requérante, qu'une assemblée des créanciers du dit Edmond Rhéaume, soit tenue dans la salle réservée aux affaires de faillite, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-neuvième jour d'avril courant, à onze heures de l'avant-midi, dans le but de nommer un syndic à la faillite du dit Edmond Rhéaume, au lieu et place de Olivier Lecours, absent de la Puissance du Canada.

Par ordre,
GEORGE PYKE,
3203 Député P. C. S.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, District de Montréal. }
No. 61.

Le dixième jour d'avril mil huit cent soixante et dix-neuf.

PRÉSENT : L'Hon. M. le Juge TORRANCE.

Dans l'affaire de Pierre Houle & Co., Faillis ;
et
O. Lecours, Syndic ;
et
Félix Rientard, écuyer, notaire, de la cité de Montréal, Requérant.

Il est ordonné, sur la requête du requérant, qu'une assemblée des créanciers des dits Pierre Houle et Remi Favreau, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au Palais

Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 689.

Saturday, the fifth day of April, one thousand eight hundred and seventy nine.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice TORRANCE.

In the matter of Edmond Rheaume, Insolvent.
and
Olivier Lecours, Assignee,
and
The Trust and Loan Company of Canada, Petitioner.

It is ordered, on the application of the petitioner, that a meeting of the creditors of the said Edmond Rheaume, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty ninth day of April instant, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Edmond Rheaume, in lieu and place of Olivier Lecours, absent from the Dominion of Canada.

By order,
GEORGE PYKE,
3204 Deputy P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, District of Montreal. }
No. 61.

The tenth day of April, one thousand eight hundred and seventy nine.

PRESENT: The Honorable Mr. Justice TORRANCE.

In the matter of Pierre Houle & Co., Insolvents ;
and
O. Lecours, Assignee ;
and
Félix Rientard, esquire, notary, of the city of Montreal, Petitioner.

It is ordered, on the application of the petitioner, that a meeting of the creditors of the said Pierre Houle and Rémi Favreau, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in

de Justice, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-neuvième jour d'avril courant, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite des dits Pierre Houle et Remi Favreau aux lieu et place du dit Olivier Lecours, absent de la Puissance du Canada.

Par ordre,
GEORGE PYKE,
3329 Député P.C.S.

the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty ninth day of April instant, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Pierre Houle and Rémi Favreau, in lieu and place of Olivier Lecours, absent of the Dominion of Canada.

By order,
GEORGE PYKE,
3330 Deputy P.S.C.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Christophe Anctil, de Lévis, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un lot de terre de forme irrégulière, situé sur la rue Côte du Passage, dans la ville de Lévis, contenant quarante pieds de front sur quatre-vingt sept pieds de profondeur du côté sud-est et quatre-vingt-treize pieds de profondeur du côté nord-ouest, le susdit front allant en retrécissant jusqu'au bout de la profondeur, ou il n'y a que treize pieds; borné en front par la susdite rue, au sud à André Brochu et Louis Fortier, au nord à P. C. Dumontier, et en arrière à Firmin Trudel—avec la maison à deux étages et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Avec la réserve d'un chemin mitoyen entre la propriété du failli et celle de P. C. Dumontier, jusqu'au bout de la maison qui se trouve sur la dite propriété ci haut désignée.

La susdite immeuble est vendue à la charge de payer une rente annuelle de neuf chelins six deniers et demi à George Couture, écuyer, de Lévis.

Pour être vendu à la porte de l'église de Notre-Dame de Lévis, dans la ville de Lévis, LUNDI, le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
Québec, 10 avril 1879. 3313

[Première publication, 12 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada,
Province de Québec,
District de Saint-François.

Dans l'affaire de Thomas Armstrong, de la cité de Sherbrooke, boucher, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Christophe Anctil, of Levis, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of ground of irregular outline, situated on Côte du Passage street, in the town of Levis, measuring forty feet in front by eighty seven feet in depth on the south east side and ninety three feet in depth on the north west side, the front narrowing to the end of the said depth, where it measure only thirteen feet; bounded in front by the said street, on the south by André Brochu and Louis Fortier, on the north by P. C. Dumontier, and in rear by Firmin Trudel—with a two story house and outbuilding, thereon erected, circumstances and dependencies. Reserving a common road between the insolvent's property and P. C. Dumontier, to the end of the house situated on the property hereabove designed.

Said property to be sold subject to the charge of an annual rent of nine shellings and six pences half penny to George Couture, esquire, of Levis.

To be sold at the church door of Notre Dame of Levis, in the town of Levis, on MONDAY, the SIXTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the morning.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
Quebec, 10th April, 1879. 3314

[First published, 12th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Saint-Francis.

In the matter of Thomas Armstrong, of the city of Sherbrooke, butcher, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*,

Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Premièrement.—Ce certain morceau de terre contenant deux acres en superficie, sis et situé dans le village de Melbourne, et formant partie du lot numéro dix, dans le huitième rang des lots du dit canton de Melbourne ; borné en front vers le nord-ouest par le chemin de la Reine, au nord-est par les terres de Thomas Tait, écuyer, et James Cavanaugh, au sud-est par les terres du dit Thomas Tait, et au sud-ouest par les terres de Henry Burnham, écuyer—avec toutes les bâtisses susérigées et les améliorations faites.

Secondement.—Ces certains morceaux de terre sis et situés dans le dit canton de Melbourne, connus comme, premièrement, parties des lots numéros neuf et dix, dans le huitième rang des lots du dit canton de Melbourne, contenant environ vingt-deux acres de terre, plus ou moins, bornés et décrits comme suit, savoir : borné en front au sud-est par le chemin de la Reine qui conduit à l'arrière du dit canton, au sud ouest par une petite partie de la terre appelée le surplus, maintenant en la possession du dit Henry Burnham, vers le nord-ouest par les terres de John Wade et Henry Burnham, et vers le nord est par les terres du dit Henry Burnham. Secondement : vingt acres, plus ou moins, faisant partie des dits lots numéros neuf et dix, dans le dit huitième rang du dit canton de Melbourne, situés au côté sud du chemin de la Reine, bornés comme suit : à l'est par la terre du dit failli, au sud par la terre de Thomas Tait, à l'ouest partie par la terre de James Stimpson, et partie par cinq acres de terre du dit lot numéro neuf, dans le dit huitième rang, acquis par le vendeur du Révérend Joseph Anderson, et au nord par le dit grand chemin—avec les améliorations faites sur les dits morceaux de terre et les appartenances ; réservé en faveur du dit Henry Burnham et ses héritiers, le droit de passer et repasser du dit grand chemin à la sucrerie sur la terre du dit Henry Burnham, situé au côté nord des vingtdeux acres ci-haut en premier lieu décrit ; le dit chemin ou passage ne devant pas être enclos, mais devant seulement être un droit de passage conduisant à la dite sucrerie.

Troisièmement.—Le lot numéro six, dans le onzième rang du canton de Cleveland, contenant deux cents acres de terre en bois debout, plus ou moins.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, en la chambre réservée pour les affaires de faillites, VENDREDI, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic.

John J. Griffith, Encanteur.
Sherbrooke, 3 avril 1879. 3255
[Première publication, 12 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François-Xavier Bénard, de la cité de Montréal, marchand de bois, failli.

ATTENDU qu'à une vente d'immeubles sous le dit acte tenue au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, George Leclerc, écuyer, médecin, de la dite cité de Montréal, s'est porté adjudicataire de l'immeuble ci-après décrit, et attendu que le troisième jour d'avril 1879, un ordre a émané de l'Honorable Cour Supérieure, pour le district de Montréal, la dite cour siégeant en fail-

afin de distraire, afin de charge or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Firstly.—That certain tract or parcel of land containing two acres in superficies, situate lying and being in the village of Melbourne, and forming part and portion of lot number ten, in the eighth range of lots in the said township of Melbourne; bounded in front towards the north west by the Queen's highway, towards the north east by the lands of Thomas Tait, esquire, and James Cavanaugh, towards the south east by the lands of the said Thomas Tait, and towards the south west by the lands of Henry Burnham, esquire—with all improvements and buildings thereon erected and made.

Secondly.—Those certain tracts or parcels of land situate and being in the said township of Melbourne, known as firstly parts of lots numbers nine and ten, in the eighth range of lots in the said township of Melbourne, containing about twenty two acres of land, more or less; bounded and described as follows, to wit: bounded in front towards the south east by the Queen's highway leading to the back of said township, towards the south west by a small portion of land called the overplus, now in the occupation of said Henry Burnham, towards the north west by the lands of John Wade and Henry Burnham, and towards the north east by the lands of said Henry Burnham. Secondly: twenty acres, more or less, being part of said lots numbers nine and ten, in the said eighth range, of said township of Melbourne, lying on the south side of the Queen's highway; bounded as follows: on the east by the land of the said insolvent, on the south by land of Thomas Tait, on the west partly by land of James Stimpson, and partly by five acres of said lot number nine, in the said eighth range, purchased by the vendor from the Reverend Joseph Anderson, and on the north by the said highway—with the improvements on the said tracts or parcels of land made, and the appurtenances thereunto belonging; reserving to the said Henry Burnham and his heirs, the right of way to pass and repass from the said highway to the sugary on land of the said Henry Burnham, lying on the north side of the twenty two acres hereinbefore firstly described; the said road or way not to be fenced in, but to be merely a right of way to said sugary.

Thirdly.—Lot number six, in the eleventh range, of the township of Cleveland, containing two hundred acres of wild land, more or less.

To be sold at the court house, in the city of Sherbrooke, in the room set aside for matters in insolvency, on FRIDAY, the THIRTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

S. EDWARD EASTMURE,
Assignee.

John J. Griffith, Auctioneer.
Sherbrooke, 3rd April, 1879. 3256
[First published, 12th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of François Xavier Bénard, of the city of Montreal, lumber merchant, an Insolvent.

WHEREAS at a sale of the immovable property in this affair, in the office of the undersigned, in the city of Montreal, George Leclerc, esquire, physician, of the city of Montreal, was the last and highest bidder upon the property hereinafter described, and whereas on the third day of April, 1879, an order was issued from the honorable the superior court for the district of

lite, ordonnant au syndic soussigné, de vendre le dit immeuble ci-après désigné, à la folle enchère du dit George Leclerc. En conséquence, le dit syndic procèdera à la vente de l'immeuble suivant, savoir :

Un certain emplacement sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot No. 493, du cadastre du dit quartier ; borné en front par la rue Sainte-Catherine, d'un côté par la rue Colborne, d'autre côté par partie du lot 494, et en arrière par une autre partie du dit lot 494, du dit cadastre—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendu au bureau du syndic soussigné, No. 15, Place d'Armes, Montréal, JEUDI, le SIXIEME (6) jour de MAI prochain, à ONZE heures a. m.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Montréal, 10 avril 1879. 3377

[Première publication, 12 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Stafford et Elizabeth Carey, épouse dûment séparée de biens de Michael C. Mullarky, tous deux des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, manufacturiers de chaussures et commerçants, y faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de W. Stafford & Cie., faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Comme appartenant à la succession individuelle du dit William Stafford.

Ce certain lot de terre sis et situé au coin sud des rues Sherbrooke et de la Montagne, dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, et formant la partie nord-est du lot numéro dix-sept cent quatorze (1714), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine ; la dite partie étant bornée en front au nord-ouest par la rue Sherbrooke, d'un côté au nord-est par la dite rue de la Montagne, en arrière au sud-est par une ruelle de quinze pieds de largeur, telle que montrée sur le dit plan officiel, et au sud-ouest par le résidu du dit lot 1714, et contenant la dite partie du lot cinquante et un pieds de largeur en front par cent vingt pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise—avec une maison en pierre à deux étages et autres bâtisses sus-érigées,

Pour être vendu au bureau du soussigné, No. 182, rue Saint-Jacques, Montréal, LUNDI, le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant midi.

THOS. DARLING.

Montréal, 5 avril 1879. 3145

[Première publication, 12 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Rutherford, de la cité de Montréal, marchand de bois, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de men-

Montreal, sitting in insolvency, ordering the undersigned assignee, to sell the said property herein after described, at the *folle enchère* of the said George Leclerc. Accordingly the said assignee will proceed to the sale thereof, namely :

A certain lot situate and being in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, known and designated as lot No. 493, on the cadastre for the said ward ; bounded in front by Sainte Catherine street, on one side by Colborne street, on the other side by part of lot 494, and in rear by another part of said lot 494, on the said cadastre—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned assignee, No. 15, Place d'Armes, Montreal, on THURSDAY, the SIXTH (6) day of MAY next, at ELEVEN o'clock a. m.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Montreal, 10th April, 1879. 3378

[First published, 12th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Stafford and Elizabeth Carey, wife duly separated as to property of Michael C. Mullarky, both of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, boot and shoe manufacturers and traders, doing business there together as such under the name and firm of W. Stafford & Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable property herein described will be sold at the time and place mentioned below. Al persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

As belonging to the individual estate of the said William Stafford.

That certain lot of land situate and being at the south corner of Sherbrooke and Mountain streets, in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, and forming the north east portion of lot number seventeen hundred and fourteen (1714), on the official plan and in the book of reference of the said Saint Antoine ward ; bounded said portion in front to the north west by Sherbrooke street, on one side to the north east by said Mountain street, in rear to the south east by a lane fifteenth feet wide, shown on said official plan, and to the south west by the remainder of said lot 1714, and containing said portion of lot fifty one feet in front by one hundred and twenty feet in depth, more or less, english measure—with a two story stone house, and outbuildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned, No. 182, Saint James street, Montreal, on MONDAY, the SIXTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon.

THOS. DARLING.

Montreal, 5th April, 1879. 3146

[First published, 12th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of William Rutherford, of the city of Montreal, lumber merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under

tionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ce certain lot de terre situé à la Côte Saint-Antoine, dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Montréal, sous le numéro trois cent dix-neuf (319) —avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au dernier et plus haut enchérisseur, au bureau de Beausoleil et Kent, 55, rue Saint-Jacques, Montréal, VENDREDI, le TREIZIEME jour de JUIN 1879, à MIDI.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques.
Montréal, 9 avril 1879. 3297

[Première publication, 12 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Saint-François.

Dans l'affaire d'Albert Haseltine, du canton de Eaton, entrepreneur et marchand de bois, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Tout ce morceau ou lot de terre connu et désigné comme étant partie de la moitié ouest du lot numéro vingt-cinq, dans le sixième rang de Eaton : borné au sud par le chemin principal conduisant de Birchton à Lennoxville, au nord par une clôture et un fossé, courant parallèle au dit chemin et environ cent perches du dit chemin, à l'est par la ligne entre les terres de Ezra Frizzle, appartenant ci-devant à Eros Lebourveau et les terres de Danforth Haseltine, et à l'ouest par la ligne entre les lots numéros vingt-cinq et vingt-six, dans le sixième rang, contenant ou supposé contenir quatre-vingt-quinze acres en superficie, plus ou moins—avec toutes les améliorations faites.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée aux affaires de faillite, MERCREDI, le DIX-HUITIEME jour de JUIN, à ONZE heures de l'avant-midi.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic.

J. J. Griffith, encanteur.
Sherbrooke, 9 avril 1879. 3253

[Première publication, 12 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James A. McHardy, de Drummondville, failli.

ATTENDU qu'à la vente du quatre octobre dernier, de la propriété immobilière, en cette

article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

That certain lot of land and premises situate at Cote Saint Antoine, in the parish of Notre Dame de Grâce, district of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference for the parish of Montreal, as number three hundred and nineteen (319)—with dwelling house and other buildings thereon erected.

To be sold to the last and highest bidder, at the office of Beausoleil & Kent, 55, Saint James street, Montreal, on FRIDAY, the THIRTEENTH day of JUNE, 1879, at NOON.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 9th April, 1879. 3298

[First published, 12th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Saint Francis.

In the matter of Albert Haseltine, of the township of Eaton, contractor and lumberman, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

All that piece parcel or lot of land known and described as being part of the west half of the lot number twenty five, in the sixth range of Eaton ; bounded on the south by the main road leading from Birchton to Lennoxville, north by a fence and ditch, running parallel with the said road and about one hundred rods from the said road, east by the line between the lands of Ezra Frizzle, formerly owned by Eros Lebourveau, and the lands of Danforth Haseltine, and west by the line between lots numbers twenty five and twenty-sixth, in the sixth range, containing or supposed to contain ninety five acres in superficies, be the same, more or less—with all the improvements thereon.

To be sold at the court house, in the city of Sherbrooke, in the room set aside for matters in insolvency, on WEDNESDAY, the EIGHTEENTH day of JUNE, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

S. EDWARD EASTMURE,
Assignee.

J. J. Griffith, Auctioneer.
Sherbrooke, 9th April, 1879. 3254

[First published, 12th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of James A. McHardy, of Drummondville, an Insolvent.

WHEREAS at the sale of the fourth day of October last, of the immoveable property

affaire, au bureau du soussigné, à Arthabaskaville, dans le district d'Arthabaska, John George Crebassa, écuyer, notaire, de la ville de Sorel, était le dernier et plus haut enchérisseur sur la propriété ci-dessous décrite ; et attendu que le quatrième jour de mars dernier, un ordre a été émané de la Cour Supérieure pour le district d'Arthabaska, siégeant en faillite, ordonnant le syndic soussigné de vendre la propriété ci-dessous décrite, à la folle enchère du dit John George Crebassa, en conséquence le syndic procédera à la vente d'icelle, à savoir :

1. La moitié sud-est du lot de terre numéro deux, du troisième rang du canton de Grantham.

2. Les lots de terre numéros un et deux, du deuxième rang du dit canton de Grantham—avec maison et autres bâtisses y érigées, moins six acres dans la partie nord-ouest du lot numéro deux du dit rang.

Pour être vendus au bureau du soussigné, au village d'Arthabaskaville, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures a. m.

LOUIS RAINVILLE,
Syndic.

Arthabaskaville, 10 avril 1879. 3239

[Première publication, 12 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Prisque Bédard, meunier et commerçant, de la paroisse de Saint-David, dans le district de Richelieu, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposée en les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-David, dans le district de Richelieu, étant le numéro six, dans la concession nommée Jonathan, de la contenance de trois arpents de front sur environ vingt-cinq arpents de moyenne profondeur, et ayant du côté nord-ouest une pointe fermée par le cours de la rivière David, contenant environ deux arpents et un quart en superficie, formant la dite terre y compris la pointe une superficie de soixante et dix-sept arpents et un quart ; tenant par devant à la rivière David, par derrière au cordon du rang de la route Sainte-Catherine, d'un côté vers le nord-ouest partie pour la dite pointe à la rivière David et partie aux représentants de Moïse Fortier, et d'autre côté vers le sud-est à Joseph Pepin, dont partie en culture et partie en bois debout—avec un moulin, une maison, une grange et autres bâtisses dessus érigée.

2. Un lot de terre situé dans le township de Simpson, dans le comté de Drummond, connu et distingué comme étant la moitié sud du lot de terre numéro quatre, du deuxième rang de lots de terre du dit township de Simpson, contenant la dite moitié de lot environ cent acres en superficie, avec les allouances ordinaires pour les grands chemins, le tout plus ou moins ; borné par devant par le premier rang, par derrière par le troisième rang de lots de terre du dit township de Simpson, joignant du côté nord aux représentants de Zéphirin Bernard, et du côté sud aux représentants de Dieudonné Morrant et Henry Verville, icelui, partie en bois debout et partie en culture.

Pour être vendus par encan public, au dernier et

in this matter, at the office of the undersigned, at Arthabaskaville, in the district of Arthabaska, John George Crebassa, esquire, notary, of the town of Sorel, was the last and highest bidder, upon the property hereinafter described, and whereas on the fourth day of March last, an order was issued from the superior court for the district of Arthabaska, sitting in insolvency, ordering the undersigned assignee to sell the property hereinafter described, at the *folle enchère* of the said John George Crebassa, accordingly the said assignee will proceed to the sale thereof, to wit :

1. The south east half of lot number two, of the third range of the township of Grantham.

2. The lots of land numbers one and two, of the second range of the said township of Grantham—with a house and other buildings thereon, except six acres in the north west part of said lot number two of this range.

To be sold at the office of the undersigned, in the said village of Arthabaskaville, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock a. m.

LOUIS RAINVILLE,
Assignee.

Arthabaskaville, 10th April, 1879. 3240

[First published, 12th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Prisque Bedard, miller and trader, of the parish of Saint David, in the district of Richelieu, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situate in the parish of Saint David, in the district of Richelieu, being number six, of the concession called Jonathan, measuring three arpents in front by about twenty five arpents of average depth, and having on the north west side a point formed by the windings of the river David, containing about two arpents and a quarter in superficies, the said lot of land including the point containing seventy seven arpents and a quarter in superficies ; bounded in front by the river David, in rear by the line of the rang called *de la route Sainte-Catherine*, on the north west side partly for the said point by the river David and partly by the representatives of Moïse Fortier, and on the south east side by Joseph Pepin, the said lot being partly in cultivation and partly in standing timber—with a mill, a house, a barn and other buildings thereon erected.

2. A lot of land situate in the township of Simpson, in the county of Drummond, known and distinguished as being the south half of lot number four, of the second range of lot of the said township of Simpson, containing the said half lot about one hundred acres in superficies, with the usual allowances for highways, the whole more or less ; bounded in front by the first range, and in rear by the third range of lots of the said township of Simpson, adjacent on the north side to the representatives of Zephirin Bernard, and on the south side to the representatives of Dieudonné Morrant and Henry Verville, partly under cultivation and partly in standing timber.

To be sold by public auction, to the last and

plus plus haut enchérisseur, le dit lot en premier lieu décrit, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-David, MARDI, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et le dit lot en dernier lieu décrit, au bureau du régistrateur du comté de Drummond, à Drummondville, LUNDI, le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

J. F. ARMSTRONG,
Syndic.

Sorel, 7 avril 1879. 3147

[Première publication, 12 avril 1879.]

highest bidder, the lot in first place described, at the door of the parish church of Saint David, on TUESDAY, the SEVENTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon ; and the lot in second place described, at the office of the registrar of the county of Drummond, at Drummondville, on MONDAY, the SIXTEENTH day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon.

J. F. ARMSTRONG,
Assignee.

Sorel, 7th April, 1879. 3148

[First published, 12th April, 1879.]

QUÉBEC :—Imprimé par C. F. LANGLOIS, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

QUEBEC :—Printed by C. F. LANGLOIS, Printer to Her Most Excellent Majesty the Queen.